

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Ecole Supérieure de Commerce

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en
sciences financières et comptabilité

Option : Monnaies, Finance et Banques

Thème :



La monétique en Algérie : analyse et perspectives
Cas : la carte interbancaire (la BADR)

Elaboré par :

Zaiout Mouna

Encadré par :

Dr. Benkhedda Elias

Lieu de stage : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural-Staouali (Agence 636)

Période du stage : Du 05/02/2023 au 05/03/2023

Promotion : 2022 / 2023

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Ecole Supérieure de Commerce

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en
sciences financières et comptabilité

Option : Monnaies, Finance et Banques

Thème :

La monétique en Algérie : analyse et perspectives
Cas : la carte interbancaire (la BADR)

Elaboré par :

Zaiout Mouna

Encadré par :

Dr Benkhedda Elias

Lieu de stage : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural-Staouali

Période du stage : Du 05/02/2023 au 05/03/2023

Promotion : 2022/2023

Remerciement

Je remercie Allah pour m'avoir donné la capacité de compléter mes études et pour m'avoir accordé la force et la volonté nécessaires pour rédiger ce travail.

Je souhaite adresser mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de cette mémoire :

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de recherche **DR ELIAS BENKHEDDA** qui m'a fait l'honneur d'être mon encadreur. Je lui adresse mes sincères remerciements pour son encadrement Ses conseils avisés, son expertise, et Ses idées novatrices.

Mes profondes gratitude s'orientent aussi vers :

Mr AISSAOUI ANIS mon maitre de stage au sein de la BADR pour sa contribution et ses judicieux conseils, ainsi que tout le personnel de la banque.

Mm KOCONTINI HADJER, Son implication dans le suivi de mon travail a été pour moi un réel atout.

Je voudrais également remercier tous les membres de mon jury de soutenance pour leur temps d'examiner mon travail. Je suis persuadée que vos commentaires constructifs et vos conseils seront améliorer la qualité de mon mémoire.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à tous mes honorables **professeurs de L'école supérieure de commerce**. Je suis honorée d'avoir pu bénéficier de leur enseignement durant mon parcours universitaire.

Du profond du cœur merci à **ma famille** pour leur soutien inconditionnel, leurs encouragements constants et leur amour qui m'ont aidé à mener à bien ce projet. Mes sincères remerciements à **mes chères amies** pour leur soutien moral tout au long de cette expérience. Leur présence a été un soutien important et m'a permis de garder le cap, même dans les moments les plus difficiles.

Dédicace

Je dédie ce mémoire aux personnes les plus chères à mon cœur :

À ma chère mère : Tu représentes pour moi le symbole de la bonté par excellence, la source de tendresse et l'exemple du dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager et de prier pour moi; tes prières m'ont été d'un grand secours pour mener à bien mes études.

À mon cher papa : tu es mon modèle de force, de courage et de sagesse. Ton parcours professionnel a été un exemple à moi de suivre. Tu m'as enseigné l'importance du travail, et de l'honnêteté. Merci de m'avoir fait autant de confiance et de n'avoir jamais douté de mes capacités.

« Ce travail est le fruit de vos sacrifices, j'espère être toujours à la hauteur de vos espérances et qu'Allah vous protège et vous accorde une longue vie ».

À ma chère sœur Meriem : la personne généreuse et exceptionnelle. Tu as toujours été là pour moi, m'offrant ton soutien et ton réconfort dans les moments difficiles, et partageant avec moi les joies et les réussites. Les mots ne suffisent guère pour exprimer l'amour que je porte pour toi.

À mes frères Housseem et Amine : vous êtes mes meilleurs amis et mes plus grands soutiens. Vous m'avez aidé à grandir et à mûrir, et vous avez été à mes côtés dans les moments de joie comme dans les moments de peine. Je vous remercie du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait pour moi.

À ma tante Nesrine : Tu m'as toujours encouragée à poursuivre mes rêves et à croire en moi.

À mes meilleures amies : Tahani, Imen, Randa, Narimen, Majda avec qui j'ai partagé la vie universitaire et j'ai passé dans leur présence des moments inoubliables. Merci pour tes encouragements et surtout d'être toujours à mes côtés dans le meilleur comme le pire.

« En témoignage de l'amitié et les souvenirs de tous les moments que nous avons passés ensemble, je vous dédie ce travail et je vous souhaite une vie pleine de succès et de bonheur

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Remerciement | |
| Dédicace | |
| Liste des abréviations | I |
| Liste des tableaux | III |
| Liste des figures | V |
| INTRODUCTION GENERALE | A |
| Chapitre 01: la monnaie, la monétique, les systèmes ET les moyens de paiement | |
| SECTION 01 : ÉVOLUTION HISTORIQUE, DEFINITION ET FONCTION DE LA MONNAIE | 3 |
| SOUS-SECTION 01 : ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA MONNAIE | 3 |
| 1.1 Du troc à la monnaie métallique | 3 |
| 1.1.1 Définition du troc | 3 |
| 1.1.2 Avantages et inconvénients du troc | 3 |
| 1.1.3 Définition de la monnaie marchandise | 4 |
| 1.1.4 Définition de la monnaie métallique | 4 |
| 1.2 De la monnaie métallique à la monnaie fiduciaire | 5 |
| 1.2.1 Définition de la monnaie fiduciaire | 5 |
| 1.3 De la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale | 6 |
| 1.3.1 Définition de la monnaie scripturale | 6 |
| SOUS-SECTION 02 : DEFINITION DE LA MONNAIE | 6 |
| SOUS SECTION 03 : FONCTION DE LA MONNAIE | 7 |
| 3.1 Fonction d'intermédiaire des échanges | 7 |
| 3.2 Fonction de réserve de valeur | 7 |
| 3.3 Fonction d'unité de compte | 7 |
| SECTION 02 : CADRE CONCEPTUEL DE LA MONETIQUE | 8 |
| SOUS-SECTION 01 : ORIGINE ET DEVELOPPEMENT DE LA MONETIQUE | 8 |
| SOUS-SECTION 02 : DEFINITION DE LA MONETIQUE | 8 |
| SOUS-SECTION 03 : ACTEURS DE LA MONETIQUE | 8 |
| 3.1 Porteur | 8 |
| 3.2 Banque émettrice (l'émetteur) | 9 |
| 3.3 Commerçant | 9 |
| 3.4 Banque acquéreur | 9 |
| SOUS SECTION 04 : FONCTIONNEMENT DE LA MONETIQUE | 9 |

Table des matières

| | |
|---|----|
| SOUS SECTION 05 : DOMAINE DE LA MONETIQUE..... | 9 |
| SOUS SECTION 06 : CARACTERISTIQUES DE LA MONETIQUE | 10 |
| 6.1 Atomicité..... | 10 |
| 6.2 Consistance | 10 |
| 6.3 Isolement..... | 11 |
| 6.4 Durabilité | 11 |
| 6.5 Anonymat..... | 11 |
| 6.6 Traçabilité | 11 |
| SOUS SECTION 07 : AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA MONETIQUE | 11 |
| 7.1 Avantages..... | 11 |
| 7.2 Inconvénients | 11 |
| SOUS SECTION 08 : APPORT DE LA MONETIQUE AU SYSTEME BANCAIRE..... | 12 |
| 8.1 Position des banques centrales..... | 12 |
| 8.2 Position des banques émettrices..... | 12 |
| SECTION 03 : PRESENTTION GENERALE DU SYSTEME ET MOYEN DE PAIEMENT | 14 |
| SOUS-SECTION 01 : SYSTEME DE PAIEMENT..... | 14 |
| 1.1 Définition d'un système | 14 |
| 1.2 Définition d'un paiement | 14 |
| 1.3 Définition d'un système de paiement | 14 |
| 1.4 Participants d'un système de paiement | 15 |
| 1.4.1 Les banques | 15 |
| 1.4.2 Centre de compensation | 15 |
| 1.4.3 Banque de règlement..... | 16 |
| 1.4.4 Marché monétaire..... | 16 |
| 1.5 Opérations du système de paiement..... | 16 |
| 1.5.1 Émission des ordres de paiement | 16 |
| 1.5.2 Transmission des informations..... | 17 |
| 1.5.3 Traitement des informations..... | 17 |
| SOUS SECTION 02 : MOYENS DE PAIEMENT..... | 18 |
| 2.1 Définition d'un moyen de paiement | 18 |
| 2.2 Critères d'efficience des moyens de paiement..... | 18 |
| 2.3 Instruments de paiement classiques | 19 |
| 2.3.1 Les espèces | 19 |
| 2.3.2 Le chèque | 19 |

Table des matières

| | |
|--|----|
| 2.3.3 Le virement | 19 |
| 2.3.4 Le prélèvement..... | 19 |
| 2.3.5 Les effets de commerce..... | 20 |
| 2.3.6 Avantages et inconvénients des moyens de paiement classique | 20 |
| 2.4 Instruments de paiement électronique | 21 |
| 2.4.1 Porte-monnaie électronique et porte-monnaie virtuel..... | 21 |
| 2.4.2 Cartes bancaires..... | 21 |
| 2.4.3 Monnaie électronique..... | 22 |
| 2.4.4 Monnaie virtuelle | 22 |
| 2.4.5 Monnaie numérique..... | 23 |
| 2.4.7 Le chèque électronique..... | 23 |
| 2.4.8 Les standards de paiements électroniques..... | 24 |
| 2.4.8 Avantages et inconvénients des moyens de paiement électronique | 24 |
| Chapitre 02 : La monétique en Algérie | |
| SECTION 01 : CADRE CONCEPTUEL DE LA MONETIQUE ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE | 29 |
| SOUS-SECTION 01 : APPARITION ET DEVELOPPEMENT DE LA MONETIQUE EN ALGERIE | 29 |
| SOUS-SECTION 02 : CADRE ORGANISATIONNEL DE LA MONETIQUE EN ALGERIE | 30 |
| 2.1 Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) .. | 30 |
| 2.1.1 Présentation, Actionnaires et Missions de la SATIM | 30 |
| 2.2 Réseau Monétique Interbancaire (RMI) | 31 |
| 2.2.1 Présentation, Rôle et Objectifs du RMI | 31 |
| 2.3 Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique)..... | 32 |
| 2.3.1 Création, Membres et Fonctions du GIE Monétique | 32 |
| SOUS-SECTION 03 : CADRE REGLEMENTAIRE DES SYSTEMES DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE | 33 |
| SOUS SECTION 04 : SYSTEMES DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE | 34 |
| 4.1 Système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS)..... | 34 |
| 4.1.1 Définition du système (RTGS)..... | 34 |
| 4.1.2 Participants du système | 34 |
| 4.1.3 Objectifs du système | 35 |
| 4.1.4 Fonctionnement du système | 35 |
| 4.2 Système Algérien de Télé Compensation Interbancaire (ATCI) | 35 |

Table des matières

| | |
|---|----|
| 4.2.1 Présentation du système | 35 |
| 4.2.2 Objectifs du système | 36 |
| 4.3 Centre de Pré compensation Interbancaire (CPI)..... | 36 |
| 4.3.1 Définition du CPI | 36 |
| 4.3.2 Fonctions du système | 37 |
| SECTION 02 : LA REALITE DE LA MONETIQUE EN ALGERIE | 38 |
| SOUS-SECTION 01 : INSTRUMENTS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE | 38 |
| 1.1 Cartes | 38 |
| 1.1.1 Carte Interbancaire CIB | 38 |
| 1.1.2 EDAHABIA | 40 |
| 1.1.3 Carte de crédit Visa et Mastercard en Algérie | 41 |
| 1.1.4 Interopérabilité | 41 |
| 1.1.5 Canaux d'acceptation de cartes | 42 |
| SOUS SECTION 02 : SERVICES DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE..... | 46 |
| 2.1 E-paiement | 46 |
| 2.2 Paiement mobile (M-paiement) | 46 |
| SECTION 03 : LES OBSTACLES DE LA MONETIQUE EN ALGERIE ET LES PERSPECTIVES DE SON DEVELOPPEM | 48 |
| SOUS-SECTION 01 : IMPORTANCE DE LA MONETIQUE EN ALGERIE..... | 48 |
| SOUS-SECTION 02 : OBSTACLES DE DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE | 48 |
| 2.1 Freins sociaux | 49 |
| 2.2 Freins économiques et organisationnels | 49 |
| 2.3 Freins juridiques..... | 50 |
| SOUS-SECTION 03 : REJET DE LA BANQUE ELECTRONIQUE PAR LE LEGISLATEUR ALGERIEN | 50 |
| 3.1 Dans le cadre de la loi sur la monnaie et le crédit | 51 |
| 3.2 Dans le cadre de la loi de prévention et de lutte contre la corruption | 51 |
| 3.3 La loi sur le commerce électronique | 51 |
| SOUS-SECTION 04 : RISQUES LIES AUX MOYENS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE | 52 |
| 4.1 Les risques réglementaires ou de sécurité des moyens de paiement | 52 |
| 4.2 Les risques résultant d'un dysfonctionnement de l'instrument de paiement | 52 |
| 4.3 La perte de l'outil de paiement électronique | 52 |
| 4.4 La cybercriminalité | 52 |

Table des matières

| | |
|---|----|
| 4.5 Les risques juridiques | 53 |
| SOUS-SECTION 05 : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE | 53 |
| 5.1 L'infrastructure | 53 |
| 5.2 La mise en place d'un système d'information bancaire efficace | 54 |
| 5.3 Former les employés des banques et sensibiliser les clients à la culture de la banque électronique | 54 |
| 5.4 Élaboration de lois et de réglementations réglementaires..... | 55 |
| 5.5 Sécurité des informations bancaires..... | 55 |
| Chapitre : 03 la monétique au sein de la BADR..... | 57 |
| SECTION 01 : PRESENTATION DE L'ORGANISME D'ACCEUIL « la BADR » | 58 |
| SOUS-SECTION 01 : PRESENTATION GENERALE..... | 58 |
| 1.1 Fiche technique de la banque | 58 |
| 1.2 Structure organisationnelle de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural..... | 59 |
| 1.3 Engagements de la BADR | 59 |
| 1.3.1 Rôle de la BADR..... | 60 |
| 1.3.2 Missions et les objectifs de la BADR..... | 60 |
| SOUS-SECTION 02 : PRESENTATION DE L'AGENCE D'ACCEUIL « AGENCE ZERALDA 636 »..... | 61 |
| 2.1 Organigramme fonctionnel de l'agence | 61 |
| SOUS-SECTION 03 : PRESENTATION DES CARTES PROPOSEES PAR LA BADR ET LEUR TARIFS | 62 |
| 3.1 Carte interbancaire (CIB)..... | 62 |
| 3.1.1 Carte Classique..... | 62 |
| 3.1.2 Carte CIB GOLD | 63 |
| 3.2 Mastercard..... | 63 |
| 3.2.1 Mastercard Classique | 64 |
| 3.2.2 Mastercard Titanium | 65 |
| SOUS-SECTION 04 : SERVICES D'E-BANKING AU SEIN DE LA BADR..... | 66 |
| 4.1 Badr net..... | 66 |
| 4.2 Badr Visio | 66 |
| 4.3 Web help | 66 |
| 4.4 Devenir client..... | 67 |
| SECTION 02 : DESCRIPTION ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE RELATIF AUX CARTES CIB | 67 |

Table des matières

| | |
|--|-----|
| SOUS-SECTION 01 : LES ETAPES PRELIMINAIRES DE L'ETUDE | 67 |
| 1.1 Choix de la méthode d'enquête..... | 67 |
| 1.2 Objectif de l'enquête | 67 |
| 1.3 L'échantillon | 67 |
| 1.3.1 La taille de l'échantillon..... | 67 |
| 1.4 Le questionnaire..... | 67 |
| 1.4.1 Rubriques | 67 |
| 1.4.2 Formes des questions | 68 |
| 1.4.3 Administration du questionnaire | 68 |
| SOUS-SECTION 02 : ANALYSE DES DONNES A TRAVERS TRI A PLAT..... | 69 |
| SECTION 03 : ETUDE QUALITATIVE | 91 |
| SOUS-SECTION 01 : REALISATION DE L'ENTRETIEN | 91 |
| 1.1 Définition d'un guide d'entretien..... | 92 |
| 1.2 Objectif de l'entretien | 92 |
| SOUS-SECTION 02 : RESULTATS DE L'ENTRETIEN 01 | 92 |
| SOUS-SECTION 03 : RESULTATS DE L'ENTRETIEN 02 | 96 |
| CONCLUSION GENERALE | 101 |
| Bibliographie | |
| Glossaire | |
| ANNEXE..... | |

| Désignation | Signification |
|--------------------|---|
| ABC- BANK | Arab Banking Corporation |
| ABEF | Association Professionnelle des Banques et Etablissement Financiers |
| ARTS | Algeria Real Time Settlement |
| ATCI | Algérie Télé-Compensation Interbancaire |
| ATM | Automated Teller machine |
| BADR | Banque de l'Agriculture et du Développement Rural |
| BCEAO | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| BCE | Banque Centrale Européenne |
| BDC | Banque de Développement du Canada |
| BDL | Banque de Développement Local |
| BEA | Banque Extérieure d'Algérie |
| BNA | Banque Nationale d'Algérie |
| BNP | Banque nationale de paris |
| BRI | Brigade de Recherche et d'Intervention |
| CNAS | Caisse nationale des assurances sociale |
| CIB | Carte Interbancaire |
| CNEP | Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance |
| CNMA | Caisse Nationale de Mutualité Agricole |
| CPA | Crédit Populaire d'Algérie |
| CPI | Centre de Pré compensation Interbancaire |
| CVS | Concurrent Versions Système |
| DAB | Distributeur Automatique de Billets |
| Fintechs | Finance Technologies |
| GAB | Guichet Automatique de Billets |
| GIE | Groupement d'Intérêt Economique de la monétique |
| Ibid | Ibidem « au même endroit » |
| ISO | International Organization for Standardization |

| | |
|----------------|--|
| NTIC | Les Nouvelles Technologies d'Informations et de Communication |
| Op.cit | Opus citatum « ouvrage déjà cité » |
| OTP | One Time Password |
| PCI DSS | Payment Card Industry Data Security S |
| PDF | Portable Document Format |
| PIN | Personal Identification Number |
| PMEs | Petites et Moyennes Entreprises |
| PME | Porte-monnaie électronique |
| PMI | Petites et Moyennes Industries |
| PMV | Porte-monnaie virtuel |
| RIB | Relevé d'Identité Bancaire |
| RMI | Réseau Monétique Interbancaire |
| RTGS | Real Time Gross System |
| SATIM | Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique |
| SICB | Service d'information des cartes bancaires |
| SPSS | Statistical Package for the Social Sciences |
| TES | Transactions Electroniques Sécurisées |
| TIC | Technologie d'information et de communication |
| TPE | Terminal de Paiement Electronique |
| USB | Universel Serial Bus |
| VSM | Virements de Salaires Multiples |

| Tableau N° | Intitulé | Page |
|-------------------|--|-------------|
| 01 | Les avantages et les inconvénients des moyens de paiement classique | 20 |
| 02 | Les Avantages et les inconvénients des moyens de paiement électronique | 24 |
| 03 | Fiche technique de la banque de l'agriculture et du développement rural | 57 |
| 04 | Répartition des détenteurs de cartes CIB selon l'accès à la banque | 68 |
| 05 | Répartition des détenteurs de cartes CIB selon la disponibilité de GAB | 69 |
| 06 | Répartition des personnes interrogées selon l'habitude de retrait d'argent | 70 |
| 07 | Raisons de choix d'utilisation des moyens de retrait d'argent | 70 |
| 08 | Répartition des enquêtés selon les transactions en espèce | 72 |
| 09 | Répartition des personnes interrogées selon leur Connaissance de différentes cartes | 72 |
| 10 | Répartition des enquêtés selon le type de carte bancaire possédée | 73 |
| 11 | Répartition des détenteurs de carte CIB selon la manière d'obtention de carte | 74 |
| 12 | Répartition des personnes interrogées selon la fréquence de paiement électronique | 75 |
| 13 | Faisabilité des transactions électronique | 75 |
| 14 | Les coûts liés aux cartes bancaires | 76 |
| 15 | Répartition des enquêtés selon le niveau de satisfaction envers le (DAB) | 77 |
| 16 | Répartition des personnes interrogées selon les préoccupations en matière de sécurité liées aux paiements électroniques | 78 |
| 17 | Sûreté et sécurité des transactions électronique | 78 |
| 18 | Répartition des enquêtés selon la confiance envers le paiement électronique | 79 |
| 19 | Répartition des personnes ayant rencontré des problèmes lors d'une transaction électronique | 80 |
| 20 | Réaction des enquêtés lors d'une erreur de transaction électronique | 81 |
| 21 | Répartition des détenteurs de cartes selon leur exposition aux campagnes publicitaires pour la promotion des paiements électroniques | 82 |
| 22 | Répartition des enquêtés formés sur les moyens de paiement électronique | 82 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 23 | Répartition des enquêtés selon leur désir de sensibilisation envers les moyens de paiement électronique | 83 |
| 24 | Répartition des enquêtés selon le sexe | 84 |
| 25 | Répartition des enquêtés selon les tranches d'âge | 84 |
| 26 | Répartition des enquêtés selon les catégories socioprofessionnelles | 85 |
| 27 | Répartition des enquêtés selon les revenus | 86 |

| Figures N° | Intitulé | Page |
|-------------------|---|-------------|
| 01 | Les catégories de TES | 10 |
| 02 | Présentation de la carte CIB (recto/ verso) | 39 |
| 03 | La carte d'or (EDAHABIA) | 40 |
| 04 | Répartition des cartes de paiement en Algérie en 2021 | 40 |
| 05 | Évolution du nombre d'ATM en Algérie (2016-janv 2023) | 42 |
| 06 | évolution du nombre des transactions de retrait sur DAB (2016-Fév 2023) | 42 |
| 07 | Évolution du nombre de TPE en Algérie (2016-2023) | 43 |
| 08 | Evolution du nombre de transactions de paiement sur TPE | 44 |
| 09 | Nombre des transactions de paiement en ligne en Algérie (2016-Févr 2023) | 45 |
| 10 | Nombre d'activité de paiement par mobile en Algérie (2022-Févr 2023) | 45 |
| 11 | L'organigramme de la « Badr Banque Agence Zeralda 636 » | 60 |
| 12 | La carte classique | 61 |
| 13 | La carte Gold | 62 |
| 14 | Mastercard classique | 63 |
| 15 | Mastercard Titanium | 64 |
| 16 | Répartition des détenteurs de la carte CIB selon l'accès à la banque | 69 |
| 17 | Répartition des détenteurs de cartes CIB selon la disponibilité de GAB | 69 |
| 18 | Répartition des personnes interrogées selon l'habitude de retrait d'argent | 70 |
| 19 | Raisons de choix d'utilisation des moyens de retrait d'argent | 71 |
| 20 | Répartition des enquêtés selon les transactions en espèce | 72 |
| 21 | Répartition des personnes interrogées selon leur Connaissance de différentes cartes | 73 |
| 22 | Répartition des enquêtés selon le type de carte bancaire possédée | 73 |
| 23 | Répartition des détenteurs de carte CIB selon la manière d'obtention de carte | 74 |
| 24 | Répartition des personnes interrogées selon la fréquence de paiement électronique | 75 |
| 25 | Faisabilité des cartes interbancaires | 76 |
| 26 | Les coûts liés aux cartes bancaires | 76 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 27 | Répartition des enquêtés selon le niveau de satisfaction envers le (DAB) | 77 |
| 28 | Répartition des personnes interrogées selon les préoccupations en matière de sécurité liées aux paiements électroniques | 78 |
| 29 | Sûreté et sécurité des transactions électronique | 79 |
| 30 | Répartition des enquêtés selon la confiance envers le paiement électronique | 79 |
| 31 | Répartition des personnes ayant rencontré des problèmes lors d'une transaction électronique | 80 |
| 32 | Réaction des enquêtés lors d'une erreur de transaction électronique | 81 |
| 33 | Répartition des détenteurs de cartes selon leur exposition aux campagnes publicitaires pour la promotion des paiements électroniques | 82 |
| 34 | Répartition des enquêtés formés sur les moyens de paiement électronique | 83 |
| 35 | Répartition des enquêtés selon leur désir de sensibilisation envers les moyens de paiement électronique | 83 |
| 36 | Répartition des enquêtés selon le sexe | 84 |
| 37 | Répartition des enquêtés selon les tranches d'âge | 85 |
| 38 | Répartition des enquêtés selon les catégories socioprofessionnelles | 86 |
| 39 | Répartition des enquêtés selon les revenus | 87 |

Résumé

Ce mémoire de recherche est structuré en trois chapitres distincts. Le premier chapitre examine trois éléments clés : l'évolution de la monnaie, le cadre conceptuel de la monétique, ainsi qu'un aperçu générale sur les systèmes de paiement et les divers moyens de paiement disponibles. Le deuxième chapitre se concentre spécifiquement sur la monétique en Algérie, en examinant la réalité de la banque électronique dans le pays, les instruments de paiement électronique utilisés, les contraintes entravant le développement de la monétique en Algérie, et les perspectives d'évolution de ce secteur. Enfin, le troisième chapitre, de nature pratique, se penche en détail sur la mise en place et l'utilisation de la monétique au sein de la BADR, en analysant des données quantitatives et qualitatives pertinentes.

Malgré les réformes entreprises pour stimuler les paiements électroniques, leur développement est entravé par diverses contraintes. Nos recherches mettent en évidence un manque généralisé de connaissances concernant les différentes cartes bancaires disponibles en Algérie, résultant d'un manque de sensibilisation à la monétique. De plus, le rôle des autorités de supervision bancaire dans le développement des paiements électroniques et l'expansion de la monétique n'est pas encore suffisant. Néanmoins, des initiatives prévues offrent des perspectives positives en facilitant l'adoption de solutions de paiement électronique et en favorisant la transition vers une économie numérique. Par ailleurs, la BADR reconnaît l'importance croissante des paiements électroniques et envisage de prendre des mesures pour encourager leur utilisation à l'avenir.

Les mots clés :

Monétique ; Banque électronique ; Avancée technologique ; Réalité ; Obstacles.

Abstract

This research is structured into three distinct chapters. The first chapter examines three key elements: the evolution of currency, the conceptual framework of electronic banking, as well as an overview of payment systems and the various available means of payment. The second chapter focuses specifically on electronic banking in Algeria, examining the reality of electronic banking in the country, the electronic payment instruments used, the constraints hindering the development of electronic banking in Algeria, and the prospects for the sector's evolution. Finally, the third chapter, practical in nature, delves into the implementation and use of electronic banking within BADR, analyzing relevant quantitative and qualitative data

Despite the reforms aimed at stimulating electronic payments, their development is hindered by various constraints. Our research highlights a widespread lack of knowledge regarding the different bank cards available in Algeria, resulting from a lack of awareness of electronic banking. Moreover, the role of banking supervisory authorities in the development of electronic payments and the expansion of electronic banking is not yet sufficient.

Nevertheless, planned initiatives offer positive prospects by facilitating the adoption of electronic payment solutions and promoting the transition to a digital economy. Furthermore, BADR acknowledges the growing importance of electronic payments and is considering measures to encourage their use in the future

:Keywords

Electronic Banking; Electronic Payments; Technological Advancement; Reality; Obstacles

:

INTRODUCTION GENERALE

« La monnaie est pour nous une sorte de gage donnant l'assurance que l'échange sera possible si jamais le besoin s'en fait sentir, car on doit pouvoir en remettant la monnaie obtenir ce dont on manque. »¹ ARISTOTE.

La monnaie joue un rôle fondamental dans l'économie en permettant l'évaluation des biens et services, en facilitant les échanges et en servant de mesure de la valeur. Au fil de l'histoire, la monnaie a connu une évolution significative, passant des méthodes primitives de troc à l'émergence de formes de paiement plus avancées. Cette évolution a donné naissance à « la monétique », qui englobe des systèmes et des moyens de paiement plus sophistiqués, basés sur les technologies numériques et digitales, afin de faciliter les transactions bancaires.

L'évolution des technologies et des besoins des consommateurs a donné naissance à une multitude de méthodes de paiement offrant des alternatives pratiques et sécurisées aux transactions en espèces. De nos jours, les systèmes de paiement ont considérablement progressé et se sont diversifiés, offrant aux consommateurs une gamme étendue d'options pour effectuer des achats, des transferts de fonds et des transactions commerciales. Ces systèmes englobent à la fois des méthodes traditionnelles, telles que les paiements en espèces et les chèques, et des méthodes électroniques, notamment les cartes de crédit et de débit, les virements bancaires, les portefeuilles numériques et les paiements mobiles. Ces innovations ont simplifié et accéléré les processus de paiement, apportant commodité et accessibilité aux consommateurs, tout en renforçant la sécurité des transactions.

Depuis 2006, l'Algérie a entrepris des investissements progressifs dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour moderniser son système de paiement. En partenariat avec la Banque mondiale, l'objectif principal était de promouvoir une gestion des paiements plus efficace, de garantir la protection des utilisateurs et de maintenir la confiance dans le système de paiement. Cette initiative s'est concrétisée par la mise en place de trois systèmes essentiels : le système monétique, le système de télé compensation (ATCI) et le système de gros montants (ARTS). Ces mesures visent à renforcer la sécurité et l'efficacité des transactions financières en Algérie, contribuant ainsi au développement du secteur bancaire du pays.

En Algérie, la monétique a connu une progression encourageante et les banques témoignent d'un intérêt croissant pour moderniser ce service. Cependant, le pays n'a pas encore rattrapé l'évolution mondiale des moyens de paiement électronique. Cette dernière rencontre plusieurs

¹ MARCEL DRACH, l'argent, édition la découverte, paris, 2004, p.p.12-13.

obstacles et défis qui freinent sa pleine expansion. Malgré les progrès réalisés, certaines contraintes persistent et nécessitent une attention particulière de la part des autorités et des acteurs du secteur bancaire.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous avons pris la BADR comme étude de cas pour examiner de manière approfondie la réalité de la monétique au sein de cette institution bancaire. Notre objectif est d'analyser les contraintes qui entravent le développement de la monétique au sein de la BADR, ainsi que d'étudier la position adoptée par la banque vis-à-vis de ce domaine.

1. Problématique de recherche

La problématique sur laquelle se base notre recherche, et qui balise notre travail, est la suivante :

Quelle est la réalité de la monétique au sein de la BADR banque ?

2. Sous questions

Pour être en mesure de fournir une réponse pertinente et approfondie à cette problématique, nous envisagerons nécessairement de répondre aux sous questions, à savoir :

Première question : La BADR s'engage-t-elle à encourager l'utilisation des moyens de paiement électronique ?

Deuxième question : Quelles sont les contraintes qui freinent l'adoption des moyens de paiement électronique au sein de la BADR ?

Troisième question : Quelles sont les perspectives pour l'avenir des moyens de paiement électronique ?

3. Hypothèses

Pour répondre à nos sous questions, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

Première hypothèse : La BADR a réalisé des progrès significatifs dans l'adoption des moyens de paiement électronique, en mettant en place une gamme variée de services numériques à ses clients.

Deuxième hypothèse : Le manque de sensibilisation en faveur de la monétique contribue à la faible adoption des moyens de paiement électronique.

Troisième hypothèse : Le rôle joué par les autorités gouvernementales est insuffisant

pour le développement des moyens de paiement électronique en Algérie.

Quatrième hypothèse : L'état vient d'investir dans le domaine de la monétique avec l'arrivée des nouvelles technologies.

4. Objectif de recherche

L'importance de notre sujet de recherche réside dans la tendance observée ces dernières décennies à la réforme des systèmes de paiement à l'échelle mondiale. Ainsi, notre mémoire vise à analyser en détail la situation réelle de la monétique au sein de la BADR ainsi que les contraintes qui entravent son expansion. En examinant de près ces aspects, nous cherchons à mieux comprendre les enjeux spécifiques auxquels la BADR est confrontée dans le domaine de la monétique et à formuler des recommandations appropriées pour surmonter ces obstacles

5. Intérêt de recherche

La prépondérance croissante de la monétique en tant que mode de paiement dans les pays développés nous a incités à réfléchir sur sa réalité en Algérie.

6. Méthodologie de recherche

Afin de répondre à notre problématique de recherche nous avons opté pour une démarche méthodologie présentée comme suit :

Dans notre démarche de recherche, nous adoptons une partie théorique en recourant à une recherche documentaire approfondie. Nous consultons des ouvrages, des sites web, des thèses, des articles et des revues afin de définir de manière précise les concepts liés à notre thème d'étude.

Parallèlement, nous adoptons également une partie pratique en collectant des informations et des statistiques directement auprès de la banque. Nous réalisons une étude de terrain de type qualitative-quantitative. Cette approche nous permet d'obtenir des données concrètes sur la réalité de la monétique au sein de la banque.

Pour recueillir les données, nous mettons en place un questionnaire en interrogeant les clients détenteurs de moyens de paiement électronique. Le traitement des données recueillies se fera à l'aide du logiciel SPSS pour une analyse approfondie.

Aussi on va mettre en place deux entretiens semis-directifs l'un avec un superviseur monétique au sein de la BADR et l'autre avec un chef de service centrale Direction monétique « SATIM ».

Notre recherche suivra une démarche déductive, où nous partirons de théories et de concepts généraux pour les appliquer à des cas spécifiques.

En ce qui concerne le style rédactionnel de notre mémoire, nous adoptons une approche multi-style qui combine une description détaillée des concepts, une explication et analyse approfondie des résultats.

7. Plan de travail

La structure de notre recherche se compose de trois chapitres, deux chapitres théoriques et un chapitre pratique.

Le premier chapitre, intitulé "La monnaie, la monétique, les systèmes et les moyens de paiement", est divisé en trois sections. La première section aborde l'évolution de la monnaie, en retraçant son histoire et son développement. La deuxième section se concentre sur le cadre conceptuel de la monétique, en définissant les concepts clés et en expliquant leur fonctionnement. La troisième section explore les différents systèmes et moyens de paiement utilisés dans le domaine de la monétique.

Le deuxième chapitre, intitulé "La monétique en Algérie", comprend également trois sections. La première section examine le cadre organisationnel de la monétique et les systèmes de paiement électronique en Algérie. La deuxième section se concentre sur la réalité de la monétique en Algérie, en analysant les progrès réalisés et les défis rencontrés. La troisième section explore les contraintes de développement de la monétique en Algérie et les perspectives d'évolution pour surmonter ces obstacles.

Le dernier chapitre, axé sur une approche pratique, s'intitule "La monétique au sein de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)". Il est également divisé en trois sections. La première section présente la banque et son contexte. La deuxième section est une étude quantitative qui permet d'analyser les données statistiques relatives à la monétique au sein de la BADR. La troisième section est une étude qualitative qui explore les opinions et les expériences des détenteurs de la monétique au sein de la banque.

Cette structure nous permet d'analyser en détail la réalité de la monétique au sein de la BADR et de répondre de manière approfondie à notre question de recherche.

***Chapitre 01: La monnaie, la monétique, les
systèmes ET les moyens de paiement***

Introduction

Depuis les premières transactions commerciales jusqu'aux paiements numériques modernes, la monnaie a subi de nombreux changements et a pris de nombreuses formes différentes.

Dans ce chapitre, nous allons examiner l'historique de la monnaie, ainsi qu'un aperçu général sur le domaine de la monétique et les systèmes de paiement.

La première section portera sur l'histoire de l'évolution de la monnaie au fil du temps. Nous examinerons les différentes formes de monnaie ainsi que les fonctions qu'elle remplit.

La deuxième section portera sur la monétique, qui désigne l'ensemble des techniques permettant la réalisation de transactions financières à distance à l'aide des TIC. Nous aborderons plusieurs concepts clés de la monétique et leur impact sur le secteur bancaire.

Enfin, dans la troisième section nous allons mettre l'accent sur les aspects fondamentaux des systèmes de paiement et des différents moyens de paiement disponibles.

SECTION 01 : ÉVOLUTION HISTORIQUE, DEFINITION ET FONCTION DE LA MONNAIE

Au fil du temps, la monnaie a connu une transformation significative, passant des formes primitives de troc à des systèmes plus élaborés comprenant des pièces de monnaie, des billets de banque et des transactions électroniques.

Dans cette section, nous aborderons les différentes manifestations de la monnaie, en définissant ses formes et en explorant ses fonctions essentielles.

SOUS-SECTION 01 : ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA MONNAIE

1.1 Du troc à la monnaie métallique

À l'origine de notre histoire, il n'y avait pas ni des échanges, ni des monnaies.

Suite à l'émergence de la civilisation, le changement de vie en société, les guerres et les contrats organisés, la nécessité des échanges conduit donc à l'apparition du « troc ».

1.1.1 Définition du troc

Selon le dictionnaire Larousse en ligne le troc est un « échange d'un objet contre un ou plusieurs autres ».

« Dans une économie du troc, les marchandises s'échangent directement contre d'autres marchandises, l'échange ne peut avoir lieu entre deux agents A et B que lorsqu'il y a une double coïncidence : il faut simultanément que A souhaite acquérir un certain produit x et céder un autre produit y et que B souhaite céder x et acquérir y ».¹

En effet, l'idée principale c'est l'échange direct d'une marchandise contre une autre marquée par l'absence de la liquidité et la double coïncidence des deux agents.

1.1.2 Avantages et inconvénients du troc

Le troc est une pratique ancienne qui englobe à la fois beaucoup d'avantages et inconvénients :²

Avantages

- ✚ Cette pratique permet à un grand nombre de personnes d'acheter des articles sans avoir à se préoccuper de leur capacité financière ;
- ✚ Cette méthode offre à toutes les parties impliquées la possibilité de se débarrasser des objets inutiles en échange de ceux dont elles ont besoin ;
- ✚ C'est une méthode économique sans dépense d'argent.

¹ SOPHIER BRANA, MICHEL CAZALS, PASCAL KAUFFMANN, monnaie banque et finance, 5ème édition Dunod, paris, 2016, p.19.

² W. STANLEY JEVONS, La monnaie et le mécanisme de l'échange, 2ème édition, paris, 1877, p.p.25.

Inconvénients

- ✚ Difficulté de recherche de deux personnes qui possèdent respectivement les objets qui répondent aux besoins de l'autre et qui sont prêtes à les échanger ;
- ✚ Il est difficile de déterminer le taux d'échange approprié entre les différents biens ou services ;
- ✚ Un grand nombre d'objets ne peut pas être divisés en parties plus petites.

Au quatrième millénaire avant Jésus Christ, la région du Moyen-Orient a vu l'émergence de la monnaie et de la banque, qui ont remplacé le système de troc existant. La monnaie primitive, qui servait d'étalon de valeur, était souvent représentée par des éléments tels que des épis d'orge ou des têtes de bétail. Cependant, ces unités de compte primitives se sont avérées peu pratiques pour les transactions, ce qui a conduit à l'évolution de la monnaie marchandise. Cette forme de monnaie était facilement manipulable et pouvait prendre la forme de diverses marchandises telles que le sel, le sucre, les coquillages et les lingots de métal.¹

1.1.3 Définition de la monnaie marchandise

La monnaie marchandise c'est une forme ordinaire de monnaie qui peut s'agir de n'importe quel objet, que ce soit de la nourriture, des vêtements ou des ornements, que toute personne est disposée à accepter et que chacun désire posséder en quantité plus ou moins importante. Cela permet à chacun de disposer des moyens nécessaires pour se procurer les biens essentiels à tout moment.²

En effet, la monnaie marchandise est une forme de monnaie dont laquelle sa valeur intrinsèque est tirée de la marchandise réelle, cette dernière est considérée comme la forme primitive de la monnaie.

Ensuite, une nouvelle forme de monnaie est arrivée catégorisée comme une forme de monnaie-marchandise spécifique appelée « monnaie métallique » qui se définit comme suit :³

1.1.4 Définition de la monnaie métallique

La monnaie métallique peut être catégorisée comme une forme de monnaie-marchandise spécifique. Elle se présente sous la forme de pièces de monnaie qui sont créées en faisant fondre des métaux précieux tels que le cuivre, le bronze, l'argent, l'or, etc. Ces pièces peuvent également être frappées avec divers symboles pour indiquer leur valeur. Pour des montants plus élevés, la monnaie métallique peut prendre la forme de lingots ou de plaques de métal.

¹ CLAUDE DRAGON, DIDIER GEIBEN, DANIEL KAPLANK, GILBERT NALLARD, les moyens de paiement, édition banque, paris, 1997, p.23.

² W. STANLEY JEVONS, Op.cit., p.11.

³ ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, Introduction à l'économie monétaire, 2ème édition Dunod, paris, 2021, p.p.43-75.

Malgré que la monnaie marchandise fût plus facile à manipuler que la monnaie primitive, elle présente certain nombre d'inconvénients :

- Les objets ne sont pas toujours susceptibles d'être divisés en parties distinctes ;
- Ils ne peuvent pas toujours être stockés de manière durable sans se détériorer ;
- Ils sont souvent destinés à être consommés pour leur propre usage plutôt que pour une utilisation ultérieure ;
- La production de la monnaie marchandise peut être complexe et nécessiter des efforts considérables ;
- La monnaie marchandise peut rencontrer des problèmes pratiques liés au transport et au stockage ;
- La production de la monnaie marchandise peut engendrer des coûts élevés.

En effet, il était devenu nécessaire la création d'une nouvelle forme de monnaie.

La monnaie métallique a été remplacée progressivement par des formes de monnaie fiduciaire comme les billets de banque et les pièces de monnaie.

1.2 De la monnaie métallique à la monnaie fiduciaire

1.2.1 Définition de la monnaie fiduciaire

La monnaie fiduciaire a été créée au Canada en 1685.¹

La monnaie fiduciaire est un instrument monétaire dont la valeur intrinsèque est généralement inférieure à sa valeur nominale. Elle repose essentiellement sur la confiance accordée à l'émetteur de cette monnaie.²

En résumé, la monnaie fiduciaire désigne une forme physique de la monnaie émise par une autorité monétaire, sa valeur repose sur la confiance que les gens ont envers l'autorité émettrice plutôt que sur une valeur intrinsèque.

Les exemples les plus courants de monnaie fiduciaire, sont les « billets de banque »³ et les « pièces de monnaie »⁴, ils sont utilisés pour faciliter les transactions financières et les échanges commerciaux.

Le billet de banque a permis à une nouvelle forme de monnaie de voir le jour c'est la monnaie scripturale.

¹ <https://group.bnpparibas> consulté le 13 février 2023 à 15h 33.

² Olivier Hueber, *Economie générale*, Editions Technip, 2012, p.98.

³ Billets de banque : une forme de monnaie représentée par des petites feuilles de papier émises par des institutions financières, représentant une valeur monétaire spécifique. (Disponible sur <https://www.linternaute.fr>).

⁴ Pièces de monnaie : des disques en matériau solide, souvent en alliage métallique, qui sont émises par les gouvernements et utilisées dans diverses transactions. (Disponible sur <https://www.linternaute.fr>).

1.3 De la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale

1.3.1 Définition de la monnaie scripturale

La monnaie scripturale se réfère aux fonds qui sont stockés dans les comptes courants ou comptes chèques détenus par des particuliers ou des entreprises dans des établissements financiers. Elle est échangée et transférée à l'aide de divers moyens de paiement scripturaux.¹

Avec l'avènement de la technologie la monnaie est devenue de plus en plus numérisée c'est l'apparition de « la monétique » qui signifie Monnaie + informatique.

Les cartes de crédit, de débit et les paiements électroniques sont devenus des moyens courants de transactions.

La monnaie a évolué pour répondre aux besoins de la société et les échanges de biens et services ont évolué vers des formes plus complexes de transactions.

SOUS-SECTION 02 : DEFINITION DE LA MONNAIE

La monnaie est un moyen de paiement universellement accepté qui facilite les échanges économiques. Elle permet d'effectuer des transactions commerciales et de régler les dettes au sein d'une même zone monétaire. Grâce à son pouvoir libérateur immédiat et général, elle offre une solution pratique et efficace pour échanger des biens et des services.²

La monnaie est considérée comme un bien privé car elle est soumise à l'offre et à la demande, et sa détention implique un « coût d'opportunité »³ en termes de taux d'intérêt non perçus sur d'autres actifs moins liquides mais plus rentables. Cependant, la monnaie est également considérée comme un bien public ou collectif car sa disponibilité, sa circulation et sa stabilité sont indispensables au bon fonctionnement des échanges commerciaux et, par extension, de l'économie dans son ensemble.⁴

En résumé, la monnaie est généralement considérée comme un instrument d'échange qui facilite les transactions économiques, un moyen de stocker de la valeur, une unité de compte et un actif financier.

¹ <https://www.journaldunet.fr> consulté le 13 février 2023 à 16h 05.

² OLIVIER HUEBER, Op.cit, p.79.

³ Coût d'opportunité : valeur sacrifiée en choisissant une option d'investissement plutôt qu'une autre.

⁴ JEZABEL COUPPEY SOUBEYRN, Monnaie, banques, finance, 2ème édition Presses Universitaires de France, 2012, pp.113-158.

SOUS SECTION 03 : FONCTION DE LA MONNAIE

Les monnaies ont évolué depuis leur fonction initiale d'étalon de valeur pour devenir des modalités de stockage de valeur dans leur forme actuelle. Elles ont trois fonctions essentielles :¹

3.1 Fonction d'intermédiaire des échanges

Cette fonction permet de résoudre le problème de la double coïncidence des besoins, qui se pose lorsqu'une personne souhaite vendre un objet et acheter un autre, sans trouver une personne qui soit intéressée par cet échange réciproque. Au lieu d'être obligée d'effectuer un échange direct, la monnaie peut être utilisée comme intermédiaire pour faciliter la transaction.

3.2 Fonction de réserve de valeur

Consiste à stocker une partie de la richesse d'un individu sous forme monétaire, dans l'attente d'une utilisation future.

3.3 Fonction d'unité de compte

La monnaie joue le rôle d'un étalon servant à mesurer les prix dans les économies monétaires modernes. Et donc elle sert de numéraire.

L'histoire de la monnaie reflète l'évolution des échanges économiques au fil des siècles, depuis le troc jusqu'aux systèmes monétaires modernes. Cependant, les avancées technologiques récentes ont engendré une véritable révolution dans le domaine des transactions financières : c'est l'avènement de la monétique. Dans la prochaine section, nous allons présenter en détail le cadre conceptuel de la monétique afin d'acquérir une meilleure compréhension de cette nouvelle dimension des transactions financières.

¹ SOPHIE BRANA, Op.cit., p.p.1-3.

SECTION 02 : CADRE CONCEPTUEL DE LA MONETIQUE

Les avancées technologiques dans le domaine bancaire ont conduit à l'émergence de divers outils visant à rendre les transactions plus pratiques et à offrir une meilleure satisfaction à la clientèle. Parmi ces technologies on peut citer la monétique.

Dans cette section, nous explorerons en détail chaque aspect du cadre conceptuel de la monétique en Algérie, en mettant en évidence son importance pour le développement des paiements électroniques et en soulignant les avantages associés à cette évolution technologique.

SOUS-SECTION 01 : ORIGINE ET DEVELOPPEMENT DE LA MONETIQUE

La monétique est née en France au milieu des années 1960 et s'est développée dans les années 1980 grâce à l'invention de la carte à puce par Roland Moreno en 1974. À partir de 1973 la carte à puce a commencé à être utilisée comme carte téléphonique, puis elle s'est défrisée en tant que carte bancaire. Cependant l'utilisation de la carte à puce a rencontré des problèmes de sécurité des transactions électroniques.¹

SOUS-SECTION 02 : DEFINITION DE LA MONETIQUE

Selon la caisse d'épargne la monétique est « un ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires (carte de paiement, de retrait... ».²

Selon G.Mercier la monétique c'est « l'ensemble des technologies procédés et équipements permettant une électronisation de transfert de fonds, de mise à disposition de liquide et d'information de la clientèle sur ses compte ».³

En effet, la monétique est l'ensemble des techniques et des systèmes électroniques permettant de réaliser des échanges de valeur monétaire et de service à distance sans intermédiation physique, la monétique est donc liée à la dématérialisation des transactions.

SOUS-SECTION 03 : ACTEURS DE LA MONETIQUE

En ce qui concerne la monétique il y a quatre acteurs principaux :⁴

3.1 Porteur

C'est le détenteur de la carte qui utilise celle-ci pour effectuer des transactions de paiement ou de retrait. La carte est mise à disposition par sa banque.

¹ DOMINIQUE DESJEUX, le porte-monnaie électronique des années 2000, N°37,2014, p.19 téléchargé du <https://www.cairn.info> le 14 février 2023 à 14h 30.

² M.ZOLLINGER, monétique et marketing, édition Vuibert, paris, 1989, p.09.

³ Ibid.

⁴ DIDIER HALLEPEE, l'univers de la monétique, édition Carrefour du net, 2009, p.p.37-39. (Document PDF téléchargé du <https://books.google.dz> consulté le 15 février 2023 à 16h 07.

3.2 Banque émettrice (l'émetteur)

C'est un organisme qui met à disposition des clients une carte de paiement.

- Elle a la charge de gérer le compte du porteur et la mise à disposition de celui-ci sa carte et son code confidentiel ;
- Elle détermine les conditions contractuelles d'émission de la carte et assure la confidentialité des informations.

3.3 Commerçant

C'est lui qui accepte le moyen de paiement, également appelé accepteur. Il lit la carte et assure sa validité ainsi qu'il paye une commission sur les transactions.

3.4 Banque acquéreur

Elle reçoit les transactions acceptées et les met à disposition de l'émetteur à travers des réseaux monétiques appropriés.

Sa fonction c'est la gestion du compte du marchand et la réception de la part du commerçant les remises quotidiennes, et de la part de la banque émettrice le montant des transactions ainsi qu'elle crédite le compte du commerçant du montant des transactions, commission déduite.

SOUS SECTION 04 : FONCTIONNEMENT DE LA MONETIQUE

Pour que le porteur effectue une transaction, il doit entrer son code PIN à quatre chiffres et confirmer l'opération. Ensuite, il y a un court délai pendant lequel une demande d'autorisation est envoyée au service d'information des cartes bancaires (SICB). Le rôle du SICB est de coordonner les transactions monétaires en recueillant les informations de référence de tous les systèmes monétiques des banques qui font partie du réseau de carte bancaire. Le SICB est responsable d'envoyer une réponse de paiement acceptée ou refusée au porteur de la carte.¹

SOUS SECTION 05 : DOMAINE DE LA MONETIQUE

Le domaine de la monétique est désigné par :²

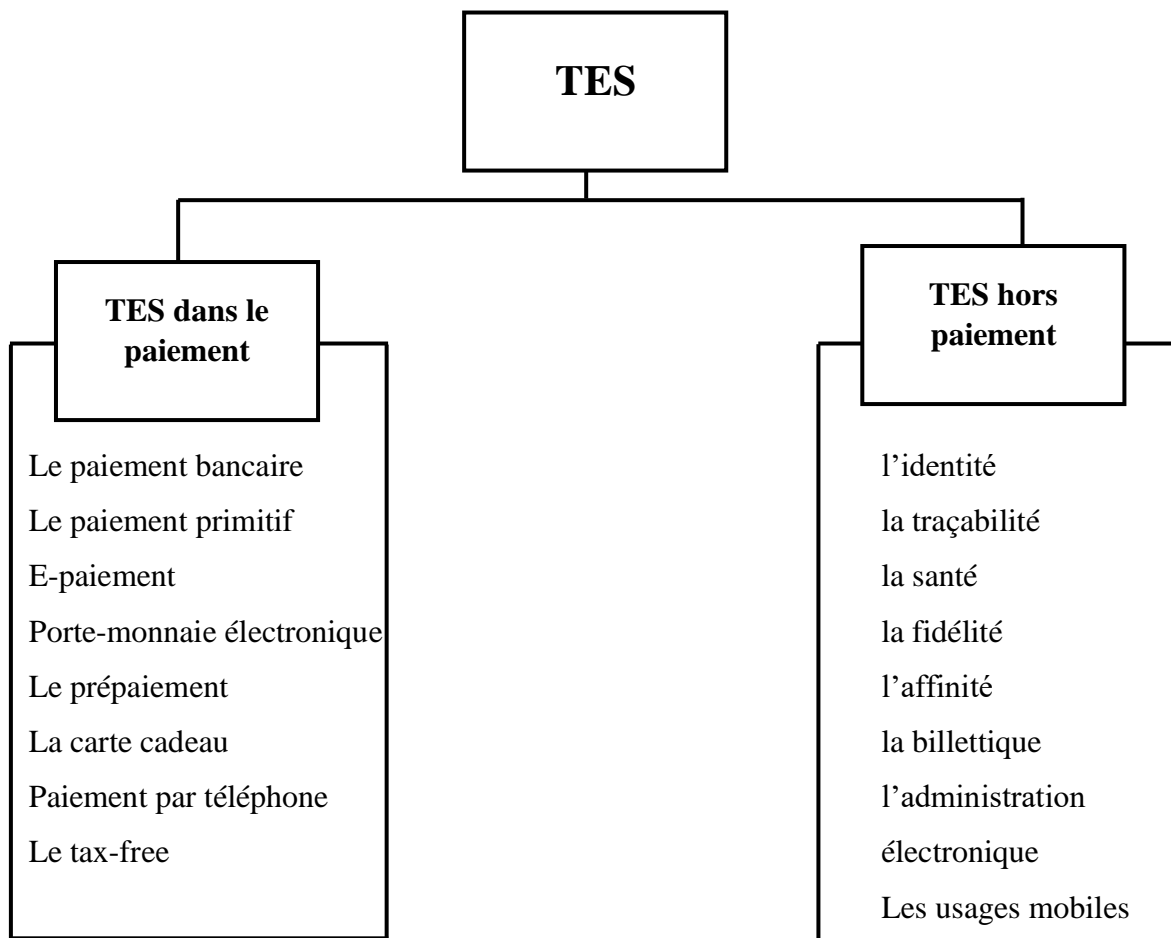
Les transactions électroniques sécurisées (TES), il recouvre les technologies liées à la carte, aux moyens de paiement, à l'identification numérique, l'e-santé et à l'e-administration.

Il existe deux catégories de TES :

¹ <https://my-tradinghouse.com> consulté le 16 février 2023 à 13h50.

² DIDIER HALLEPEE, Op.cit. p.p.18-19.

Figure N° 01 : Les catégories de TES



Source : élaboré par nos soins à la base de Didier Hallépée, *Op.cit.*, p.p.18-19

SOUS-SECTION 06 : CARACTERISTIQUES DE LA MONETIQUE

Les transactions monétaires assistées par ordinateur doivent obligatoirement remplir certaines conditions :¹

6.1 Atomicité

La transaction doit être réalisée intégralement et sans interruption pour produire un résultat. Cette caractéristique est cruciale pour pouvoir restaurer l'état initial de la transaction en cas d'interruption.

6.2 Consistance

Il est essentiel que toutes les parties prenantes impliquées dans une transaction soient d'accord sur les aspects fondamentaux de celle-ci.

¹ SHERIF MOSTAFA HASHEM, paiements électroniques sécurisé, édition presse polytechnique et universitaires romandes, Lausanne, 2007, p.p.50-52.

6.3 Isolement

Lors d'une transaction, il est important que celle-ci ne perturbe pas les autres transactions en cours. Il faut que le résultat final soit le même indépendamment de l'ordre dans lequel les transactions sont effectuées, même si elles recouvrent partiellement.

6.4 Durabilité

La durabilité est une caractéristique clé des transactions, qui garantit que l'état initial peut être restauré en cas de panne du système pendant la transaction.

6.5 Anonymat

L'anonymat est un concept important dans les transactions, qui se réfère au fait que l'identité de l'acheteur n'a pas besoin d'être explicitement révélée lors de l'acquittement des obligations.

6.6 Traçabilité

La monnaie scripturale est associée au statut de l'émetteur et à l'identité de l'utilisateur. Cette association permet de suivre les différentes étapes de la transaction ce qui rend la monnaie scripturale personnalisées et traçable.

SOUS SECTION 07 : AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA MONETIQUE

La monétique présente plusieurs avantages mais également elle a certains inconvénients :¹

7.1 Avantages

- L'évitement des files d'attente dans les agences bancaires lors des opérations de retrait ;
- La facilitation des retraits d'espèces dans différentes zones économiques ;
- La réduction de la manipulation de l'argent liquide ;
- La conversion automatique des devises pour éviter les frais des changes interbancaires.

7.2 Inconvénients

- Le plafonnement des montants de retrait ;
- Le coût élevé des terminaux qui peut les rendre inaccessibles pour de nombreux commerçant, ainsi que l'existence de surcoût parfois difficiles à comprendre lors des transactions.

¹ <https://my-tradinghouse.com> consulté le 16 février 2023 à 15h50.

SOUS SECTION 08 : APPORT DE LA MONETIQUE AU SYSTEME BANCAIRE

L'apport de la monétique au système bancaire implique l'intervention des banques émettrices ainsi que la banque centrale.¹

8.1 Position des banques centrales

Les banques centrales considèrent que la monnaie électronique représente une nouvelle forme de monnaie qu'il est important d'analyser pour comprendre ses caractéristiques et les implications potentielles sur l'économie et la politique monétaire.

Pour garantir l'efficacité de la politique monétaire, les banques centrales estiment que des conditions minimales doivent être remplies, notamment l'élaboration d'un cadre juridique transparent et sécurisé pour les agents économiques. Bien que la réserve de l'émission de monnaie électronique aux seuls établissements de crédit puisse être une solution, les banques centrales pourraient adopter attitude plus souple en permettant aux forces du marché et à la technologie de jouer leur rôle, tout en veillant à ce que les systèmes proposés soient suffisamment sécurisés.

8.2 Position des banques émettrices

Pour que la monétique se développer largement, il est important de prendre en compte la perception du public à l'égard de ce nouveau moyen de paiement. Les différentes parties impliquées dans le processus de paiement comme les porteurs de carte, les commerçants et les banques émettrices, doivent y trouver un intérêt qui dépasse les coûts et les inconvénients associés. Cela soulève la question de la rentabilité de tels projets.

Cependant, la confiance du public est primordiale dans l'utilisation de la monnaie électronique. Cette confiance repose sur deux éléments : les utilisateurs doivent avoir confiance dans le support de la monnaie électronique mais également envers l'émetteur de cette monnaie. En d'autres termes, les banques émettrices doivent être perçues comme fiables et capables de garantir la sécurité et la stabilité des transactions financières effectuées via la monétique.

L'introduction d'une solution électronique de remplacement des billets et des pièces est confrontée à trois types de contraintes.

Tout d'abord, des **contraintes économiques**, impliquent que le coût de ce nouveau service doit être inférieur à la valeur d'usage perçue par les utilisateurs. Tant pour le public que pour les émetteurs eux-mêmes, les solutions les moins coûteuses doivent donc être recherchées.

¹ LAZREG MOHAMED, monétique en Algérie en 2007 : réalité et perspectives, mémoire de magister en sciences commerciales, option management, université d'Oran ES-Sénia, 2009, p.p.17-20.

Ensuite, des **contraintes opérationnelles** rendent difficile l'assurance de l'anonymat des transactions et le remboursement en cas de perte ou de vol de l'appareil utilisé.

Enfin, des **contraintes sécuritaires** sont essentielles pour garantir le succès de la monétique.

Des mesures de prévention et de sécurité doivent être mises en place pour éliminer toutes formes de fraude.

Après avoir examiné en détail le cadre conceptuel de la monétique, il est essentiel d'approfondir notre exploration en abordant les systèmes et les moyens de paiement qui se développent rapidement dans ce domaine. Dans la section suivante, nous allons présenter les différentes méthodes de paiement électronique, afin de mieux comprendre les opportunités offertes aux consommateurs et aux commerçants dans le paysage des transactions électroniques.

SECTION 03 : PRESENTTION GENERALE DU SYSTEME ET MOYEN DE PAIEMENT

Ces dernières années, le système de paiement a connu de profondes transformations, avec l'émergence de nouvelles technologies et les nouveaux acteurs tels que les Fintechs, qui proposent des solutions innovantes de paiement en ligne et sur mobile. Cela a conduit à une concurrence accrue entre les différents acteurs du secteur, ainsi qu'à une évolution des modes de paiement et des comportements des consommateurs.

Dans cette section, nous mettons l'accent sur le cadre conceptuel des systèmes de paiement en Algérie, en examinant les différents moyens de paiement disponibles de manière générale, avec une attention particulière aux moyens de paiement électroniques.

SOUS-SECTION 01 : SYSTEME DE PAIEMENT

1.1 Définition d'un système

Selon le **dictionnaire Larousse**, un système est un « ensemble organisé d'éléments qui interagissent entre eux selon des règles ou des principes pour atteindre un objectif commun ».

Selon la **norme ISO9000 : 2015** sur les systèmes de management de la qualité, un système est « un ensemble d'éléments interdépendants et interactifs qui permettent d'atteindre des objectifs. ».¹

En effet, un système est un ensemble d'éléments interconnectés qui travaillent ensemble pour atteindre un objectif commun.

1.2 Définition d'un paiement

Selon la norme ISO20022 (norme régissant l'échange de données informatisées entre les institutions financières) sur les messages de paiement, le paiement est « l'action de transférer des fonds d'un compte ou d'une carte à un autre compte ou une autre carte, sur la base d'une demande de paiement ».²

Du même sens le paiement est l'action de payer ou de régler une dette, une facture, un achat... etc.

1.3 Définition d'un système de paiement

Selon la banque de France un système de paiement c'est « un système qui assure le traitement des flux de paiement du secteur économique et financier. »³

¹ <https://www.iso.org/fr/> consulté le 16 février 2023 à 19h39.

² <https://www.iso.org/fr/> consulté le 16 février 2023 à 22h30.

³ <https://www.banque-france.fr> consulté le 16 février 2023 à 23h50.

Selon la banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) un système de paiement est « Un système de paiement est une infrastructure du marché financier dédiée au transfert de fonds par compensation et /ou règlement sur la base d'un ou plusieurs moyens de paiement. »¹ En effet, l'idée principale c'est l'ensemble des moyens techniques, organisationnels, des règles, des normes et des infrastructures permettant aux personnes et aux entreprises d'effectuer des transferts de fonds entre elles.

1.4 Participants d'un système de paiement

Dans les opérations de paiement une série de participants intervient aux différentes étapes du processus qu'ils sont :²

1.4.1 Les banques

Les banques jouent un rôle crucial en tant qu'intermédiaires entre les utilisateurs et les systèmes de paiement. Elles ont une licence bancaire qui leur permet de prendre des dépôts et de procéder à des paiements. En tant que membres des systèmes de paiement, elles assurent la compensation et le règlement des créances entre les banques.

1.4.2 Centre de compensation

La participation des membres peut varier selon les systèmes. Dans les systèmes ouverts, tous les membres ont la possibilité de participer, tandis que dans les systèmes fermés, certains utilisateurs sont considérés comme des compensateurs, tandis que d'autres sont considérés comme des sous compensateurs.

Dans un système brut, tous les utilisateurs ont un accès direct au système de règlement en continu. En revanche, dans un système net où les ordres sont compensés en fin de journée, il y a une nécessité technique de mettre en place un système dual avec des compensateurs et des sous-compensateurs.

Système brut

« Les opérations sont traitées en continue » ; Toute transaction entraîne une obligation pour la partie débitrice de procéder immédiatement à un paiement en monnaie centrale.³

Système net

« Les ordres font l'objet de compensation et de règlement en fin de journée » ; Seules les banques commerciales ayant une position finale négative sont tenues de transférer des fonds

¹ <https://www.bceao.int> consulté le 17février 2023 à 01h30.

² DOMINIQUE RAMBURE, CHRISTIAN BOISSIEU, les systèmes de paiement, édition Economica, paris, 2005, p.p.76-86.

³ DOMINIQUE RAMBURE, Op.cit., p.78.

en monnaie centrale à la chambre de compensation à la fin de la journée. La chambre de compensation est responsable de créditer les comptes des bénéficiaires.¹

Une banque de compensation qui a un accès direct au système de compensation peut offrir à ses clients de meilleures conditions, telles que des délais de paiement plus courts, des frais de transaction moins élevés et une meilleure gestion de trésorerie. Cette banque de compensation peut également accepter des ordres de paiement plus tard dans la journée et créditer ses clients plus tôt.

1.4.3 Banque de règlement

Les transactions financières impliquent généralement l'utilisation d'un tiers, comme une banque, pour gérer les comptes et faciliter les échanges de fonds entre les parties impliquées. Cela peut être fait soit par une banque commerciale, soit par une banque centrale. Les deux types d'établissements offrent des services similaires en matière de règlement des transactions financières.

1.4.4 Marché monétaire

Le marché monétaire joue un rôle crucial dans le système de paiement. Les banques de compensation utilisent le marché monétaire pour ajuster leurs positions auprès de la banque centrale, ce qui leur permet de couvrir leurs obligations en termes de règlement de paiements. Pour assurer le bon fonctionnement d'un système de paiement, il est essentiel d'avoir un marché monétaire performant. Ce marché doit être constitué de dépôts interbancaires à court terme, voire très court terme, et doit offrir une liquidité adéquate. Cela signifie qu'il doit avoir une offre suffisante de produits financiers à des échéances et des montants variés.

1.5 Opérations du système de paiement

On distingue plusieurs opérations :²

1.5.1 Émission des ordres de paiement

Lorsqu'il s'agit de paiements, la méthode utilisée est déterminée par accord entre les parties concernées. Le paiement peut prendre la forme d'un virement bancaire effectué à l'initiative du débiteur ou du créancier. La banque de compensation traite l'ordre de paiement en fonction des instructions données par son client. Si le titre est compatible avec le système de paiement, il est directement traité par le centre de compensation. Dans le cas contraire, la banque le transcrit sur un support électronique.

¹ DOMINIQUE RAMBURE, Op.cit., p.78.

² Ibid., p.p.87-90.

Dans tous les cas, la banque de compensation agit pour son propre compte, en tant que principal, et le système de paiement est neutre, n'intervenant pas dans les relations entre les clients. Cependant, les ordres de paiement émis par la banque centrale dans le cadre de la politique monétaire sont prioritaires.

Une fois que les ordres de paiement sont acceptés, ils ne peuvent pas être annulés, et la banque ayant initié l'ordre de paiement erroné doit effectuer une opération inverse pour corriger l'erreur. Le système de paiement est neutre et ne doit pas interférer avec les relations clientèles.

1.5.2 Transmission des informations

Lorsqu'un ordre de paiement est saisi dans le système, il doit respecter des normes, des standards, des formats et des protocoles spécifiques en fonction du type de paiement. Cela garantit que toutes les informations pertinentes sont incluses et que tous les intervenants impliqués dans le processus de paiement ont accès aux informations nécessaires. Les ordres de paiement utilisent un protocole partagé qui permet aux ordinateurs du centre de compensation, des banques participantes et de la banque centrale de communiquer, de partager des informations et de s'entendre sans nécessiter d'interfaces supplémentaires.

1.5.3 Traitement des informations

Compensation des ordres de paiement

Selon Larousse la compensation des banque c'est l'opération par laquelle les achats et les ventes se règlent au moyen de virements réciproques, sans déplacement de titres ni d'argent.

La chambre de compensation a pour fonction de collecter les demandes d'achat et de vente, de calculer les montants nets à régler entre les participants, puis de communiquer ces informations à la banque centrale et aux parties concernées en vue de leur règlement.

Règlement des ordres de paiement

Le Code civil français définit également le règlement comme "une décision prise par une autorité administrative ou par une personne morale de droit privé pour l'application et l'interprétation d'une loi ou d'un règlement"

Les banques de compensation disposent d'un compte auprès de la banque de règlement, tandis que les banques sous-compensatrices ont un compte chez une banque de compensation intermédiaire. Si un client émet un ordre de paiement en faveur d'un autre client de la même banque, le règlement s'effectue par un simple transfert de compte à compte, sans affecter la trésorerie de la banque.

Cependant, si le paiement doit être effectué en faveur d'un tiers détenteur d'un compte dans une autre banque, le règlement se fait par virement entre les comptes des banques concernées dans les livres de la banque centrale. Cette dernière est la seule entité à disposer d'une monnaie commune entre les banques ayant un compte chez elle, et garantit ainsi l'achèvement du règlement. Au cours de cette étape, la solvabilité de la banque de compensation est évaluée par la banque centrale. Si le compte de compensation est insuffisamment provisionné, le paiement n'est pas effectué.

Financement des positions de trésorerie

Le marché monétaire et le marché des dépôts interbancaires à court terme sont utilisés pour financer les positions de trésorerie. Si la transaction est finalisée en monnaie centrale, alors le marché monétaire se réfère uniquement au marché de la banque centrale, qui est alimenté par les soldes disponibles des banques auprès de la banque centrale.

SOUS SECTION 02 : MOYENS DE PAIEMENT

2.1 Définition d'un moyen de paiement

Les moyens de paiement se réfèrent à des outils, des systèmes techniques ou des supports permettant l'utilisation de l'argent pour effectuer des transactions ou des achats. En d'autres termes, ils représentent tout ce qui facilite l'achat ou le paiement d'un bien ou d'un service à partir d'un compte ou en liquide.¹

En résumé, un moyen de paiement est un outil permettant de régler une dette, que ce soit de manière physique ou électronique.

2.2 Critères d'efficacité des moyens de paiement

Chaque moyen de paiement implique un choix entre différentes caractéristiques, qui sont influencées par les préférences des utilisateurs et des institutions financières, ainsi que par un rapport qualité-prix particulier. Il existe quatre critères d'efficacité des moyens de paiement :²

- ✓ **La maîtrise des termes de paiement :** Lorsqu'il s'agit de choisir un moyen de paiement, les parties à la transaction cherchent à comprendre les termes et les délais de paiement afin de faciliter la gestion de leurs finances ;
- ✓ **La sécurité de la transaction :** La sécurité de la transaction est également un critère important, qui englobe à la fois la confidentialité des informations de paiement et l'intégrité des données transmises lors de la transaction ;

¹ <https://www.journaldunet.fr> consulté le 20 février 2023 à 21h04.

² DOMINIQUE ROMBURE, Op.cit., p.48.

- ✓ **Les coûts de la transaction** : tels que les frais d'émission, de transmission, de traitement et d'amortissement des infrastructures, ainsi que les coûts des produits et services connexes, doivent être pris en compte pour évaluer l'efficacité du moyen de paiement ;
- ✓ **La traçabilité des transactions** : est essentielle pour garantir la validité de l'ordre de paiement. Tous les acteurs impliqués dans le processus de paiement doivent être en mesure de localiser rapidement et facilement un paiement à chaque étape de la chaîne de traitement pour éviter les erreurs coûteuses.

2.3 Instruments de paiement classiques

Les statistiques internationales distinguent plusieurs typologies des instruments de paiement :¹

2.3.1 Les espèces

Les termes « espèces » ou « monnaie fiduciaire » désignent les pièces et les billets de banque qui sont généralement imprimés par la banque centrale.

2.3.2 Le chèque

Le chèque est un document permettant au débiteur d'émettre un paiement via sa banque. Bien qu'il soit largement utilisé, il est considéré comme coûteux et peu automatisable.

2.3.3 Le virement

Le virement, quant à lui, est une opération permettant de transférer des fonds entre des comptes bancaires, que ce soit dans la même banque ou dans une autre.

Il offre de nombreux avantages, tels qu'une automatisation facile, une simplicité d'utilisation et un contenu informatif étendu.

Toutefois, sa mise en œuvre nécessite des investissements importants pour assurer une interopérabilité bancaire robuste, et il est exposé à des risques de fraude et de vol.

2.3.4 Le prélèvement

Le prélèvement, également connu sous le nom d'avis de virement, est similaire au virement, sauf qu'il est initié par le créancier plutôt que par le débiteur.

Le prélèvement offre un contenu informationnel plus complet que le virement car il est autorisé préalablement par le débiteur.

¹ DOMINIQUE ROMBURE, Op.cit., p.p.52-66.

2.3.5 Les effets de commerce

Les effets de commerce sont des documents émis par un créancier pour donner instruction à un débiteur, par écrit et par l'intermédiaire d'une tierce personne, de payer une dette à un bénéficiaire à une date d'échéance donnée. Parmi les types d'effets de commerce couramment utilisés, on trouve la lettre de change et le billet à ordre, entre autres. Les effets de commerce sont des moyens de paiement souvent utilisés par les entreprises dans le cadre de leurs relations commerciales, permettant de sécuriser et de formaliser les conditions de paiement avec des délais convenus à l'avance.¹

La lettre de change

Selon le dictionnaire juridique en ligne de **Serge Braudo** (Docteur français en droit), la lettre de change est un document juridique utilisé dans le domaine commercial. Elle permet au tireur de donner l'instruction au tiré de payer une somme d'argent à une date précise à une tierce personne, appelée bénéficiaire. Cette somme correspond à une créance que le tireur détient sur le tiré et doit être disponible et payable à la date convenue pour le paiement.

Le billet à ordre

Selon la banque du développement du Canada (BDC) le billet à ordre est un document écrit dans lequel une personne s'engage à payer une somme d'argent à une autre personne ou à une organisation à une date spécifique, sans forcément être soutenu par une garantie.²

2.3.6 Avantages et inconvénients des moyens de paiement classique

Tableau n° 01: *Les avantages et les inconvénients des moyens de paiement classique*

| Instrument | Avantage | Inconvénient |
|--------------------|---|--|
| Les espèces | <ul style="list-style-type: none"> • Simple à utiliser • Gratuité d'utilisation • Libère immédiatement des obligations de paiement | <ul style="list-style-type: none"> • Conservation risquée (risque de vol, de perte...) • Pas de recours en cas de perte ou de fraude • Risque de fraude |
| Le chèque | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de frais de transaction • Aucun plafond de dépense | <ul style="list-style-type: none"> • Risque de fraude élevé • Manque de praticité |
| Le virement | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'échec limité • C'est un mode de paiement sécurisé qui laisse une trace des transactions • annulable à tout moment. | <ul style="list-style-type: none"> • Délais de traitement : prendre du temps pour être traités • Irréversibilité • Les virements bancaires |

¹ <https://www.l-expert-comptable.com/> consulté le 21 février 2023 à 14h50.

² <https://www.bdc.ca/fr> consulté le 21 Février 2023 à 15h06.

| | | |
|----------------------------|--|--|
| | | nécessitent souvent des informations détaillées sur le bénéficiaire |
| Le prélèvement | <ul style="list-style-type: none"> • La commodité • L'automatisation du paiement • La notification préalable pour s'opposer en cas de besoin | <ul style="list-style-type: none"> • Le risque de découvert bancaire en cas de montants prélevés inattendus, • La difficulté à annuler ou à modifier un prélèvement, • Les frais éventuels facturés par certaines banques |
| L'effet de commerce | <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la trésorerie • Réduction des risques de non-paiement • Amélioration de la relation client | <ul style="list-style-type: none"> • Une charge de traitement relativement lourde • Risque de perte, de vol et de |

Source : élaboré par nos soins

2.4 Instruments de paiement électronique

2.4.1 Porte-monnaie électronique et porte-monnaie virtuel

Le porte-monnaie électronique

Selon la **bourse des crédits** en France, le porte-monnaie électronique est un moyen de paiement qui prend différentes formes physiques telles qu'un petit appareil portable, une carte à puce, ou une clé USB. Il permet de stocker une somme d'argent et est utilisé pour effectuer des paiements chez certains commerçants pour les achats courants tels que les frais de transport, les produits alimentaires, la presse et les petites fournitures.¹

Le porte-monnaie virtuel

Un porte-monnaie virtuel est un service en ligne qui permet de faire des achats en ligne ou des paiements entre particuliers sans divulguer ses coordonnées bancaires, à l'exception du crédit initial du porte-monnaie. Le porte-monnaie virtuel peut être crédité à partir d'une carte bancaire et peut ensuite être utilisé pour effectuer des paiements en utilisant une adresse e-mail et un mot de passe. Un exemple bien connu de porte-monnaie virtuel est Paypal.²

2.4.2 Cartes bancaires

• Définition et typologie

La carte bancaire, tout comme le chéquier, est un moyen de paiement associé à un compte courant. Elle offre la possibilité d'effectuer des achats en magasin ou en ligne, ainsi que de

¹ <https://www.boursedescredits.com> consulté le 13 mars 2023 à 11h02.

² <https://www.definitions-marketing.com/> consulté le 13 mars 2023 à 12h 12.

retirer de l'argent aux distributeurs ou aux guichets. Les cartes bancaires sont disponibles en différents types, chacun offrant des conditions d'utilisation spécifique :¹

- ✓ **Les cartes de retrait** : elles permettent de retirer de l'argent aux distributeurs automatiques de billets (DAB), soit dans le réseau de sa propre banque, soit dans tous les distributeurs d'autres établissements ;
- ✓ **Les cartes de paiement** : elles permettent à la fois de retirer de l'argent et de faire des achats en ligne ou chez les commerçants ;
- ✓ **Les cartes de crédit** : elles permettent de payer avec un crédit renouvelable souscrit auprès de l'organisme émetteur de la carte, plutôt qu'avec les fonds disponibles sur le compte bancaire, et sont soumises à un taux d'intérêt contractuel ;
- ✓ **Les cartes prépayées** : elles permettent d'utiliser une somme d'argent limitée pré chargée sur la carte ;
- ✓ **Les cartes commerciales ou professionnelles** : elles sont réservées aux frais professionnels et les débits sont effectués sur le compte de l'entreprise.

Il existe également différentes gammes de cartes bancaires, telles que les cartes traditionnelles, les cartes premium et les cartes haut de gamme, offrant des avantages spécifiques en fonction des besoins et du niveau d'utilisation.

2.4.3 Monnaie électronique

Selon la définition de la BRI, La monnaie électronique est une forme de valeur monétaire qui est mesurée en unités fiduciaires et stockée sous forme électronique, que ce soit dans une puce électronique détenue par le consommateur ou dans un support électronique.²

La monnaie électronique est un substitut électronique aux pièces et billets de banque, stocké sur un support électronique tel qu'une carte à puce ou une mémoire d'ordinateur. Elle est principalement utilisée pour effectuer des paiements électroniques de montants limités.³

2.4.4 Monnaie virtuelle

La monnaie virtuelle se différencie de la monnaie électronique par le fait que sa représentation et son mode de paiement ne sont pas tangibles. Contrairement à la monnaie électronique, qui est généralement stockée dans des supports électroniques tels que des cartes

¹ <https://www.lelynx.fr/> consulté le 14 mars 2023 à 14h25.

² SHERIF MOSTAFA HASHEM, Op.cit. p.44.

³ Revue de FABRICE PAPY, Les Cahiers du numérique, vol 04, N° 01, 2021, p.32.

à puce ou des dispositifs de stockage, la monnaie virtuelle existe uniquement sous forme numérique, sans aucune forme matérielle physique. Les transactions et les échanges de monnaie virtuelle se font principalement de manière électronique, à travers des réseaux informatiques, sans la nécessité de billets de banque ou de pièces physiques. Elle n'est pas réglementée, n'a pas de statut légal et est émise et généralement contrôlée par ses développeurs.¹

2.4.5 Monnaie numérique

La monnaie numérique est une forme de monnaie électronique émise par une banque centrale. Contrairement à la monnaie électronique classique, elle n'existe que sous forme numérique et ne prend jamais de forme physique. Ce qui la distingue des crypto monnaies, c'est qu'elle possède un statut légal et est reconnue comme moyen de paiement légitime.²

2.4.6 Monnaie universelle : l'or

Certaines banques ont opté pour la convertibilité en or comme moyen de créer une devise électronique crédible, ce qui présente plusieurs avantages par rapport à d'autres instruments de paiement électronique.

L'or bénéficie d'une confiance automatique des partenaires aux transactions et ne nécessite pas l'établissement de taux de conversion, car il en existe déjà. Le Conseil mondial de l'or a émis des recommandations pour promouvoir l'utilisation de l'or comme monnaie électronique, notamment en exigeant que la monnaie virtuelle en or soit entièrement couverte par des réserves d'or de qualité vérifiable et contrôlées régulièrement par un organisme de réputation internationale, ainsi que d'être facile d'utilisation, sécurisée et contrôlée par une autorité indépendante.

Cependant, malgré ces avantages, l'utilisation de l'or comme moyen de paiement sur Internet reste peu répandue, car peu de fournisseurs acceptent les paiements en or.

2.4.7 Le chèque électronique

Le chèque électronique est une forme électronique d'un chèque papier, comportant des signatures et des endossements similaires. Cependant, au lieu de signatures manuscrites ou estampillées à la machine, il utilise des signatures numériques basées sur des cartes à puce et des certificats numériques.³

¹ SHERIF MOSTAFA HASHEM, Op.cit. p.45.

² Ibid., p.343.

³ Ibid., p.353.

2.4.8 Les standards de paiements électroniques

Les normes de paiements électroniques sont essentielles pour permettre l'interopérabilité entre les différents instruments de paiement électroniques. Avec la multiplicité des systèmes de paiement électronique, il devient nécessaire d'établir des systèmes de connexion entre eux pour assurer leur interconnexion et leur intercommunication.

2.4.8 Avantages et inconvénients des moyens de paiement électronique

Tableau N° 02 : Les avantages et les inconvénients des moyens de paiement électronique

| Instrument de paiement | Avantages | Inconvénients |
|-------------------------------|--|---|
| PME | <ul style="list-style-type: none"> • La préservation de l'anonymat de l'acheteur ; • Une gestion facile du budget en limitant les achats impulsifs. | <ul style="list-style-type: none"> • Risques de perte ou de vol ; • Risque de fraude ; • Coûts élevés de l'infrastructure |
| PMV | <ul style="list-style-type: none"> • Une vitesse de transaction plus rapide et une facilité d'utilisation ; • Les coûts des transactions sont généralement bas ; • Ils peuvent être utilisés pour effectuer des transactions internationales. | <ul style="list-style-type: none"> • La vulnérabilité aux piratages ; • Ils peuvent être soumis à une forte volatilité ; • Les PMV peuvent être limités à une communauté virtuelle spécifique et ne peuvent pas toujours être convertis en monnaie légale. |
| Monnaie électronique | <ul style="list-style-type: none"> • Moins d'informations à saisir, ce qui réduit les risques de fraude. • Aucun échange monétaire, donc pas de risque d'impayé. | <ul style="list-style-type: none"> • Des problèmes sur le plan fiscal et dans la lutte contre le blanchiment d'argent, en raison de l'absence de traçabilité des opérations. |
| Monnaie scripturale | <ul style="list-style-type: none"> • La monnaie scripturale facilite les transactions en éliminant la nécessité de transporter la monnaie fiduciaire ; • Elle permet un contrôle de la création monétaire par les institutions monétaires (banques centrales) qui jouent sur les taux d'intérêt pour réguler cette création. | <ul style="list-style-type: none"> • Sa valeur peut être très instable en raison de fluctuations importantes de la monnaie ; • Elle peut être restreinte à une communauté spécifique et ne peut pas être échangée contre une monnaie légale. |
| Monnaie universelle | <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les échanges internationaux en éliminant les complications liées aux taux de change ; | <ul style="list-style-type: none"> • Une difficulté d'atteindre les conditions nécessaires à l'adoption d'une monnaie unique. |

| | | |
|---|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Elle pourrait contribuer à mettre un terme aux conflits monétaires. | <ul style="list-style-type: none"> • Les disparités économiques entre différents pays peuvent rendre inefficace l'utilisation d'une monnaie universelle. |
| Le chèque électronique | <ul style="list-style-type: none"> • Le paiement par chèque électronique permet de conserver une traçabilité du paiement effectué ; • Il offre une rapidité et une commodité supérieures par rapport au chèque papier ; | <ul style="list-style-type: none"> • Certains commerçants peuvent refuser d'accepter le paiement par chèque électronique ; • Difficultés de connexion ou de compatibilité avec certains systèmes informatiques. |
| Les standards de paiement électronique | <ul style="list-style-type: none"> • Les paiements électroniques offrent un niveau de sécurité supérieur. • Ils permettent de diminuer les risques de vol dans la caisse des magasins. • Ils sont plus rapides et plus pratiques que les paiements en espèces. | <ul style="list-style-type: none"> • Les paiements électroniques peuvent présenter des problèmes techniques et des erreurs de traitement ; • Leur utilisation peut être limitée en raison des prérequis tels qu'un compte bancaire et un accès à Internet ; • Les coûts d'utilisation et de sécurisation peuvent être élevés. |
| Carte bancaire | <ul style="list-style-type: none"> • Rapidité d'utilisation lors des paiements. • Large acceptation chez les commerçants. • Évite de devoir circuler avec des espèces. | <ul style="list-style-type: none"> • Plafonds de paiement et de retrait. • Incapacité de faire des paiements entre particulier • Cotisation annuelle en fonction du type de carte. |

Source : élaboré par nos soins

Conclusion

En conclusion, l'évolution historique de la monnaie a été marquée par une série de transformations et de progrès significatifs. Depuis les premières formes de monnaie primitive, comme le troc, jusqu'aux systèmes monétaires modernes basés sur des devises fiduciaires et électroniques.

Les progrès de la monétique et l'innovation dans les moyens de paiement ont révolutionné le secteur financier en proposant des options plus rapides, pratiques et sûres pour les transactions financières, comme les PME les PMV, les standards de paiement, et les cartes de paiement et de retraits ce qui a entraîné une baisse des coûts et une amélioration de l'efficacité des transactions.

Chapitre 02 :
La monétique en Algérie

Introduction

Les systèmes de paiement électronique sont de plus en plus adoptés dans de nombreux pays, toutefois, en Algérie, la monétique est encore en phase de développement précoce.

Dans ce chapitre qui est subdivisé en trois sections, nous allons étudier la réalité de la monétique en Algérie, ainsi que les perspectives de son développement.

Dans la première section en commençant par l'organisation du secteur bancaire et les systèmes de paiement électronique en place.

Dans la deuxième section, nous étudierons la situation de la monétique en Algérie en mettant l'accent sur les différents instruments disponibles et en analysant des données statistiques récentes.

Enfin, dans la troisième section nous identifierons les principaux obstacles à la croissance de la monétique en Algérie et proposerons des solutions pour les surmonter.

SECTION 01 : CADRE CONCEPTUEL DE LA MONETIQUE ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE

Les réformes économiques initiées à partir des années 1990 ont engendré des transformations significatives dans le secteur bancaire algérien, donnant ainsi lieu à l'émergence de la monétique.

Cette section se concentre sur le cadre organisationnel qui entoure la monétique en Algérie, ainsi que sur les systèmes de paiement électronique mis en place dans le pays. Nous examinerons l'évolution de la monétique en Algérie, en mettant en évidence les différentes étapes de son développement. Ensuite, nous étudierons en détail le cadre organisationnel spécifique qui régit la monétique dans le pays, en soulignant le rôle des acteurs clés. Nous aborderons également le cadre réglementaire qui encadre les systèmes de paiement électronique en Algérie, en mettant en lumière les principales lois et réglementations applicables. Enfin, nous explorerons les systèmes de paiement électronique spécifiques qui sont actuellement en place en Algérie, en mettant en évidence leurs caractéristiques et leurs fonctionnalités.

SOUS SECTION 01 : APPARITION ET DEVELOPPEMENT DE LA MONETIQUE EN ALGERIE

Les réformes économiques mises en place depuis les années 1990 ont provoqué d'importantes évolutions dans le secteur bancaire algérien, dont l'émergence de la monétique. Bien que plusieurs banques aient envisagé l'introduction de la monétique à différents moments, seuls quelques projets ont été concrétisés avec succès, tels que l'expérience du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 en adhérant à Visa International et en 1990 à Mastercard International. D'autres banques, telles que la BADR et la BEA, ont également développé des projets monétiques, tandis qu'Algérie Poste occupe une place importante dans le domaine en raison du nombre de cartes qu'elle a émises et de son réseau de distributeurs automatiques de billets.¹

¹ REFABA BRAHIM, La monétique en Algérie : développement et perspectives, Journal d'études en économie et Management, Vol03, N° 06, 2020, p.299, PDF téléchargé du <https://www.asjp.cerist.dz> consulté le 04 avril 2023 à 14h 16.

SOUS-SECTION 02 : CADRE ORGANISATIONNEL DE LA MONETIQUE EN ALGERIE

2.1 Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)

2.1.1 Présentation, Actionnaires et Missions de la SATIM

- **Présentation de la SATIM**

La SATIM est une Société Algérienne de Technologies de l'Information et de la Communication, elle participe au développement de la monétique en Algérie offrant plusieurs services :¹

La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) a été créée en 1995 par la communauté bancaire algérienne et est devenue l'opérateur monétique interbancaire pour les cartes domestiques et internationales. Elle joue un rôle clé dans le programme de modernisation des banques et dans la promotion des moyens de paiement par carte en Algérie. Actuellement, 18 adhérents, y compris 17 banques et Algérie Poste, font partie de son réseau monétique interbancaire. Au fil des années, SATIM a connu une forte croissance de ses services avec plus de 1351 distributeurs automatiques de billets, 40 000 terminaux de paiement électronique et 274 sites de commerce électronique connectés à ses serveurs. Cette croissance est en grande partie due à l'impact de la carte CIB sur les habitudes d'achat des citoyens algériens.

- **Actionnaires de la SATIM**

- Al Baraka, BNA, BDL, CPA, BADR, BEA, CNEP-Banque
- Ainsi que la CNMA et d'autres institutions participent au Réseau Monétique Interbancaire de retrait d'espèces, on citera notamment (Algérie-Poste, Société Générale Algérie, BNP Paribas El Djazair, Housing Bank, Algérie Gulf Bank, Natixis, Fransabank, Hong Kong & Shanghai Banking Corporation « HSBC », Arab Banking Corporation « ABC », ARAB Bank et Al Salam Bank).

- **Missions de la SATIM**

- Le but de la SATIM est de promouvoir le développement et l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie, en assurant la mise en place et la gestion d'une plateforme technique et organisationnelle qui assure une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique du pays.
- La SATIM participe à la mise en place des règles interbancaires pour la gestion des produits monétiques interbancaires en proposant des solutions et des suggestions ;

¹ <https://www.satim.dz/> consulté le 04 avril 2023 à 15h 52.

- La SATIM gère la personnalisation des chèques et des cartes de paiement et de retrait d'espèces ;
- La SATIM gère la connexion et la gestion des DAB/GAB, et personnalise les cartes de retrait interbancaires pour les banques.

2.2 Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

2.2.1 Présentation, Rôle et Objectifs du RMI

➤ Présentation du RMI

Le réseau monétique interbancaire se présente comme suit :¹

En 1996, la SATIM a lancé un projet visant à mettre en place une solution monétique interbancaire en Algérie. La première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1997, a consisté à lancer le premier Réseau Monétique Interbancaire (RMI) en Algérie. Ce réseau ne couvre initialement que les services d'émission de cartes bancaires pour les retraits sur les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB). À partir de 2005, le réseau a été étendu pour inclure également les services de paiement par carte bancaire. En d'autres termes, le RMI est un système composé d'un système central, de Guichets Automatiques de Banque, de Distributeurs Automatiques de Billets et de Terminaux de Paiement Electroniques, utilisés pour les services bancaires tels que le retrait de billets de banque et le paiement par carte bancaire.

➤ Rôle du RMI

Le RMI a pour rôle principal de :

- ✓ Faciliter les transactions de retrait et de paiement entre les banques adhérentes en assurant l'interbancaire des transactions ;
- ✓ Il permet également l'intégration des Guichets Automatiques de Banque (DAB) propres à chaque banque adhérente ;
- ✓ L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant des DAB, le traitement des transactions DAB/TPE (Terminaux de Paiement Electroniques) pour le compte des banques adhérentes ;
- ✓ La préparation et le transfert des flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

➤ Objectifs du RMI

Les deux objectifs clés du RMI sont les suivants :

¹ LAZREG MOHMED, Développement de la Monétique en Algérie Réalité et Perspectives, thèse de doctorat en science de gestion, UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAID TLEMCEM, 2015, p.p.71-72.

- **Assurer l'interopérabilité** : cela signifie garantir que toutes les cartes de retrait et de paiement émises par les banques adhérentes sont acceptées et fonctionnent de manière interconnectée sur le réseau ;
- **Garantir la sécurité** : en veillant au respect des réglementations en vigueur, en assurant des échanges de données sécurisés et en mettant en place des mesures pour lutter contre la fraude.

2.3 Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique)

2.3.1 Création, Membres et Fonctions du GIE Monétique

Le GIE Monétique se présente comme suit :¹

➤ **Création du GIE Monétique**

La création du Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique) en juin 2014 a renforcé la démarche stratégique visant à moderniser le système monétique interbancaire.

Le GIE Monétique compte 19 membres adhérents, dont 18 banques et Algérie Poste. La Banque d'Algérie participe en tant que membre non adhérent pour garantir la sécurité des systèmes et des moyens de paiement, ainsi que la qualité des normes applicables conformément à la réglementation en vigueur.

Les membres adhérents

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA) ; La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) ;
- La Banque de Développement Local (BDL) ;
- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) ;
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ;
- La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP-BANQUE) ;
- Banque AL BARAKA d'Algérie;
- Arab Banking Corporation Algéria (BANK ABC);
- Société Générale Algérie (SGA) ;
- Natixis Algérie ;
- Arab Bank;
- BNP Paribas El Djazair ;
- Gulf Bank Algeria;
- The Housing Bank for Trade & Finance – Algeria;

¹ <https://giemonetique.dz/> consulté le 06 avril 2023 à 13h 56.

- Trust Bank Algeria;
- FRANSABANK El Djazair;
- Al Salam Bank;
- Algérie Poste.

➤ **Fonctions du GIE Monétique**

- Le GIE Monétique joue un rôle clé dans la normalisation, la mise en œuvre opérationnelle, la gestion technique et la sécurité du système monétique en Algérie ;
- Le GIE Monétique assure la transparence dans la définition des normes et règles de l'activité monétique, ce qui favorise les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique en Algérie. L'objectif ultime est de promouvoir la monétique en généralisant l'utilisation des moyens de paiement électroniques, ce qui contribue à moderniser le système bancaire et à encourager l'adoption de solutions de paiement électronique plus efficaces et sécurisées.

SOUS-SECTION 03 : CADRE REGLEMENTAIRE DES SYSTEMES DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE

En 2005, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté trois textes réglementaires qui ont défini clairement les responsabilités de l'opérateur des systèmes de paiement et les droits et obligations des participants, permettant ainsi aux systèmes ARTS et ATCI de fonctionner conformément aux normes internationales :¹

- ✓ Règlement n°2005-04 du 13 octobre 2005 portant sur le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents. (JO n°02 du 15 janvier 2006).

Ce texte établit les règles et les régulations nécessaires pour le lancement opérationnel des systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants et de paiements urgents (ARTS). Il clarifie les responsabilités de l'opérateur du système (la Banque d'Algérie), les modalités de fonctionnement du système, ainsi que les obligations des participants au sein du système.

- ✓ Règlement n°2005-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse. (JO n°26 du 23 avril 2006)

Ce règlement concerne le système de paiements en masse ou en détail connu sous le nom d'Algérie Télé compensation Interbancaire (ATCI).

¹ <https://www.bank-of-algeria.dz/> consulté le 07 avril à 10h 05.

- ✓ Règlement n°2005-07 du 28 décembre 2005 portant sur la sécurité des systèmes de paiement. (JO n°37 du 4 juin 2006).

Ce texte réglementaire revêt une grande importance car il se concentre sur la sécurité des systèmes de paiement, complétant ainsi le dispositif réglementaire nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

- ✓ Règlement N°2005-06 du 15 Décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse.

SOUS SECTION 04 : SYSTEMES DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE

4.1 Système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS)

Le système RTGS est présenté comme suit :¹

Dans le cadre de la modernisation et de la mise à jour du système bancaire algérien, notamment en ce qui concerne les systèmes de paiement, la Banque d'Algérie a entrepris, en collaboration avec le Ministère des Finances et avec le soutien de la Banque mondiale, la mise en place d'un système de règlement brut en temps réel (RTGS) avancé, qui permettra de moderniser le système de règlement des paiements électroniques.

4.1.1 Définition du système (RTGS)

Le RTGS est un système de règlement qui permet la compensation des montants totaux en temps réel, de manière continue et immédiate, sans délai et sur une base brute. Il est également connu comme un système électronique centralisé qui fonctionne sur la base d'un règlement final en temps réel et offre un point de règlement pour les systèmes de compensation opérant dans un pays via des comptes centraux des banques.

4.1.2 Participants du système

- La Banque d'Algérie ;
- Les banques ;
- Le Trésor public ;
- Algérie-Poste ;
- Algérie Clearing ;
- Centre de pré compensation interbancaire CPI.

¹ AIT ZIANE KAMAL, HORIA AIT ZIANE, la banque électronique en Algérie, 2019, p.p.8-11. (Disponible en arabe) sur <https://ketabonline.com/> consulté le 07 avril 2023 à 16h05.

4.1.3 Objectifs du système

Les objectifs du système de règlement brut en temps réel (RTGS) sont les suivants :

- Assurer le règlement en temps réel des opérations de cartes bancaires et d'autres moyens de paiement ;
- Réduire le coût total des paiements ;
- Assurer que le système de paiement algérien est conforme aux normes internationales en matière de gestion des risques de liquidité ;
- Renforcer les relations entre les banques ;
- Encourager l'établissement de banques étrangères en Algérie.

4.1.4 Fonctionnement du système

Tous les participants sont connectés au dispositif RTGS centralisé à la Banque d'Algérie à travers leurs succursales en utilisant une plateforme informatique. Le fonctionnement du système RTGS peut être illustré comme suit :

- **Surveillance des ordres en attente** : Le système surveille les ordres en attente conformément à leur nature ;
- **Règlement des ordres en fonction de leur nature** : Le système règle les ordres en fonction de leur nature, qu'il s'agisse de débits ou de crédits ;
- **Attribution des montants compensés** : Le système attribue les montants compensés aux participants ;
- **Traitement à la fin de la journée** : La compensation des opérations est effectuée à la fin de la journée de traitement ;
- **Gestion et surveillance des comptes pour les opérations traitées par le système** :
Le système gère et surveille les comptes pour les opérations traitées, tandis que les participants sont responsables des tâches suivantes :
 - Réception et surveillance de la nature et de l'adéquation des ordres ;
 - Émission et réception d'ordres via le système RTGS ;
 - Suivi des files d'attente pour les participants concernés, qu'il s'agisse d'une participation directe ou indirecte (utilisateurs des services du système).

4.2 Système Algérien de Télé Compensation Interbancaire (ATCI)

4.2.1 Présentation du système

Le système ATCI se présente comme suit :¹

¹AIT ZIANE KAMAL, HORIA AIT ZIANE, Op.cit. p.12.

Le système en question est un système de traitement automatisé des moyens de paiement publics, tels que les chèques, les virements, les prélèvements, les opérations de retrait et de paiement par cartes bancaires, en utilisant des outils sophistiqués tels que les scanners et les logiciels divers. Ce système constitue la deuxième partie des systèmes de paiement avancés, conformément aux normes internationales, dans le but d'améliorer les services bancaires fournis aux clients.

Le système a été mis en œuvre avec la participation de la Banque d'Algérie, toutes les banques, Algérie Télécom, Algérie Poste, SATIM et l'Association des Banques et des Établissements Financiers (ABEF) ainsi que toutes ses succursales et bureaux à travers tout le territoire national.

Il repose sur un système d'échange d'informations de données numériques et d'images. Il a été mis en œuvre le 15 mai 2006, le premier jour des échanges, en commençant par le traitement des chèques, puis le traitement des autres moyens de paiement à la fin de 2006.

4.2.2 Objectifs du système

Les objectifs de ce système sont les suivants:

- Gestion comptable quotidienne et fourniture d'une vision globale et précise de la situation de la trésorerie sur le marché financier et national ;
- Réduction des délais de traitement, des valeurs d'acceptation ou de refus de l'opération dans un délai maximum de 5 jours, avec une réduction ultérieure de cette période à 3 jours, puis à 48 heures ;
- Sécurisation des systèmes de paiement publics ;
- Restauration de la confiance des clients dans les moyens de paiement, en particulier les chèques ;
- Lutte contre le blanchiment d'argent en Algérie.

4.3 Centre de Pré compensation Interbancaire (CPI)

4.3.1 Définition du CPI

Le centre de pré-compensation interbancaire (CPI) est un opérateur technique du système de télé compensation algérien. Il est également le gestionnaire des opérations de paiement envoyées dans le système. Le CPI est la filiale de la Banque d'Algérie. Son capital est ouvert pour tous les participants au système ATCI. ¹

¹ <https://www.bank-of-algeria.dz/> consulté le 07 avril 2023 à 21h 07.

4.3.2 Fonctions du système

Il est chargé d'opérer le système d'échange et de compensation des paiements de masse. Il remplit quatre principales fonctions :¹

- La gestion des échanges ;
- La télé compensation ;
- Le traitement des mouvements nets de règlement et l'archivage des données ;
- En tant que certificateur agréé, le CPI est également responsable de la plate-forme centrale de télé compensation, qui garantit un échange sécurisé et automatisé des paiements de masse entre les banques.

Ces avancées dans le domaine de la monétique reflètent l'engagement de l'Algérie à moderniser son système bancaire et à adopter les technologies de paiement électronique.

Dans la section suivante, nous explorerons en détail la réalité de la banque électronique en Algérie. Nous aborderons les statistiques et les chiffres clés, pour la banque électronique.

SECTION 02 : LA REALITE DE LA MONETIQUE EN ALGERIE

Certaines institutions bancaires et financières en Algérie ont entrepris de développer des réseaux de paiement et de transaction électroniques.

Cette section examine la réalité de la banque électronique en Algérie en se basant sur des statistiques et des chiffres clés. Nous analysons l'adoption de la monétique dans le pays, en étudiant le nombre de cartes de débit et de crédit émises, le volume des transactions électroniques et la répartition géographique de l'utilisation des moyens de paiement électronique.

SOUS-SECTION 01 : INSTRUMENTS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE

Le monde connaît un grand développement dans le domaine de l'industrie bancaire et de ses outils, où de nombreux dispositifs bancaires dans le monde sont devenus des systèmes bancaires électroniques pour faire face aux différentes circonstances afin d'améliorer le niveau de service bancaire et d'obtenir un haut niveau de satisfaction des clients.

1.1 Cartes

En Algérie, les supports électroniques disponibles sont les suivants :¹

1.1.1 Carte Interbancaire CIB

La carte CIB est une carte interbancaire qui arbore le logo CIB de l'interbancaire monétique, ainsi que le logo et le nom de la banque qui l'émet. Cette carte est dotée d'une puce électronique qui sécurise les transactions de paiement et permet à son détenteur de régler ses

¹ BEN MADANI SADIKA, Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives, Revue Etudes Economiques, vol 16, N° 01, 2022, p.799.

achats auprès de différents commerces de détail et grands facturiers. La carte CIB offre un seul service, qui est le retrait ou le paiement et le retrait simultané interbancaire domestique, accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tous les distributeurs automatiques de billets installés sur le territoire national. Sa durée de validité est de deux ans, renouvelable automatiquement. La carte CIB distribuée par la SATIM peut être utilisée dans tous les distributeurs et chez les commerçants équipés de TPE.

Il existe deux types de cartes CIB :

- **Carte CIB Classique**

C'est une carte de paiement et de retrait proposée par les banques, avec des critères spécifiques pour chaque banque, offrant un plafond confortable pour les paiements et les retraits, avec une grande sécurité et rapidité de transaction auprès des commerçants et des distributeurs automatiques de billets.

- **Carte CIB Gold**

Elle présente les mêmes critères que la carte CIB Classique, mais avec des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus importants que la carte Classique.

La différence la plus évidente entre les deux cartes est leur couleur : la carte Gold est généralement dorée tandis que la carte Classique peut être bleue ou d'une autre couleur, en fonction de la banque émettrice. D'autres différences existent, comme le fait que la carte Gold est destinée à une fourchette de revenus supérieure ou égale à celle de la carte CIB Classique (ce qui peut varier selon les banques). Il existe également des cartes d'affaires Classique et Gold destinées aux professionnels et aux entreprises.

Figure N° 02 : Présentation de la carte CIB (recto/ verso)



Source : <https://www.satim.dz/> consulté le 11/03/2023 à 11h50

1.1.2 EDAHABIA

La carte EDAHABIA est une carte de paiement et de retrait électroniques, utilisant le système EMV pour garantir la sécurité des transactions. Cette carte permet aux détenteurs d'effectuer des opérations de retrait et de paiement sur leur compte CCP, ainsi que sur les guichets automatiques des banques et les terminaux de paiement électronique.

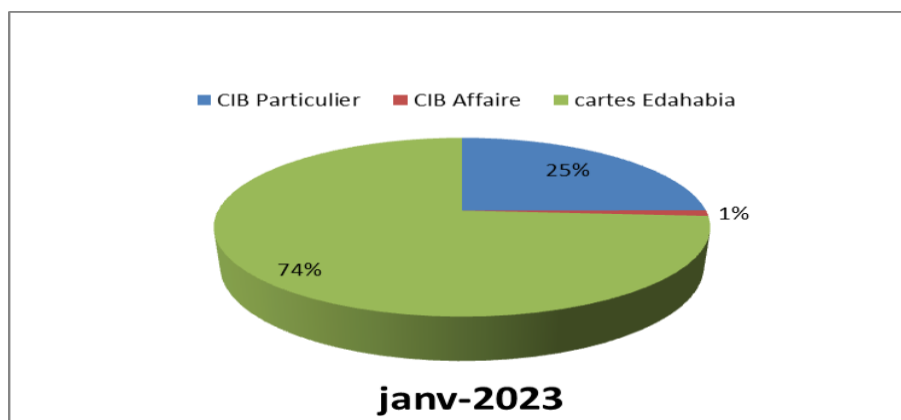
La carte est distribuée gratuitement par Algérie Poste aux clients qui en font la demande. Toutefois, il est important de noter que pour obtenir une carte CIB/EDAHABIA, il est nécessaire d'avoir un compte bancaire ou un compte CCP auprès d'une banque participant au réseau monétique, y compris Algérie Poste.

Figure N° 03 : La carte d'or (EDAHABIA)



Source : <https://baridinet.poste.dz/> consulté le 11/03/2023 à 14h55

Figure N° 04 : Répartition des cartes de paiement en Algérie en 2021



Source : *Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique*

Le Nombre de Cartes en Circulation est de 14 149 537.

Le diagramme montre que la carte d'affaires est presque absente, ce qui signifie que le nombre de ces cartes en circulation est très faible. En revanche, les cartes interbancaires (CIB) des particuliers ne représentent que 25% du nombre total de cartes en janvier 2023, ce qui est relativement peu par rapport à la part de marché de la carte EDAHABIA, qui représente plus de la moitié (74%) de toutes les cartes, soit 10 473 563 cartes en circulation.

1.1.3 Carte de crédit Visa et Mastercard en Algérie

En Algérie, les cartes de crédit Visa et Mastercard permettent de réaliser des paiements électroniques et des retraits dans le monde entier via des distributeurs automatiques et des terminaux de paiement électronique, ainsi que des achats en ligne et en magasin.

Différents types de cartes de crédit sont disponibles, tels que la carte Gold et la carte prépayée, qui permettent aux clients de charger un montant fixe sur leur carte. Les banques algériennes telles que BEA, BNP et BDL proposent des cartes de crédit Visa et Mastercard. Toutefois, ces cartes ne sont valables que pour les voyages à l'étranger ou les achats en ligne, et débitent directement le compte bancaire pour certaines cartes, tandis que d'autres sont limitées à la somme chargée sur la carte. En 2021, le nombre total de cartes en circulation en Algérie a augmenté de 7,49 % pour atteindre 10 712 133.

1.1.4 Interopérabilité

Le mercredi 18 décembre 2019, la SATIM a signé une convention avec le GIE Monétique et Algérie Poste afin d'améliorer les services pour les usagers des cartes domestiques. À partir du 5 janvier 2020, les clients des banques avec une carte CIB et les clients d'Algérie Poste avec une carte Edahabia auront accès aux mêmes services. Par conséquent, un porteur de carte CIB pourra utiliser les DAB/GAB ou les terminaux de paiement d'Algérie Poste pour

effectuer des transactions et un porteur de carte Edahabia pourra utiliser les DAB/GAB ou les terminaux de paiement CIB des banques membres du réseau interbancaire CIB pour effectuer des transactions.¹

1.1.5 Canaux d'acceptation de cartes

Les canaux d'acceptation des cartes CIB/EDAHABIA permettent aux utilisateurs de ces cartes de réaliser des transactions électroniques. Ces canaux sont constitués de trois éléments du Réseau Monétique Interbancaire (RMI). Alors nous allons les présenter comme suit :²

➤ **Distributeurs et Guichets Automatiques de Billets DAB/GAB**

Le DAB est un dispositif proposé par les établissements bancaires, les centres des chèques postaux ou les grands émetteurs de cartes bancaires.

Il permet aux titulaires de cartes de retirer de l'argent et de vérifier leur solde à tout moment, 24h/24 et 7j/7, avec une grande facilité d'utilisation et une sécurité totale des transactions.

Le montant maximum autorisé pour les retraits dépend principalement du type de carte et des revenus du titulaire, et est généralement plafonné par jour.

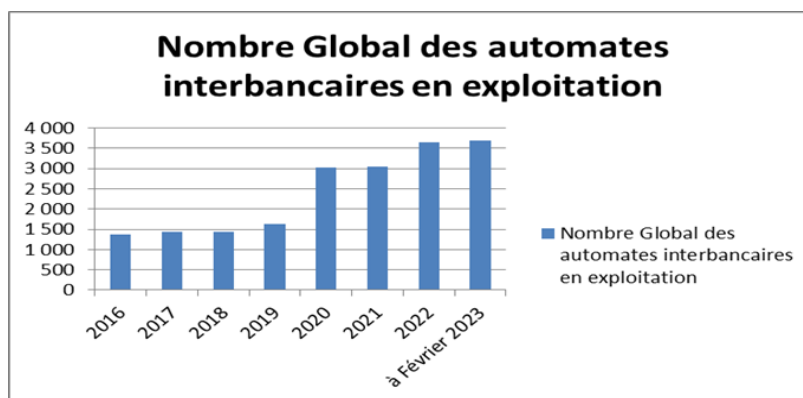
Le DAB est facile à utiliser : l'utilisateur insère sa carte, entre un code secret à 4 chiffres, sélectionne le montant qu'il souhaite retirer, et tout se fait rapidement en quelques étapes simples. Le DAB est lié à l'agence bancaire et est considéré comme une caisse secondaire qui est alimentée par la caisse principale de l'agence.

Le GAB est un automate situé à l'intérieur des agences bancaires, accessible 24h/24 sans l'intervention d'un membre du personnel bancaire. En plus des fonctions de base proposées par le DAB, le GAB offre également la possibilité de consulter le solde de son compte, de commander un chéquier, d'imprimer un relevé d'identité bancaire (RIB), de déposer de l'argent en espèces, et de réaliser des virements entre comptes bancaires. Ces distributeurs sont également connus sous le nom d'ATM.

Figure N° 05 : Évolution du nombre d'ATM en Algérie (2016-janv 2023)

¹ REFAFA BRHIM, Op .Cit.p.305-306.

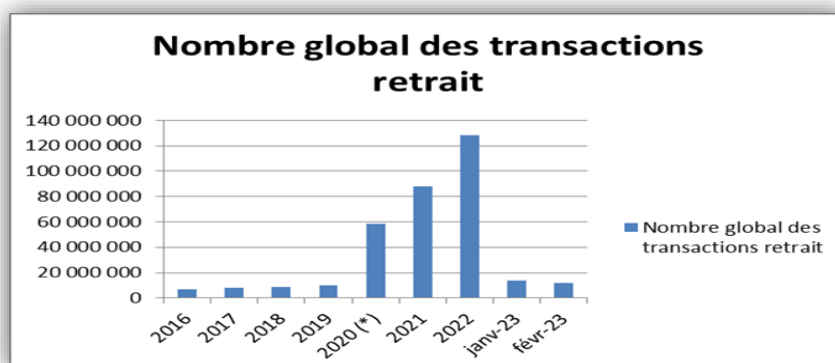
² BENMADANI SADIKA, Op.cit. p.p.803-805.



Source : Elaboré par nous mêmes à partir des données disponible sur <https://giemonetique.dz>

Le graphique représente l'évolution annuelle du nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB), ou ATM, installés sur le territoire national depuis 2016 jusqu'à aujourd'hui. Les données présentées sur le graphique montrent que le nombre de DAB installés sur le territoire national a augmenté chaque année, passant de 1,370 en 2016 à 1,621 en 2019. Ce nombre a ensuite considérablement augmenté pour atteindre 3,640 DAB en 2020, et il est resté relativement stable jusqu'à février de cette année

Figure N°06 : Evolution du nombre des transactions de retrait sur DAB (2016-Fév 2023)



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE monétique

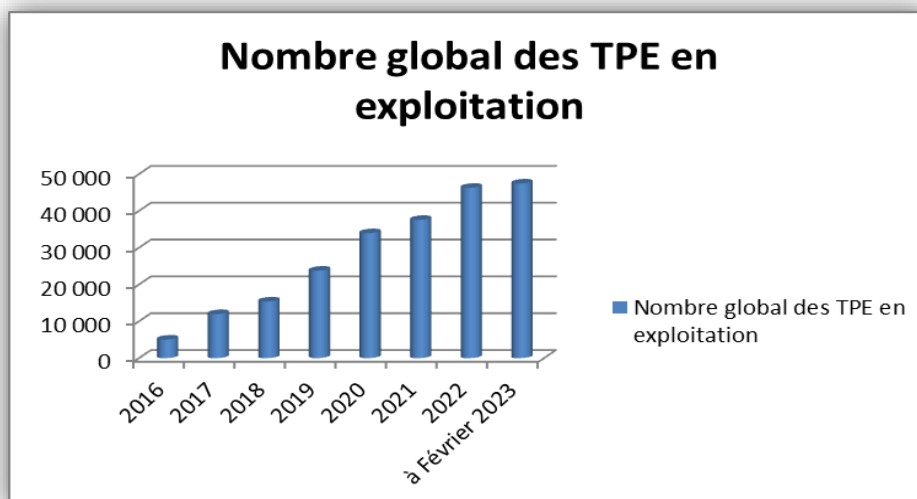
Entre 2016 et 2019, le nombre de transactions effectuées sur DAB est resté relativement stable et faible. Cependant, depuis 2020 et jusqu'à février de cette année, on observe une tendance à la hausse du nombre de transactions de retrait effectuées sur les DAB.

➤ **Terminal de Paiement Électronique (TPE)**

Un terminal de paiement électronique (TPE) est un dispositif permettant de traiter les paiements par carte en se connectant aux services spécialisés de la banque. Le TPE peut également intégrer une fonction de caisse enregistreuse. Il existe deux types de TPE :

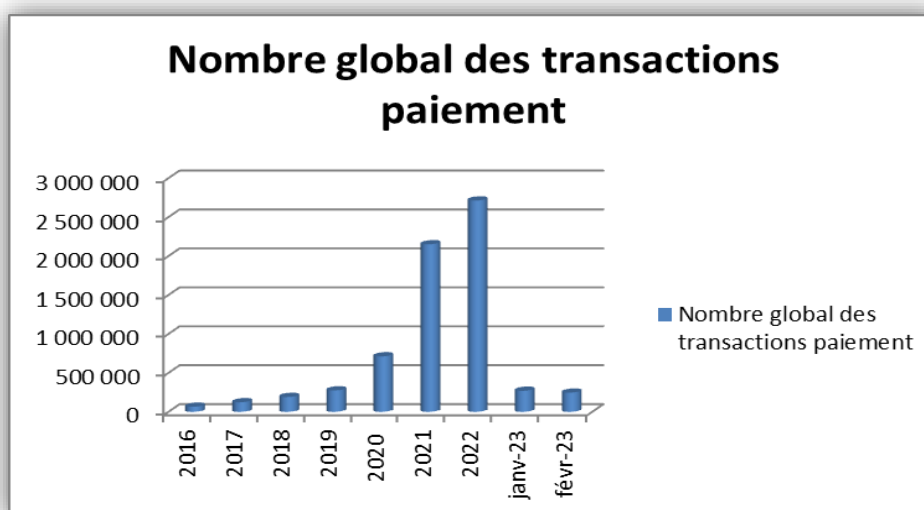
- ✓ **Le TPE fixe** : Le TPE fixe est un terminal de paiement électronique qui ne peut être déplacé et est utilisé au comptoir des boutiques et des magasins fixes. Il est relié à Internet ou à une prise téléphonique.
- ✓ **Le TPE mobile** : le TPE mobile est un terminal de paiement destiné aux commerçants en déplacement. Il est connecté via Bluetooth, Wifi ou 3G, intègre une batterie et peut être rechargé régulièrement. Son avantage principal est sa mobilité, mais il est également sans abonnement ni engagement.
- ✓ **Le TPE pin pad** : est un appareil fixe avec un clavier de rallonge et un lecteur de carte bancaire intégré permettant aux clients de saisir leur code ou de payer sans contact. L'installation de ce type de TPE est effectuée sur demande de la banque acquéreuse avec la présence d'un représentant de l'acquéreur, du commerçant et d'un représentant agréé de la SATIM.

Figure N° 07 : *Évolution du nombre de TPE en Algérie (2016-2023)*



Source : Elaboré par nos soins à partir des données du GIE-Monétique

Figure N° 08: évolution du nombre de transactions de paiement sur TPE



Source : élaboré par nos soins à partir des données du GIE-Monétique

Nous pouvons constater que de 2016 à 2019, le nombre de transactions sur TPE est resté relativement stable et faible. Cependant, depuis l'année 2020 jusqu'à février de cette année, nous observons une tendance à la hausse du nombre de transactions de paiement effectuées sur les TPE. Cette augmentation peut être expliquée par l'ouverture du paiement sur les TPE aux cartes EDAHABIA d'Algérie Poste, en plus des cartes bancaires CIB, depuis l'année 2020.

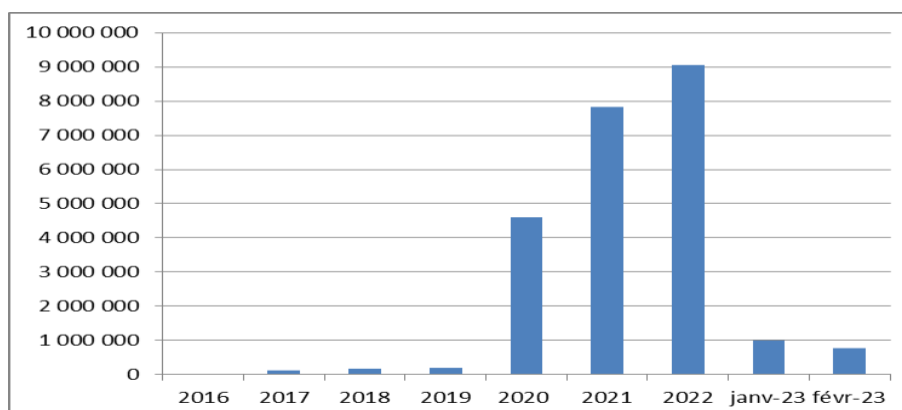
SOUS SECTION 02 : SERVICES DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE

2.1 E-paiement

La SATIM propose une solution de paiement en ligne sûre et facile à utiliser depuis 2016, qui permet de réaliser et de recevoir des paiements en toute sécurité. Grâce au service de paiement en ligne de la SATIM, les commerçants peuvent mettre en place facilement le paiement par carte CIB sur Internet, offrant ainsi à leurs clients une expérience d'achat en ligne sans soucis, avec des transactions sécurisées et sans complications.

Les avantages de la solution de paiement en ligne proposée par la SATIM incluent une garantie de paiement pour les commerçants, la possibilité pour les entreprises et les particuliers d'atteindre le marché mondial, une fluidité en caisse, une augmentation des ventes, une facilité de gestion commerciale et de comptabilité. De plus, la sécurité de la solution est renforcée par l'utilisation du code PIN, qui rend la carte inutilisable en cas de perte ou de vol.¹

Figure N° 09 : *Nombre des transactions de paiement en ligne en Algérie (2016-Févr 2023)*



Source : élaboré par nous-mêmes à partir des données disponibles sur <https://giemonetique.dz/> consulté le 03/04/2023 à 23h04

On peut constater que depuis l'introduction de l'e-paiement, le montant total des transactions effectuées a augmenté de manière exponentielle au fil des années.

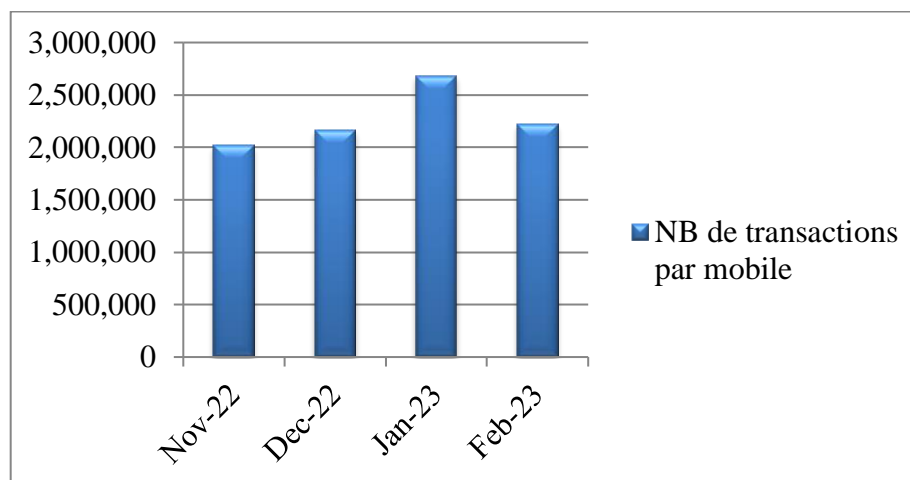
2.2 Paiement mobile (M-paiement)

Depuis le début de l'année 2020, le GIE Monétique a lancé un nouveau service de paiement mobile en Algérie. Ce service permet aux consommateurs de régler leurs achats via une application sur un Smartphone, connectée au réseau interbancaire et permettant des transactions débitées sur les cartes interbancaires ou la carte d'or d'Algérie Poste. L'Algérie a adopté le paiement mobile pour encourager l'e-paiement chez les Algériens, et cela peut réduire les procédures pour les opérateurs économiques proposant des paiements

¹ <https://satim.dz/> consulté le 11 mai 2023 à 16h 40.

électroniques à leurs clients. Bien que le paiement mobile soit rapide et sécurisé, il est encore à un stade primitif en Algérie.¹

Figure N° 10 : Nombre d'activité de paiement par mobile en Algérie (2022-Févr 2023)



Source : élaboré par nos soins par des données du GIE monétique

Nous remarquons une croissance relativement faible des transactions effectuées par mobile.

Malgré des avancées, l'adoption des paiements électroniques en Algérie dans le domaine de la monétique reste insatisfaisante. Néanmoins, le pays dispose d'un potentiel prometteur avec une population de plus en plus connectée et une demande croissante.

Dans la prochaine section, nous examinerons les principaux obstacles à surmonter ainsi que les perspectives envisagées pour encourager une adoption plus large des paiements électroniques.

¹ BENMADANI SADIKA, Op.cit.p.803.

SECTION 03 : LES OBSTACLES DE LA MONETIQUE EN ALGERIE ET LES PERSPECTIVES DE SON DEVELOPPEM

La monétique en Algérie fait face à une série d'obstacles qui entravent sa pleine expansion et adoption. Ces contraintes se présentent à différents niveaux, que ce soit sur le plan social, juridique, économique ou organisationnel. Malgré ces difficultés, il existe des perspectives prometteuses pour le développement de la monétique dans le pays.

Dans cette section, nous examinerons attentivement chacun de ces obstacles, ainsi que les risques associés aux moyens de paiement électronique, tout en explorant les opportunités futures pour favoriser la croissance et l'évolution du système monétique en Algérie.

SOUS-SECTION 01 : IMPORTANCE DE LA MONETIQUE EN ALGERIE

L'adoption d'un système bancaire électronique en Algérie entraînera de nombreux changements positifs sur l'économie en général et en particulier sur le système bancaire algérien :¹

- ✓ La banque électronique permet d'améliorer la gestion, de gagner du temps et de réduire les coûts en bénéficiant de services de haute qualité à moindre coût et effort ;
- ✓ L'adoption de la banque électronique et la mise en place de systèmes de paiement électroniques faciliteront l'entrée de l'argent circulant sur le marché parallèle² dans le secteur bancaire officiel, contribuant ainsi à atténuer l'impact de l'économie informelle et du marché parallèle.
- ✓ L'utilisation d'Internet dans les banques algériennes constitue une fenêtre d'information pour renforcer la transparence en présentant ces banques, en promouvant leurs services et en informant sur les bulletins et les développements des indicateurs financiers pour les mettre à la disposition des chercheurs et autres parties intéressées.

SOUS-SECTION 02 : OBSTACLES DE DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE

Il existe plusieurs obstacles à l'évolution et au développement du paiement électronique en Algérie, tels que :³

¹ AIT ZIANE KAMAL, AIT ZIANE HORIA, Op.cit.p.p.06-07.

² L'économie parallèle : est un ensemble d'activités illégales pratiquées en marge de l'économie officielle par des individus et des groupes professionnels cherchant des gains faciles et échappant à la surveillance fiscale et réglementaire.

³ BENAZZOUZ DAOUIA, MOUTERFI AMEL, Diagnostic et perspectives du e-paiement en Algérie, vol 07, N°02, 2022, p.p.775-776, téléchargé de <https://www.asjp.cerist.dz> le 15 mai 2023 à 14h 28.

2.1 Freins sociaux

Regroupent l'ensemble des habitudes, des cultures et résistance au changement qui sont essentiellement :

- **La culture du cash** : la culture du paiement en espèces prédomine en Algérie, ce qui limite l'utilisation des transactions électroniques. Cette situation complique l'identification de l'origine des revenus et des flux financiers, car il est difficile de retracer la provenance de l'argent échangé en espèces ;
- **Le sentiment psychologique** : Le comportement psychologique des Algériens en matière d'utilisation de l'argent est fortement influencé par les traditions et les coutumes locales. La culture du paiement en espèces demeure ancrée dans la société algérienne.
- **Résistance aux changements** : le refus à accepter des nouveautés en raison d'un manque de connaissance ou de compréhension des nouvelles technologies, ainsi que d'un manque de confiance dans la capacité à s'adapter et à apprendre de nouvelles compétences.

2.2 Freins économiques et organisationnels

Ils sont relatifs à un ensemble de facteurs :

- **L'économie informelle** : L'économie informelle englobe des activités qui sont peu ou pas observées et qui échappent souvent à la surveillance institutionnelle, qu'elle soit légale ou sociale. Ce qui témoigne en quelque sorte d'une absence de connaissance approfondie ou de reconnaissance de ces activités¹. Cette économie informelle est significative en termes de taille et d'impact sur l'économie globale de l'Algérie.
- **Les infrastructures** : Les infrastructures actuelles en Algérie ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins technologiques de la plateforme de commerce électronique, en termes de ressources et de solutions techniques.
- **Le système bancaire** : Le faible taux de bancarisation en Algérie est principalement dû à un manque de confiance dans le système bancaire local. Les taux de bancarisation témoignent de la méfiance des citoyens algériens à l'égard des banques et des établissements financiers.

¹ YVON PESQUEUX, L'économie informelle, une bonne « mauvaise pratique » ?, Revue française de gestion, vol 8/9, N° 228/229, 2012, p.218.

- **Le problème de couverture internet** : Le problème de connectivité en Algérie est très répandu, avec de nombreux endroits qui souffrent d'un faible débit ou d'une absence totale de connexion. De plus, les distributeurs automatiques de billets et de guichets automatiques bancaires présentent souvent des dysfonctionnements, tandis que les automates manquent fréquemment de liquidités. Les utilisateurs sont également confrontés à des problèmes de sécurité, tels que l'oubli fréquent de leur mot de passe ou la saisie incorrecte du code d'accès, entraînant le blocage et la capture de leur carte par l'automate.
- **Mobilité des petits commerces** : La mobilité des petits commerces pose un problème, en particulier pour les commerçants ambulants qui exercent illégalement et sans registre de commerce.

2.3 Freins juridiques

- **La traçabilité** : Le retard de l'utilisation des paiements électroniques en Algérie est en partie dû au manque de traçabilité. Cela présente un défi pour lutter contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et la fraude.
- **Absence de volonté politique** : En Algérie, bien que des solutions juridiques et techniques existent pour résoudre les différents problèmes, la volonté politique est souvent absente. Il est donc nécessaire d'avoir une volonté politique forte pour faire progresser les choses et rattraper le retard accumulé.
- **Ancrage juridique** : En Algérie, il n'existe pas encore de cadre juridique adéquat régissant le commerce électronique, en particulier en ce qui concerne la protection des utilisateurs de la plateforme en ligne.

SOUS-SECTION 03 : REJET DE LA BANQUE ELECTRONIQUE PAR LE LEGISLATEUR ALGERIEN

En examinant les textes juridiques multiples, on constate que le législateur algérien a rejeté l'idée d'établir des banques électroniques sur le territoire national, comme cela ressort de ce qui suit :¹

¹ BELHAJ BOUCHAIB, Les mécanismes de protection contre les risques du paiement électronique dans la législation algérienne, revue algérienne des politiques publiques, vol 02, N° 01, 2021, pp.5-7 téléchargé du <https://www.asjp.cerist.dz/> le 15 mai 2023 à 20h 05.

3.1 Dans le cadre de la loi sur la monnaie et le crédit

En ce qui concerne les banques étrangères souhaitant opérer en Algérie, le législateur algérien a exclu l'obligation de les établir sous forme de société anonyme, ce qui découle du concept de non-conformité selon les dispositions de l'article 83/01 du décret n°03-11 du 26 août 2003 relatif à la loi sur la monnaie et le crédit, qui a exclu les succursales des banques étrangères. La loi sur la monnaie et le crédit n'a pas mentionné l'approbation des banques électroniques en Algérie, mais seulement les conditions d'approbation des banques traditionnelles.

3.2 Dans le cadre de la loi de prévention et de lutte contre la corruption

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, l'article 59 de la loi n°2006 du 20 février stipule que :

« Afin d'empêcher la conversion des revenus de la corruption et de les détecter, il n'est pas autorisé de créer des banques sans présence physique sur le territoire algérien, ni de faire partie d'un groupe financier soumis à la surveillance. Les banques et institutions financières établies en Algérie ne sont pas autorisées à établir des relations avec des institutions financières étrangères permettant l'utilisation de leurs comptes par des banques sans présence physique sur le territoire. »

En examinant le texte de cet article, on constate que la position du législateur algérien est claire en s'opposant aux transactions avec les banques électroniques dans le cadre de la lutte contre la corruption, en exigeant leur présence physique sur le territoire national pour empêcher le blanchiment d'argent.

3.3 La loi sur le commerce électronique

Selon l'article 07/02 de la loi n°18-05 :

« Les revenus de cette vente doivent être transférés après paiement sur le compte du fournisseur électronique résident en Algérie auprès d'une banque agréée par la Banque d'Algérie, ou auprès de la Poste algérienne ».

Il en résulte que le processus de localisation dans le contexte bancaire implique la détermination de la localisation du lieu de conclusion du contrat et l'attribution de marques ou de numéros distincts pour les banques et les importateurs. Cette pratique vise à surveiller les opérations commerciales de l'intérieur vers l'extérieur ou vice versa.

En outre, l'article 07/04 de la même loi stipule que : « le paiement électronique pour cet achat est effectué via le compte bancaire en devise forte "personne physique" du consommateur électronique résidant en Algérie »

SOUS-SECTION 04 : RISQUES LIES AUX MOYENS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE

Avec le développement de l'industrie bancaire et l'augmentation de la dépendance aux technologies des services financiers, les transactions électroniques sont devenues courantes. Cependant, ces dernières comportent des risques qui peuvent être divisés en risques réglementaires et risques juridiques :¹

4.1 Les risques réglementaires ou de sécurité des moyens de paiement

Les risques potentiels liés à l'utilisation des paiements électroniques peuvent varier, allant de dysfonctionnements techniques à la perte de l'instrument de paiement, en passant par les cas d'utilisation frauduleuse de ces moyens.

4.2 Les risques résultant d'un dysfonctionnement de l'instrument de paiement

Il peut causer des préjudices aux consommateurs en raison d'une défaillance fonctionnelle de l'instrument de paiement. Des exemples de ces préjudices incluent la perte de l'argent électronique réalisé, et des erreurs courantes résultant de négligences dans la maintenance qui peuvent entraîner une panne de ces systèmes.

4.3 La perte de l'outil de paiement électronique

Il peut causer la fuite des numéros de cartes de crédit d'autres personnes, que ce soit par le vol de la carte en question ou par le vol de ses données en dehors de l'environnement électronique. Les criminels peuvent alors utiliser les données de cartes de crédit appartenant à des tiers pour effectuer des achats en ligne.

4.4 La cybercriminalité

La cybercriminalité dans les moyens de paiement électronique peut se manifester par la contrefaçon. Il est possible d'imaginer la contrefaçon dans ce type de carte en utilisant l'une

¹ CHAIEB BACHA KARIMA, Les mécanismes de protection contre les risques du paiement électronique dans la législation algérienne, revue algérienne des politiques publiques, vol 07, N° 02, 2018, pp.8-10. Téléchargé (en arabe) de <https://www.asjp.cerist.dz> consulté le 16 mai 2023 à 13h 26.

des méthodes de contrefaçon consistant à ajouter ou à fabriquer des mots, des chiffres, des signatures, des sceaux ou des empreintes digitales. La contrefaçon peut être totale en termes de possibilité de contrefaçon de la carte de paiement électronique ou partielle en termes de contrefaçon dans les logos, les documents ou la délivrance de moyens de paiement valides avec des documents contrefaits.

4.5 Les risques juridiques

- **Le concept de la vie privée :** La vie privée des individus sur Internet est exposée aux attaques et aux fraudes, qui peuvent augmenter avec l'utilisation accrue des paiements électroniques.
- **Le blanchiment d'argent à travers les moyens de paiement électronique :**

Le développement des technologies et du commerce électronique a augmenté les opérations de blanchiment d'argent, qui impliquent l'investissement d'argent provenant de sources illégales dans des canaux légitimes. Cela peut inclure des activités telles que le trafic de drogue, la fraude fiscale, etc. Les opérations de blanchiment d'argent sont souvent commises par des organisations criminelles organisées et peuvent causer des dommages aux banques et aux marchés financiers en raison de transactions illicites non identifiées.

SOUS-SECTION 05 : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE

Les exigences pour réussir l'adoption de la banque électronique en Algérie ne se limitent pas aux avantages qu'elle offre. Malgré ses avantages, ceux-ci ne suffisent pas pour assurer son succès auprès des banques opérant dans le système bancaire algérien. Cela dépend plutôt de la disponibilité d'un ensemble d'exigences, telles que:¹

5.1 L'infrastructure

Pour assurer la disponibilité de l'infrastructure de la banque électronique dans le système bancaire algérien, il est préférable de prendre les mesures suivantes :

- ✓ Définir les objectifs et les priorités d'intégration des opérations de la banque électronique dans le système bancaire algérien ;

¹ BENAMPOR KHALD, BOURZAMA DJILALI, La réalité de la banque électronique en Algérie : entre les obstacles à l'expansion et les exigences de réussite, revue de recherche économique arabe, vol25, N°80, 2019, pp.18-21. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/> consulté le 11 Avril 2023 à 22h10.

- ✓ Établir le cadre législatif de la banque électronique pour clarifier toutes les obligations que les banques algériennes et leurs clients doivent respecter et déterminer le domaine d'intervention gouvernementale lors de sa pratique ;
- ✓ Il convient de dessiner les politiques de service et de marketing de la banque électronique dans le système bancaire algérien pour répondre aux exigences de l'ère moderne, attirer les investissements et renforcer la concurrence entre les banques ;
- ✓ Il est également important de réglementer les engagements des banques algériennes pour respecter les normes et spécifications des services bancaires électroniques, tant au niveau national qu'international, en particulier les normes liées à la sécurité et à la confidentialité des informations électroniques.

5.2 La mise en place d'un système d'information bancaire efficace

Pour mettre en place un système d'information bancaire efficace dans le système bancaire algérien, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :

- ✓ Concevoir un système d'information pour chaque banque, composé de sous-systèmes, permettant de relier les différents départements des banques et de fournir des informations quantitatives et qualitatives précises, approfondies, détaillées et complètes.
- ✓ Connecter les systèmes d'information des banques et les intégrer dans un système d'information global pour le système bancaire algérien, en unifiant les méthodes de travail dans ce système entre les différentes banques et les différents départements d'une même banque.
- ✓ Identifier les tâches et les responsabilités nécessaires pour faire fonctionner le système d'information bancaire et les répartir entre les composantes du système bancaire algérien

5.3 Former les employés des banques et sensibiliser les clients à la culture de la banque électronique

Il est crucial de préparer et de former le personnel bancaire ainsi que les clients à l'utilisation de cette nouvelle technologie. La technologie est non seulement un domaine d'expertise, mais aussi une culture et un outil de travail radicalement différent des outils de gestion traditionnels. Il est donc nécessaire de former les employés à cette nouvelle méthode de travail et aux outils connexes, mais aussi de sensibiliser les utilisateurs finaux aux avantages de la banque électronique et de les inciter à l'adopter. Ainsi, la promotion de la culture technologique est essentielle pour assurer le succès de l'administration électronique.

5.4 Élaboration de lois et de réglementations réglementaires

Il est crucial de réglementer légalement et de mettre en place dans un cadre législatif approprié à la banque électronique. Il est nécessaire de se concentrer sur des lois et règlements spécifiques concernant la preuve d'identité, les signatures électroniques, les systèmes de paiement, l'argent numérique ou électronique, la confidentialité des informations, la sécurité contre les risques criminels liés à la technologie et la protection de la confidentialité des clients.

5.5 Sécurité des informations bancaires

Afin de garantir la sécurité des informations bancaires électroniques de la banque algérienne et empêcher tout accès non autorisé ou manipulation, il est nécessaire de fonder le processus de sécurité des informations bancaires sur les piliers suivants:

➤ **Confidentialité**

Il est essentiel de garantir que les informations détenues par la banque électronique soient protégées contre tout accès ou copie non autorisée.

➤ **Intégrité**

Cela signifie qu'il ne doit y avoir aucune forme de manipulation, de modification, de changement ou d'annulation des données bancaires depuis le moment de leur envoi de leur source jusqu'à leur réception.

➤ **Authentification**

Il est crucial d'établir des moyens de preuve et des processus juridiques pour garantir l'intégrité et la validité des opérations électroniques au sein de la banque électronique.

Conclusion

En conclusion, Nous avons constaté que l'Algérie dispose d'un cadre réglementaire et institutionnel pour soutenir le développement de la monétique. Des organismes tels que la SATIM et le Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique) jouent un rôle clé dans le développement de paiement électronique.

Notre analyse de la réalité de la monétique en Algérie met en évidence un secteur en pleine évolution, mais qui reste encore en phase de développement.

Notre étude met en évidence les contraintes majeures qui entravent le développement de la monétique en Algérie, telles que le manque de sensibilisation, la prédominance de la culture du cash, les défis infrastructurels et l'économie informelle. Cependant, malgré ces obstacles, des perspectives encourageantes se dessinent. La mise en place d'un système d'information bancaire efficace, la formation des employés des banques et la sensibilisation des clients à la culture de la banque électronique, ainsi que l'élaboration de lois et de réglementations appropriées.

***Chapitre 03 : La monétique au
sein de la BADR***

Introduction

Précédemment nous avons abordé les différentes théories relatives au système de paiement, aux moyens de paiement, à la monétique, ainsi que sa mise en œuvre, les défis auxquels elle fait face et ses perspectives en Algérie. Dans la suite, nous mettrons en pratique les concepts théoriques en effectuant un stage au sein de la BADR banque Pour évaluer la réalité de la monétique ainsi que ses obstacles.

Nous allons entamer notre partie pratique dans ce chapitre qui vise à fournir une présentation détaillée de l'organisme d'accueil, la Banque de l'agriculture et de Développement Rural (BADR) dans la première section. Cette partie mettra en évidence l'histoire et l'évolution de la BADR depuis sa création, en mettant l'accent sur son rôle dans le secteur bancaire algérien. Des informations sur les missions, les objectifs, les différents types de cartes proposées par la banque ainsi que les services à distance offerts par la BADR.

Dans la deuxième section, nous allons donner une dimension quantitative à notre étude en créant un questionnaire destiné aux clients de la banque. Ce questionnaire nous permettra de collecter des informations tangibles et précises afin d'enrichir notre analyse.

Dans la troisième section, nous aborderons la dimension qualitative de notre étude en analysant les entretiens réalisés avec des responsables de la monétique. Cette approche nous permettra d'obtenir des perspectives et des informations précieuses directement de la part des professionnels de la monétique.

En conclusion, nous récapitulerons les résultats obtenus et les conclusions tirées de notre étude et nous formulerons également des recommandations.

SECTION 01 : PRESENTATION DE L'ORGANISME D'ACCEUIL « la BADR »

SOUS-SECTION 01 : PRESENTATION GENERALE


La BADR est une institution financière nationale créée le 13 mars 1982 sous la forme juridique de société par actions.

La BADR est une banque publique qui a pour mission le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Son réseau compte actuellement 321 agences et 39 groupements régionaux d'exploitation déployés sur le territoire national ; et plus de 7000 cadres et employés actifs au sein des structures centrales, régionales et locales, avec une équipe de 1200 chargés de clientèle, ainsi qu'un nouveau système d'information pour plus de sécurité, facilité, efficacité et rapidité.¹

1.1 Fiche technique de la banque

Tableau N° 03 : Fiche technique de la banque de l'agriculture et du développement rural

| | |
|-----------------------|--|
| Dénomination | La BADR. |
| Siège social | 17, Boulevard Colonel Amirouche, B.P 484, Alger |
| Statut juridique | SPA |
| Activité | Prestataire de services bancaires : secteur agricole développement rural |
| Directeur général | Mohand Borai |
| Capital | 54 000 000 000 DA |
| Date de création | 13/03/1982 |
| Nombre d'agences | 321 |
| groupements régionaux | 39 |
| Chargé Clientèle | 1200 |
| Effectif | 7000 |
| Logo |  |
| Site web | https://badrbanque.dz/ |
| Numéro téléphone | +213 (0) 21 989 323 |
| Email | Contact@badr-bank.dz |

¹ <https://badrbanque.dz/> consulté le 17 mai 2023 à 13h05.

| | |
|---|---------------------|
| Page Facebook/ Twitter /Linkedin/Instagram | Badr.banque |
| Heurs de travail | Dim-Jeu 08:30-16:30 |

Source: Adapté par moi-même à partir des données disponibles sur <https://badrbanque.dz>

1.2 Structure organisationnelle de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est organisée en trois niveaux hiérarchiques :¹

La direction générale, les entités régionales et les agences locales. Depuis sa création, l'organisation de la BADR a évolué pour répondre aux exigences de compétitivité et de performance imposées par les changements de son environnement.

Ainsi, son schéma organisationnel a été adapté aux nouvelles procédures de management et de gouvernance des banques.

La Direction Générale, qui est la plus haute autorité de la BADR, est dirigée par le Président Directeur Général. Elle est responsable de l'orientation des affaires de la banque, de la prise de décisions et de l'élaboration du plan stratégique. Les pouvoirs de la Direction Générale sont définis par les statuts de la banque et du conseil d'administration.

La Direction Générale de l'entreprise est composée de quatre directions générales adjointes, chacune étant dirigée par un directeur général adjoint. Ces quatre directions sont les suivantes:

- Direction Générale Adjointe Administration et moyens
- Direction Générale Adjointe Ressources Crédit et Recouvrements
- Direction Générale Adjointe Informatique, Comptabilité Générale
- Direction Générale Adjointe des Opérations Internationales.

De plus, il y a deux structures en charge de fonctions de support :

- Direction Générale de l'Inspection
- Direction de l'Audit Interne.

1.3 Engagements de la BADR

Dans cette partie nous allons voir rôle, missions et objectifs de la BADR :

¹ Document interne de la banque.

1.3.1 Rôle de la BADR

Le rôle de la banque de l'agriculture et du développement rural se présente comme suit :¹

- La BADR, une banque spécialisée dans le financement de l'agriculture et des activités liées à ce secteur, joue un rôle clé dans la mise en œuvre des plans nationaux de développement en Algérie ;
- Elle met en place une structure décentralisée et un réseau d'agences pour fournir des services financiers aux différents utilisateurs du secteur agricole ;
- En outre, la BADR collecte des informations et des statistiques sur les coûts, la structure financière des comptes d'exploitation et les contraintes rencontrées dans le monde agricole pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement. Elle assure également un contrôle financier des entreprises bénéficiant de ses financements et fournit des rapports détaillés aux autorités publiques sur les résultats des campagnes agricoles, les résultats physiques et financiers, la répartition des excédents, la réalisation des investissements et leur impact économique et financier.

1.3.2 Missions et les objectifs de la BADR

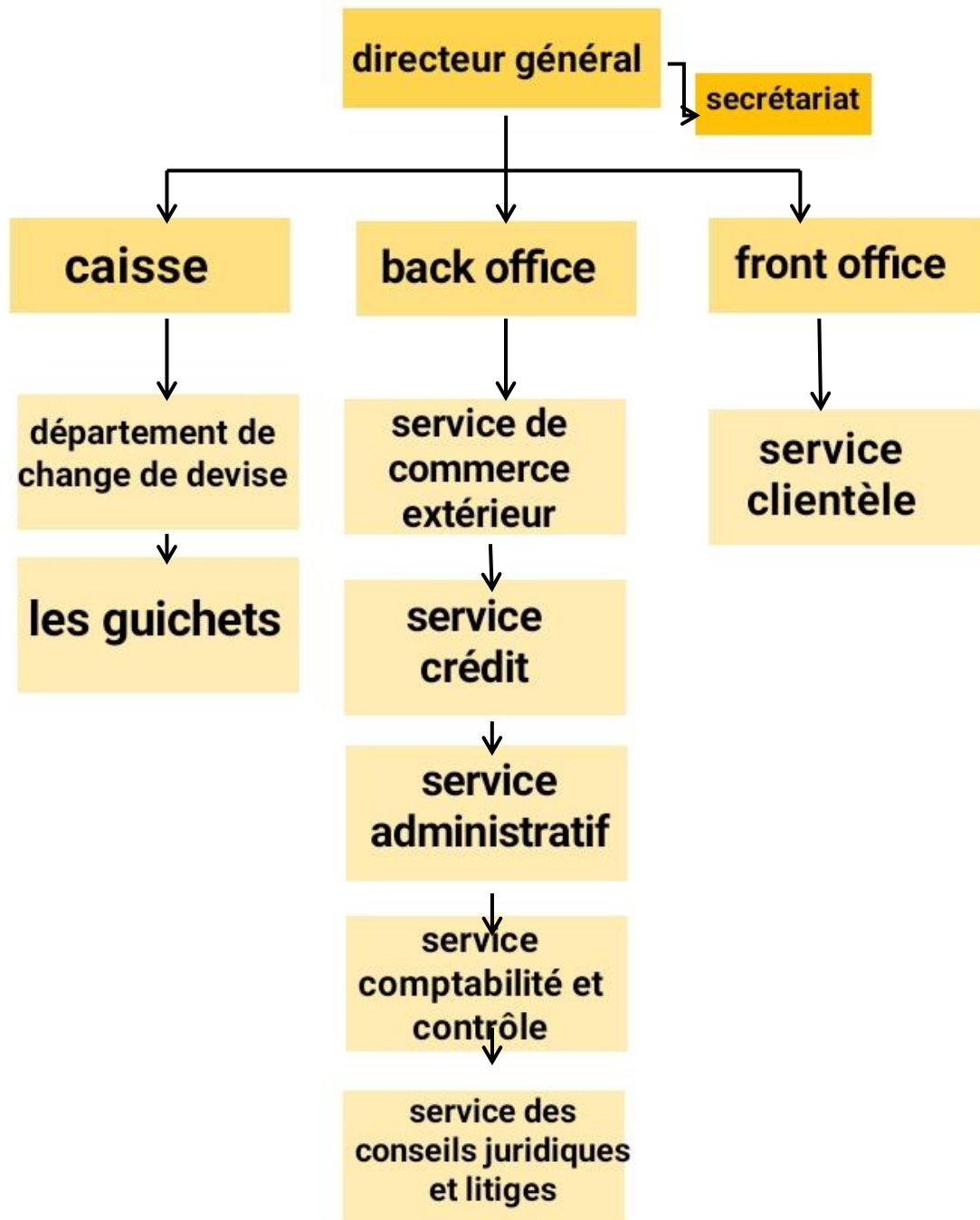
- La création de la BADR répondait à une nécessité économique et à une volonté politique visant à restructurer le système agricole, à garantir l'indépendance économique du pays et à améliorer le niveau de vie des populations rurales ;
- La BADR a pour objectif principal de développer le secteur agricole et de contribuer à l'indépendance économique du pays en offrant des services financiers tels que le traitement de crédits, la collecte de l'épargne, et la promotion d'activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- Elle vise également à augmenter ses ressources à des coûts compétitifs, à gérer rigoureusement sa trésorerie, à satisfaire les besoins de ses clients et à introduire de nouvelles techniques managériales pour développer son réseau et sa gamme de produits ;
- En outre, la BADR s'engage à respecter les règles en vigueur et à assurer une gestion dynamique en matière de recouvrement.

¹ <https://badrbanque.dz/> consulté le 16 mai 2023 à 15h30.

SOUS-SECTION 02 : PRESENTATION DE L'AGENCE D'ACCEUIL « AGENCE ZERALDA 636 »

2.1 Organigramme fonctionnel de l'agence (voire l'annexe 4)

Figure N° 11 : L'organigramme de la « Badr Banque Agence Zeralda 636 »



Source : Document interne de la BADR donné par « Aissaoui Anis »¹

¹ Un banquier dans le service monétique

SOUS-SECTION 03 : PRESENTATION DES CARTES PROPOSEES PAR LA BADR ET LEUR TARIFS

3.1 Carte interbancaire (CIB)

La carte CIB classique est une carte interbancaire d'une validité de deux ans et valable uniquement en Algérie, elle permet d'effectuer des paiements et des retraits en toute sécurité 25h/24h et 7j/7j et aussi :

- Des paiements sur TPE auprès des commerçants ;
- Des paiements en ligne ;
- Des paiements sur DAB/GAB ;
- La consultation du solde sur DAB/GAB du réseau BADR.

Il existe deux types de cartes :¹

3.1.1 Carte Classique

C'est une carte destinée aux particuliers.

Ses caractéristiques

- **Plafond de retrait** : selon le revenu
- **Les frais d'utilisation de la carte** : 17da sur BADR/ 35da hors
- **Les frais d'acquisition de la carte** : gratuit

Figure N° 12 : La carte CIB Classique



Source : <https://badrbanque.dz/>

¹ Document interne de la banque.

3.1.2 Carte CIB GOLD

La carte CIB GOLD est une carte interbancaire destinée aux commerçants.

Ses caractéristiques

- **Plafond de retrait** : selon le revenu.
- **Les frais d'utilisation de la carte** : la BADR 17 da / autre 35 da
- **Les frais d'acquisition de la carte** : gratuit

Figure N° 13 : *La carte Gold*



Source : <https://badrbanque.dz/>

3.2 Mastercard

La Mastercard est une carte internationale de paiement et de retrait en devise 24h/24 et 7j/7.

La carte Mastercard est destinée aux clients physiques de nationalités algérienne ou étrangère résidents en Algérie jouissant de la capacité légale (19ans et plus) et titulaires d'un compte dinars et d'un comptes devises (Euros) et / ou à leurs mandataires dûment habilités à faire fonctionner les comptes devises et Dinars. la carte Mastercard est utilisée partout dans le monde 24h/24 et 7j/7 pour effectuer des :

- Retraits sur DAB ou GAB à l'étranger portant le logo Mastercard ;
- Règlements d'achats de biens ou de services par carte sur TPE portant le logo Mastercard ;
- Paiements en ligne (achat sur internet) sur des sites sécurisés portant le logo Mastercard.

Il existe deux types de cartes :¹

3.2.1 Mastercard Classique

Ses caractéristiques

- **Type de compte** : Compte devises (Euros) et d'un compte en dinars.
- **Utilisation** : à l'étranger. Elle permet également d'effectuer des paiements en ligne y compris d'Algérie.
- **Validité** : 2 ans renouvelable automatiquement. Sauf résiliation du contrat par le client soixante (60) jours avant la date de fin de validité de la carte.
- **Dépôt initial** : 500 Euros
- **Solde minimum** : 100 Euros
- **Les frais d'acquisition de la carte** : 12 000 DA / HT / 2 Ans
- **Les plafonds d'utilisation** :
- ✓ **Retrait** : 800 Euros / semaine
- ✓ **Paiement** : 2 500 Euros / semaine
- **Les frais liés à l'utilisation de la carte Mastercard** :
- ✓ **Retrait** : 2.5 % du montant de la transaction converti en Dinars + 2 Euros par transaction prélevés du compte devise.
- ✓ **Paiement** : 2.5 % du montant de la transaction converti en Dinars.
- **Délais de livraison de la carte Mastercard** : 15 à 20 jours ouvrables

Figure N° 14 : *Mastercard classique*



¹ Document interne de la banque donné par « Aissaoui Anis »

Source : <https://badrbanque.dz/>

3.2.2 Mastercard Titanium

Ses caractéristiques

- **Type de compte** : Compte devises (Euros) et d'un compte en dinars.
- **Utilisation** : à l'étranger. Elle permet également d'effectuer des paiements en ligne y compris d'Algerie.
- **Validité** : 2 ans renouvelable automatiquement. Sauf résiliation du contrat par le client soixante (60) jours avant la date de -n de validité de la carte.
- **Dépôt initial** : 800 EUROS
- **Solde minimum** : 200 EUROS
- **Les frais d'acquisition de la carte** : 17 000 DA / HT / 2 Ans
- **Les plafonds d'utilisation** :
- ✓ **Retrait** : 1 000 Euros / semaine
- ✓ **Paiement** : 5 000 Euros / semaine
- **Les frais liés à l'utilisation de la carte Mastercard** :
- ✓ **Retrait** : 2.5 % du montant de la transaction converti en Dinars + 2 Euros par transaction prélevés du compte devise.
- ✓ **Paiement** : 2.5 % du montant de la transaction converti en Dinars
- **Délais de livraison de la carte Mastercard** : 15 à 20 jours ouvrables.

Figure N° 15 : Mastercard Titanium



Source : <https://badrbanque.dz/>

SOUS-SECTION 04 : SERVICES D'E-BANKING AU SEIN DE LA BADR

Les services en ligne de la banque sont présentés comme suit :¹

4.1 Badr net

Il est important de noter que la plateforme BADR net est réservée aux clients de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, qu'ils soient particuliers ou entreprises. Elle permet aux utilisateurs de gérer leurs comptes en ligne à tout moment, depuis leur ordinateur, sans avoir à se déplacer en agence.

Les fonctionnalités proposées par la plateforme Badr net incluent la consultation de l'historique des opérations sur une période de 45 jours, la recherche d'opérations spécifiques, et la possibilité de télécharger les relevés de compte aux formats Excel, PDF ou CSV.

Les clients peuvent également consulter le cours des devises et recevoir des messages personnels de leur banque via la plateforme BADR net. Les clients entreprises ont également accès à des fonctionnalités supplémentaires, telles que la possibilité d'envoyer des fichiers VSM (Virements de Salaires Multiples) à la banque, ainsi que la consultation et le téléchargement des comptes rendus d'exécution de leurs ordres de virement.

En résumé, BADR net est une plateforme en ligne pratique et sécurisée qui permet aux clients de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural de gérer leurs comptes bancaires à distance, de manière efficace et flexible.

4.2 Badr Visio

Le service bancaire BADR Visio est un service proposé par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural qui permet aux clients de bénéficier d'une assistance à distance en temps réel via une vidéoconférence. Il permet aux clients de communiquer avec un conseiller bancaire à distance pour obtenir des informations sur leurs comptes bancaires, leurs produits et services bancaires, ou pour effectuer des opérations bancaires à distance

4.3 Web help

WEB Help est un service proposé par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) qui permet aux clients de bénéficier d'une assistance à distance en temps réel via le site web de la banque. Ce service permet aux clients de poser des questions ou de demander de l'aide en temps réel à un conseiller de la banque à travers une fenêtre de chat.

¹ <https://badrbanque.dz/> consulté le 18 mai 2023 à 18h35.

4.4 Devenir client

Le service devenir client de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est un service qui permet aux personnes souhaitant devenir clients de la banque d'ouvrir un compte bancaire et de bénéficier des services et produits proposés par la BADR à distance en remplissant un formulaire d'ouverture de compte sur le site web de la banque et en envoyant les documents requis par courrier ou par email.

SECTION 02 : DESCRIPTION ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE RELATIF AUX CARTES CIB

Dans cette section, nous expliquerons la méthode quantitative que nous avons utilisée pour mener la partie empirique de notre mémoire. Tout d'abord, nous décrirons en détail la méthode que nous avons utilisée pour collecter les données nécessaires à notre étude ainsi que les interprétations et l'analyse des données obtenues dans ce cadre.

SOUS-SECTION 01 : LES ETAPES PRELIMINAIRES DE L'ETUDE

1.1 Choix de la méthode d'enquête

Cette méthode a été choisie car elle est la plus adaptée pour étudier le comportement des clients envers les moyens de paiement électronique en général et la carte interbancaire CIB en particulier et pour identifier les freins qui entravent son développement en Algérie.

1.2 Objectif de l'enquête

Le questionnaire a été élaboré pour permettre d'avoir une vision globale de l'utilisation de la carte interbancaire en Algérie ainsi que l'attitude des clients de la banque envers la monétique. Il a été distribué aux détenteurs des cartes interbancaires (CIB).

1.3 L'échantillon

1.3.1 La taille de l'échantillon

Notre échantillon compte 143 participants qui ont répondu à notre questionnaire, lequel a été diffusé sur les réseaux sociaux notamment (e-mail, LinkedIn), et sur plusieurs agences bancaires.

1.4 Le questionnaire

1.4.1 Rubriques

- ✓ *Une phase introductive* : expliquant le but de l'enquête et certaines informations destinées à encourager à répondre.

- ✓ *Le corps du questionnaire* : ou se trouve les questions portant sur l'étude.
- ✓ *Une fiche signalétique* : destinée à recueillir des renseignements sur l'interviewé qui concerne son âge, sexe, profession...etc.

1.4.2 Formes des questions

J'ai utilisé 23 questions fermées et une question ouvertes

➤ Les questions ouvertes

Ce genre de question permet à l'enquêté de s'exprimer librement dans des questions qui exigent souvent une réflexion personnelle. J'ai posé une question ouverte dans le questionnaire. (Voir question 04).

➤ Les questions fermées

Il y a deux types de questions fermées: les questions à choix multiples avec une réponse unique et les questions à choix multiples avec des réponses multiples. Dans le but d'obtenir des réponses spécifiques des participants, j'ai utilisé un seul type de questions fermées : les questions à choix multiples avec une réponse unique qui sont présentées comme suit : (voir annexe 1).

Au total, il y a 23 questions fermées dans le questionnaire. Ces questions offrent aux répondants un nombre limité d'options de réponses parmi lesquelles ils peuvent choisir en fonction de leur préférence ou de leur opinion.

- Les questions fermées dichotomiques : sont formulées de manière à ce que les répondants aient deux options possibles et mutuellement exclusives, représentées par les réponses "Oui" ou "Non". Au total il y a 11 questions. (Voir 2 ; 6 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20).
- Les questions fermées à choix multiples : Les questions fermées à choix multiples présentent une liste prédéfinie de réponses parmi lesquelles les enquêtés doivent choisir une ou plusieurs options. Ce type de question présente l'avantage de simplifier la collecte et le traitement des informations, car les réponses sont déjà établies et structurées, se sont : 12 questions. (Voir 1 ; 3 ; 5 ; 7 ; 8 ; 9 ; 12 ; 17 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24).

1.4.3 Administration du questionnaire

➤ Durée de l'enquête

Notre enquête s'est étendue sur:

- 5 jours : pour la réalisation du questionnaire.
- 13 jours : pour la collecte d'informations.
- 10 jours: pour l'analyse et le traitement des résultats obtenus.

➤ Structure du questionnaire

Nous avons utilisé l'outil Google Forms pour concevoir le questionnaire (voir annexe 1), qui a été publié en ligne du 29 avril 2023 au 11 mai 2023, et il a été publié aussi sous forme papier au sein des plusieurs agences bancaire soit pendant une période de 13 jours. Pendant cette période, nous avons obtenu 143 réponses.

Le but du questionnaire est de collecter des informations claires et précises qui peuvent être de différentes natures, telles que les préférences, les opinions, les sentiments ou des données personnelles spécifiques. Afin de recueillir ces informations variées, le questionnaire propose différents types de questions adaptées à chaque type d'information recherchée. Notre questionnaire inclut donc une diversité de formats de questions pour répondre aux besoins spécifiques de chaque donnée à recueillir.

Une fois les réponses collectées, nous avons effectué une classification et une structuration des données pour créer une base de données. Pour le traitement des données, nous avons utilisé le logiciel statistique SPSS. Nous avons utilisé la fonction de **tri à plat** qui nous a permis d'analyser chaque question individuellement. Cette méthode nous a permis de calculer les réponses à chaque question en termes de nombres et de pourcentages, ce qui nous a aidés à tester nos hypothèses. L'utilisation de SPSS nous a facilité cette opération.

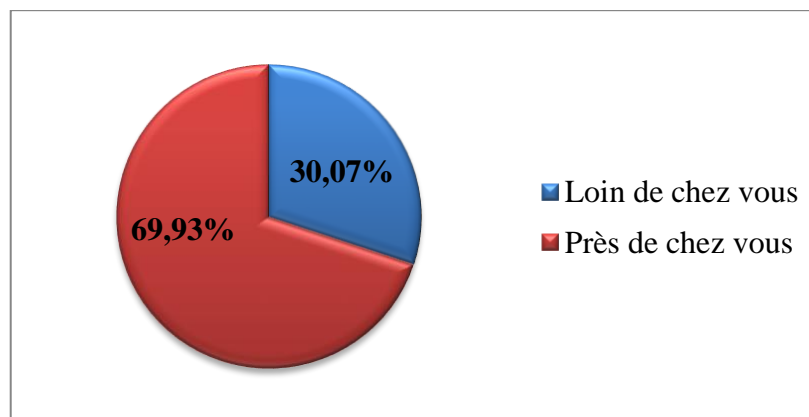
SOUS-SECTION 02 : ANALYSE DES DONNES A TRAVERS TRI A PLAT

Question 01 : La banque la plus proche de chez vous se retrouve ?

Tableau N° 04 : Répartition des détenteurs de cartes CIB selon l'accès à la banque

| | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|--------------------------|--------------|-----------------|
| Loin de chez vous | 43 | 30,07 |
| Près de chez vous | 100 | 69,93 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N°16 : Répartition des détenteurs de la carte CIB selon l'accès à la banque

Source : Excel

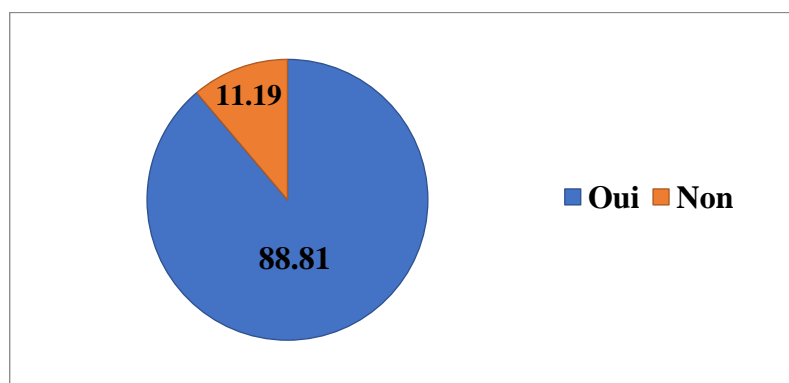
Sur les 143 détenteurs de cartes CIB, 69,93% déclarent la proximité des services bancaires contre 30,07% qui déclarent l'éloignement des agences bancaires.

Question 02 : Les guichets automatiques sont-ils disponibles dans votre région ?

Tableau N° 05: Répartition des détenteurs de cartes CIB selon la disponibilité de GAB

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 127 | 88,81 |
| Non | 16 | 11,19 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 17 : Répartition des détenteurs de cartes CIB selon la disponibilité de GAB

Source : Excel

Sur un total de 143 enquêtés, 88,81 % confirment la disponibilité des guichets automatiques dans leurs régions, tandis que 11,19 % indiquent le manque de guichets automatiques.

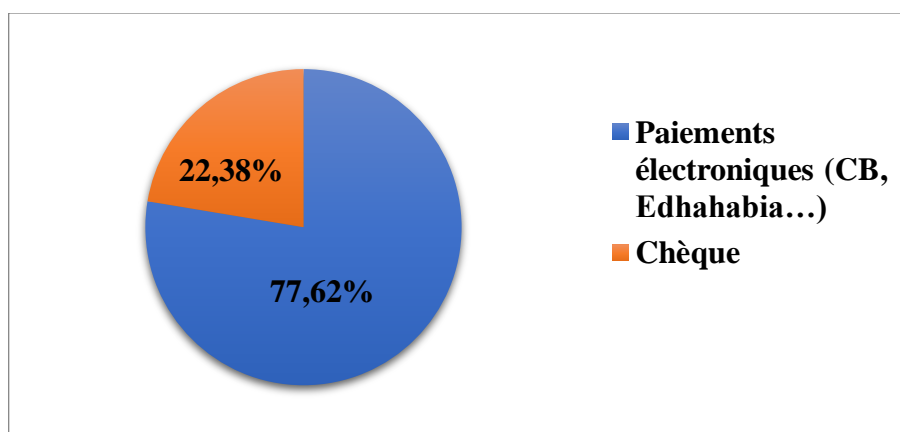
Question 03 : Pour retirer de l'argent avez-vous tendance à utiliser ?

Tableau N° 06 : Répartition des personnes interrogées selon l'habitude de retrait d'argent

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|---|--------------|-----------------|
| Paiements électroniques (CB, Edhabia...) | 111 | 77,62 |
| Chèque | 32 | 22,38 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 18 : Répartition des personnes interrogées selon l'habitude de retrait d'argent



Source : Excel

Parmi les 143 enquêtés, 77,62 % affirment l'utilisation des moyens de paiement électronique pour effectuer des retraits d'argent, tandis que 22,38 % ont tendance à utiliser des chèques.

Question 04 : pourquoi ?

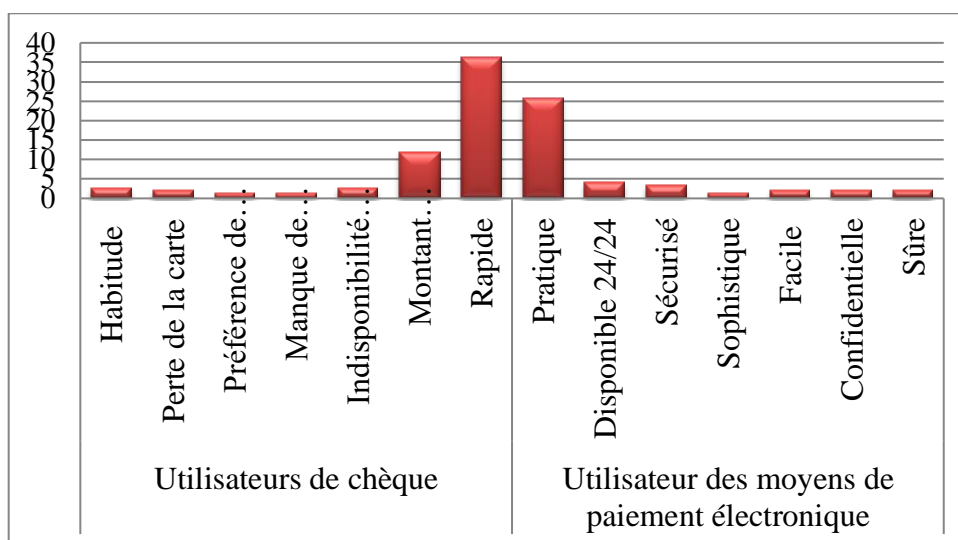
Tableau N° 07: Raisons de choix d'utilisation des moyens de retrait d'argent

| | | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------------------------|-------------------|--------------|-----------------|
| Utilisateurs de chèque | Habitude | 4 | 2,79 |
| | Perte de la carte | 3 | 2,1 |

| | | | |
|---|-------------------------------------|----|-------|
| | Préférence de chèque | 2 | 1,4 |
| | Manque de distributeurs | 2 | 1,4 |
| | Indisponibilité de l'argent sur DAB | 4 | 2,8 |
| | Montant plafonné de la carte | 17 | 11,89 |
| Utilisateurs des moyens de paiement électronique | Rapide | 52 | 36,36 |
| | Pratique | 37 | 25,87 |
| | Disponible 24/24 | 6 | 4,19 |
| | Sécurisé | 5 | 3,5 |
| | Sophistique | 2 | 1,4 |
| | Facile | 3 | 2,1 |
| | Confidentielle | 3 | 2,1 |
| | Sûre | 3 | 2,1 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 19 : Raisons de choix d'utilisation des moyens de retrait d'argent



Source : Excel

Les résultats montrent que parmi les utilisateurs de chèques, la principale raison évoquée est la préférence personnelle (2,79 %), suivie de la perte de la carte (2,1 %) et du manque de distributeurs automatiques de billets (2,8 %). Certains utilisateurs ont également mentionné le montant plafonné de leur carte comme une raison de préférence pour les chèques (11,89 %).

Concernant les utilisateurs de moyens de paiement électronique, la rapidité (36,36 %) et la praticité (25,87%) sont les principales raisons invoquées. D'autres avantages mentionnés sont la disponibilité 24/24 (4,19 %), la sécurité (3,5 %) et la facilité d'utilisation (2,1 %)

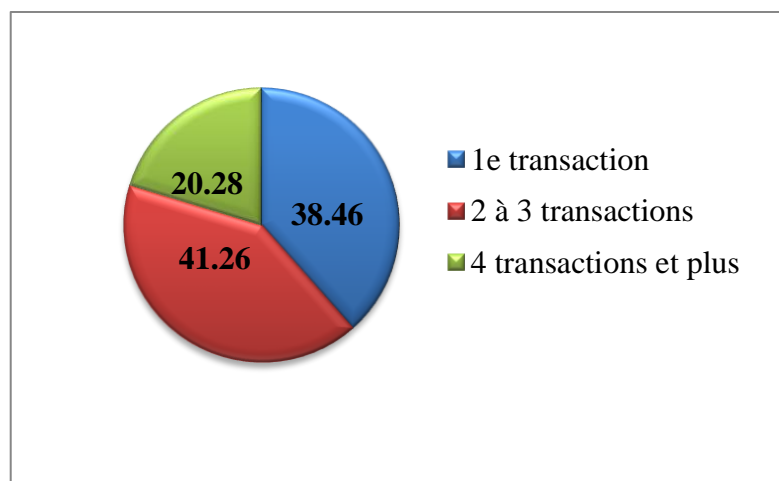
Question 05 : Combien de transactions en espèces effectuez-vous par mois ?

Tableau N° 08 : Répartition des enquêtés selon les transactions en espèce

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|------------------------|--------------|-----------------|
| 1 transaction | 55 | 38,46 |
| 2 à 3 transactions | 59 | 41,26 |
| 4 transactions et plus | 29 | 20,28 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 20 : Répartition des enquêtés selon les transactions en espèce



Source : Excel

Nous remarquons que la majorité des enquêtés (41,26%) effectuent de 2 à 3 transactions en espèce par mois. Un pourcentage significatif (38,46%) réalise également une seule transaction tandis que 20,28 % des détenteurs des cartes effectuent 4 transactions ou plus.

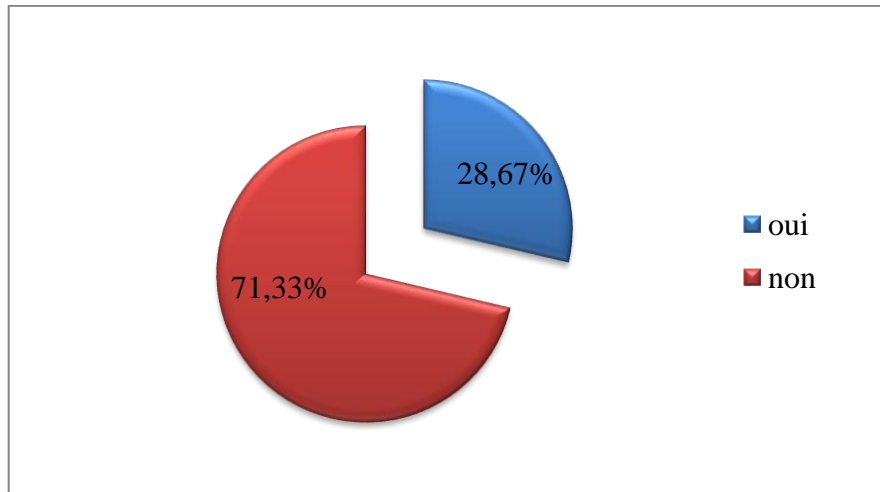
Question 6 : Connaissez-vous les différents types de cartes bancaires disponibles en Algérie ?

Tableau N° 09 : Répartition des personnes interrogées selon leur Connaissance de différentes cartes

| | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|------------|--------------|-----------------|
| Oui | 41 | 28,67 |
| Non | 102 | 71,33 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 21 : Répartition des Enquêtés selon leur Connaissance de différentes cartes



Source : Excel

Les résultats de l'enquête indiquent que parmi les 143 enquêtés, une majorité écrasante (71,33%) ne connaît pas les différents types de cartes disponibles en Algérie, tandis que seulement 28,67% affirment avoir connaissance de ces cartes.

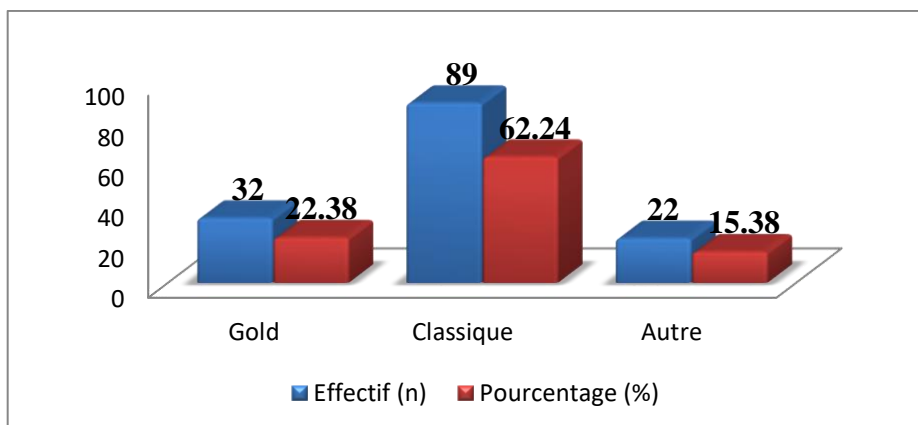
Question 07 : Quelle type de carte bancaire avez-vous ?

Tableau N° 10 : Répartition des enquêtés selon le type de carte bancaire possédée

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|------------------|--------------|-----------------|
| Gold | 32 | 22,38 |
| Classique | 89 | 62,24 |
| Autre | 22 | 15,38 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 22 : Répartition des enquêtés selon le type de carte bancaire possédée



Source : Excel

Parmi les 143 enquêtés, le type de carte qu'ils possèdent c'est la carte classique, représentant 62,24 % de l'échantillon. La carte Gold arrive en deuxième position avec 22,38%. Il est intéressant de noter qu'un pourcentage significatif (15,38%) des enquêtés a mentionné un autre type de carte qui n'est pas mentionné dans les options fournies.

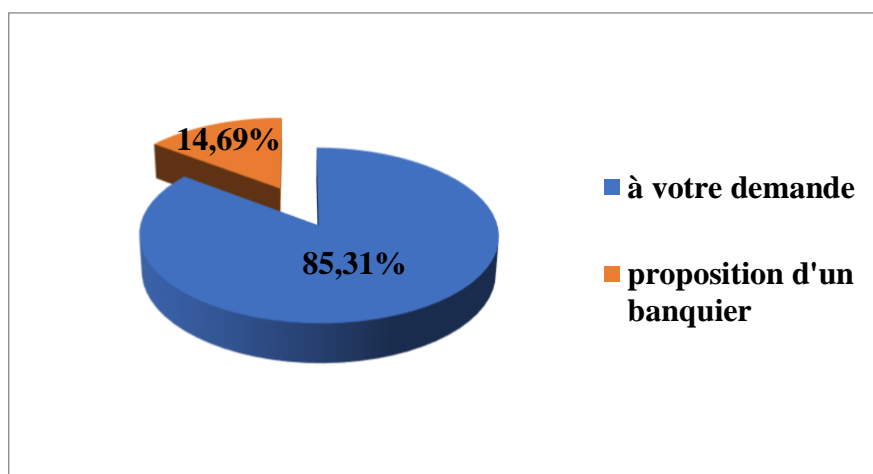
Question 08 : Comment avez-vous obtenu votre carte interbancaire ?

Tableau N°11 : Répartition des personnes interrogées selon la manière d'obtention de carte

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|---------------------------|--------------|-----------------|
| à votre demande | 122 | 85,31 |
| proposition d'un banquier | 21 | 14,69 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 23 : Répartition des détenteurs de carte CIB selon la manière d'obtention de carte



Source : Excel

Les résultats indiquent que parmi les enquêtés, la majorité (85,31 %) ont obtenu leur carte bancaire en la demandant eux-mêmes, tandis qu'une minorité (14,69 %) ont reçu une proposition de carte de la part d'un banquier.

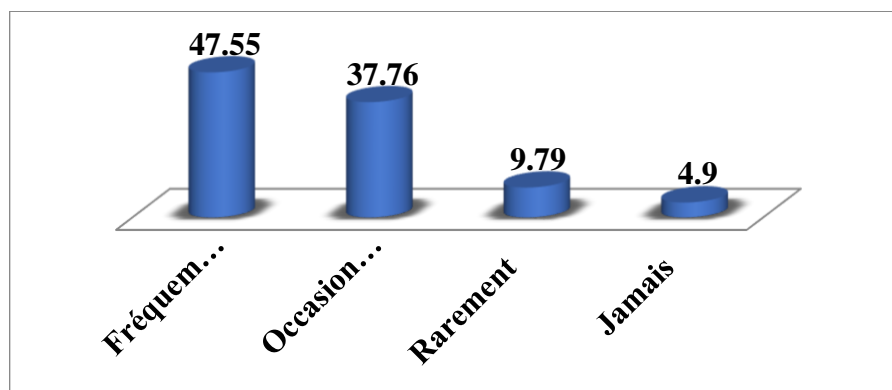
Question 09 : À quelle fréquence utilisez-vous des méthodes de paiement électronique (cartes de crédit, applications mobiles, etc.) ?

Tableau N°12: Répartition des enquêtés selon la fréquence de paiement électronique

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------------|--------------|-----------------|
| Fréquemment | 68 | 47,55 |
| Occasionnellement | 54 | 37,76 |
| Rarement | 14 | 9,79 |
| Jamais | 7 | 4,9 |

Source : élaboré à partir de logiciel SPSS

Figure N° 24 : Répartition des enquêtés selon la fréquence de paiement électronique



Source : Excel

Parmi les enquêtés, une grande proportion (47,55 %) utilise fréquemment des méthodes de paiement électronique. Un pourcentage significatif (37,76 %) utilise ces méthodes de manière occasionnelle, tandis qu'une petite partie (9,79 %) les utilise rarement. Il est également

intéressant de noter qu'un faible pourcentage (4,9 %) déclare qu'ils n'ont jamais utilisé de méthodes de paiement électronique.

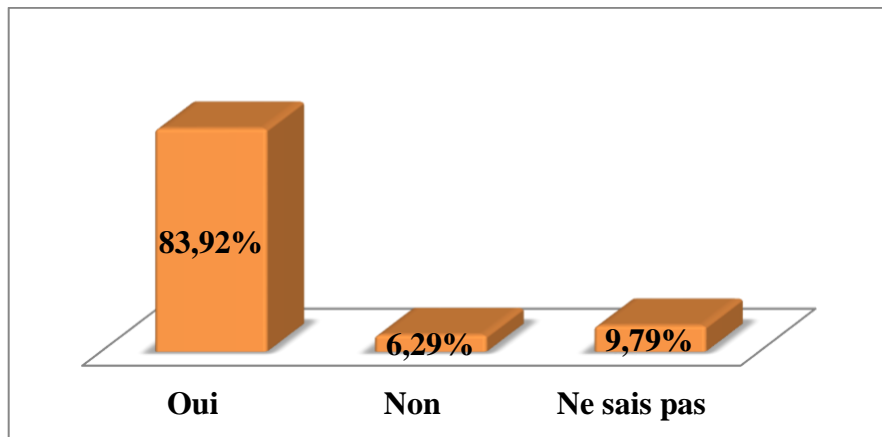
Question 10 : Pensez-vous que les transactions électroniques sont plus pratiques que les transactions en espèces ?

Tableau N°13 : *Faisabilité des transactions électronique*

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 120 | 83,92 |
| Non | 9 | 6,29 |
| Ne sais pas | 14 | 9,79 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N°25 : *Faisabilité des cartes interbancaires*



Source : Excel

La majorité des personnes interrogées, soit 83,92 %, estiment que les transactions électroniques sont plus pratiques que les paiements en espèces. En revanche, seulement 6,29 % expriment que les transactions électroniques ne sont pas plus pratiques que les paiements en espèces. Un pourcentage de 9,79 % a un manque de connaissance sur la question posée.

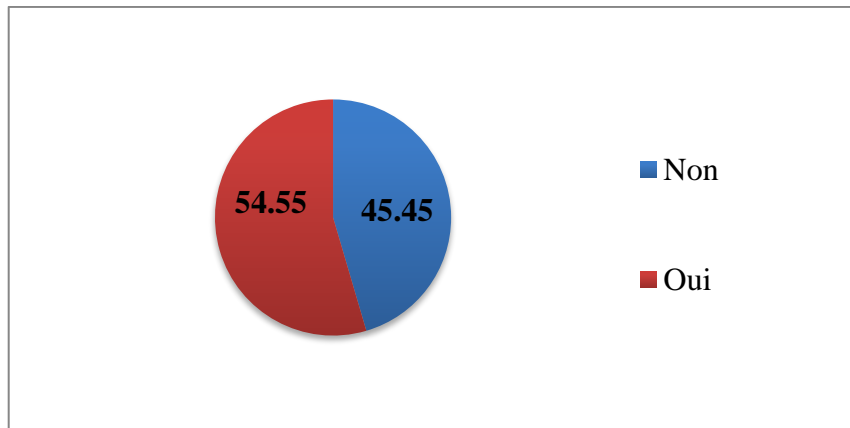
Question 11 : Pensez-vous que l'utilisation de la carte interbancaire est plus coûteuse que les services de guichets bancaires ?

Tableau N°14 : *Les coûts liés aux cartes bancaires*

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Non | 65 | 45,45 |
| Oui | 78 | 54,55 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 26 : les coûts liés aux cartes bancaires



Source : Excel

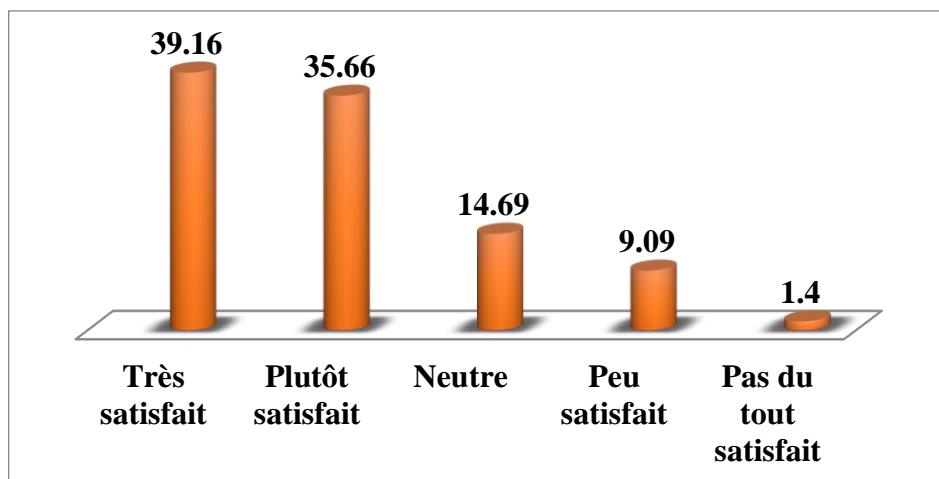
Parmi notre population 54,55 % des personnes interrogées estiment que les coûts liés à l'utilisation de la carte de paiement sont plus élevés par rapport aux transactions en espèces. En revanche 45,45 % de détenteurs de cartes indiquent le contraire.

Question 12 : Êtes-vous satisfait de l'expérience que vous avez avec le distributeur automatique (DAB) pour effectuer vos transactions bancaires ?

Tableau N°15 : Répartition des enquêtés selon le niveau de satisfaction envers le (DAB)

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-----------------------|--------------|-----------------|
| Très satisfait | 56 | 39,16 |
| Plutôt satisfait | 51 | 35,66 |
| Neutre | 21 | 14,69 |
| Peu satisfait | 13 | 9,09 |
| Pas du tout satisfait | 2 | 1,4 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 27 : Répartition des enquêtés selon le niveau de satisfaction envers le (DAB)

Source : Excel

Sur les transactions bancaires effectuées sur les distributeurs automatiques de billets (DAB), une majorité relative de 39,16 % se dit "très satisfaite" de leur expérience. De plus, 35,66 % se déclarent "plutôt satisfaits" de ces transactions.

Un pourcentage de 14,69 % se positionne en tant que "neutre" vis-à-vis des transactions bancaires sur DAB. D'autre part, 9,09 % se déclarent "peu satisfaits" de leurs transactions sur les DAB et seulement 1,4 % se disent "pas du tout satisfaits".

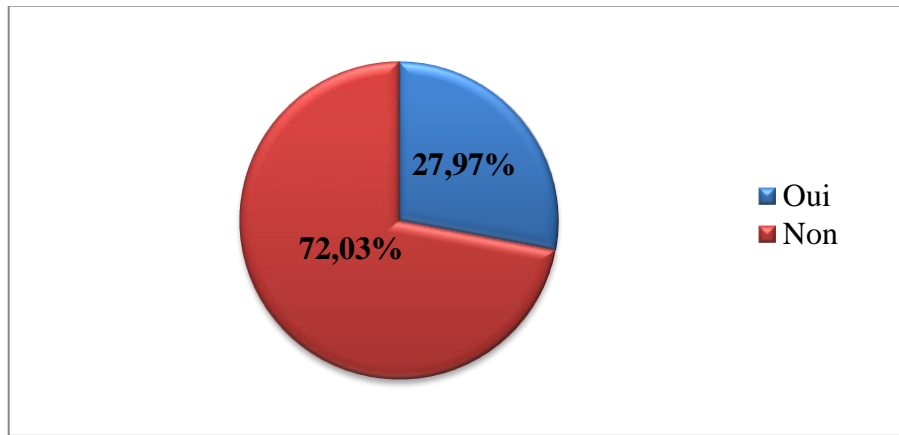
Question 13 : Avez-vous des préoccupations en matière de sécurité liées aux paiements électroniques ?

Tableau N°16 : Répartition des personnes interrogées selon les préoccupations en matière de sécurité liées aux paiements électroniques

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 40 | 27,97 |
| Non | 103 | 72,03 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 28 : Répartition des enquêtés selon les préoccupations en matière de sécurité des paiements électroniques



Source : Excel

Parmi notre population, 27,97% des personnes interrogées expriment des préoccupations concernant le paiement électronique contre une majorité de 72,03% qui déclare l'inverse.

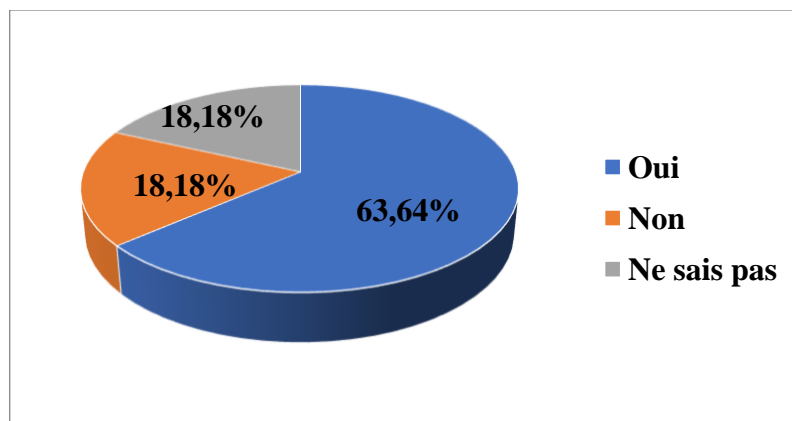
Question 14 : Pensez-vous que les transactions électroniques sont sûres et sécurisées ?

Tableau N°17 : Sûreté et sécurité des transactions électronique

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 91 | 63,64 |
| Non | 26 | 18,18 |
| Ne sais pas | 26 | 18,18 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 29: Sûreté et sécurité des transactions électronique



Source : Excel

Les résultats montrent que 63,64 % des personnes interrogées expriment une confiance en ce qui concerne la sûreté et la sécurité des transactions électroniques d'autre part 18,18 % des enquêtés expriment l'inverse. Un pourcentage égal de 18,18 % déclare ne pas savoir si les transactions électroniques sont sûres et sécurisées.

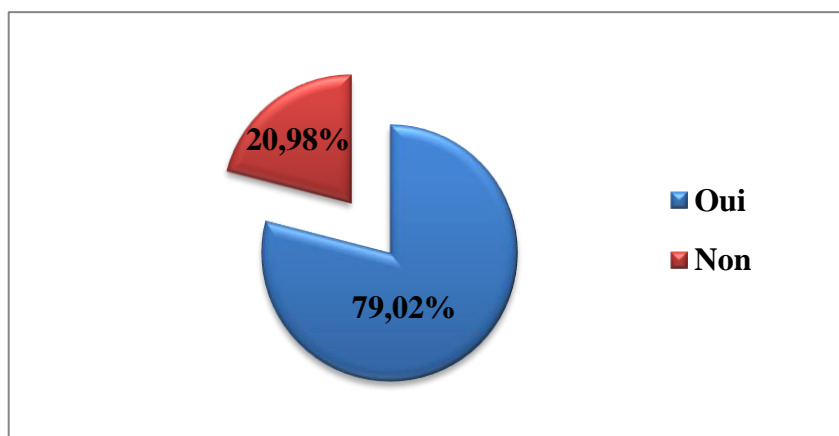
Question 15 : Avez-vous une confiance envers les services bancaires et de paiement électronique ?

Tableau N°18: Répartition des enquêtés selon la confiance envers le paiement électronique

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 113 | 79,02 |
| Non | 30 | 20,98 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 30 : Répartition des enquêtés selon la confiance envers le paiement électronique



Source : Excel

Nous remarquons que 79,02 % des enquêtés expriment leur confiance envers les services bancaires et de paiement électronique contre 20,98 % des enquêtés qui déclarent leur méfiance envers ces services.

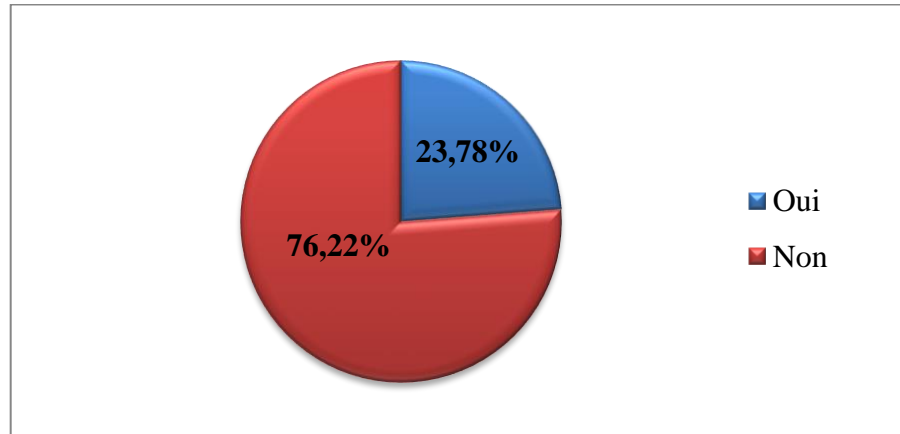
Question 16 : Avez-vous déjà été victime d'une erreur liée à des transactions électroniques ?

Tableau N°19 : Répartition des personnes ayant rencontré des problèmes lors d'une transaction électronique

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 34 | 23,78 |
| Non | 109 | 76,22 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 31 : Répartition des personnes ayant rencontré des problèmes lors d'une transaction électronique



Source : Excel

Les résultats de notre échantillon révèlent que 23,78 % des répondants ont été victimes d'erreurs liées aux transactions électroniques.

En revanche, la grande majorité des répondants, soit 76,22 %, affirment qu'ils n'ont pas été confrontés à des erreurs liées aux transactions électroniques.

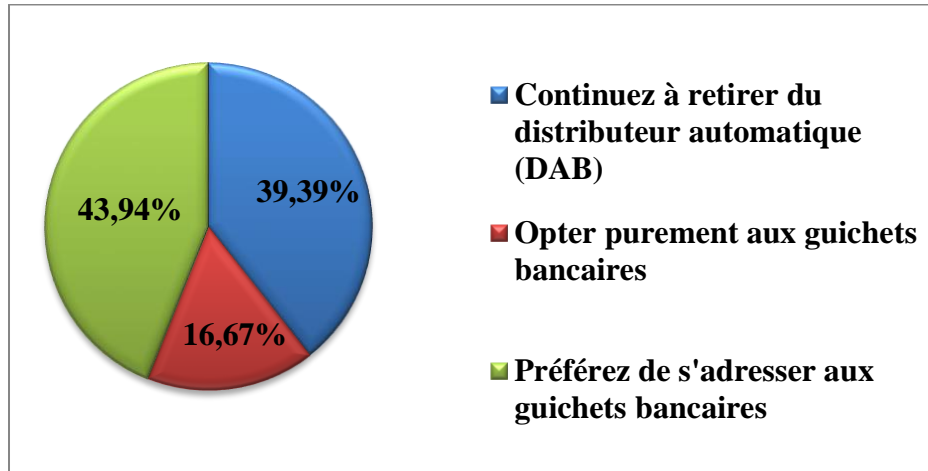
Question 17 : Si oui, lorsque l'erreur ne peut être constatée instantanément quelle sera votre réaction ?

Tableau N°20 : Réaction des enquêtés lors d'une erreur de transaction électronique

| Réaction | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|---|--------------|-----------------|
| Continuez à retirer du distributeur automatique (DAB) | 56 | 39,39 |
| Opter purement aux guichets bancaires | 24 | 16,67 |
| Préférez de s'adresser aux guichets bancaires | 63 | 43,94 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 32 : Réaction des enquêtés lors d'une erreur de transaction électronique



Source : Excel

Les résultats montrent que parmi les personnes interrogées, 39,39 % ont déclaré continuer à retirer de l'argent du distributeur automatique (DAB) pour effectuer leurs opérations bancaires.

D'autre part, 16,67 % des répondants ont indiqué opter exclusivement pour les guichets bancaires pour leurs opérations.

Et 43,94 % des personnes interrogées ont déclaré préférer s'adresser aux guichets bancaires pour effectuer leurs transactions.

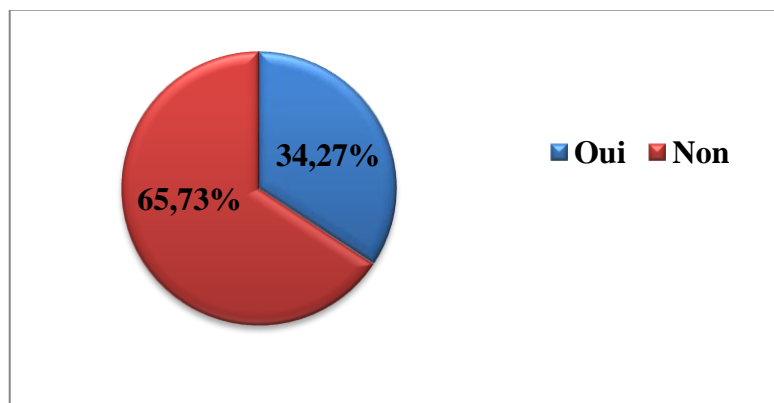
Question 18 : Avez-vous été exposé à des campagnes publicitaires de la part de la banque ou d'autres institutions financières pour promouvoir l'utilisation des moyens de paiement électronique ?

Tableau N°21 : Répartition des détenteurs de cartes selon leur exposition aux campagnes publicitaires pour la promotion des paiements électroniques

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 49 | 34,27 |
| Non | 94 | 65,73 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 33 : Répartition des détenteurs de cartes selon leur exposition aux campagnes publicitaires pour la promotion des paiements électroniques



Source : Excel

Parmi les détenteurs de cartes, 34,27 % ont déclaré qu'ils ont été exposés aux campagnes publicitaires visant à promouvoir les paiements électroniques.

D'autre part, la majorité des détenteurs de cartes, soit 65,73 %, indiquent l'inverse.

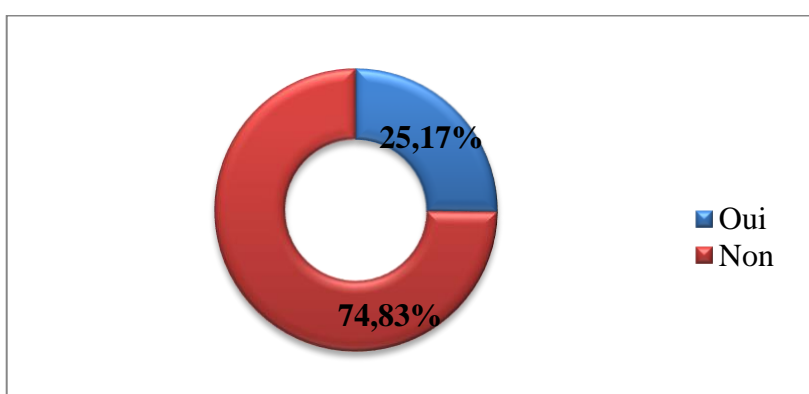
Question 19 : Avez-vous reçu des informations ou une formation adéquate sur l'utilisation des cartes bancaires et des terminaux de paiement électronique ?

Tableau N°22 : Répartition des enquêtés formés sur les moyens de paiement électronique

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 36 | 25,17 |
| Non | 107 | 74,83 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 34 : Répartition des enquêtés formés sur les moyens de paiement électronique



Source : Excel

Parmi les 143 interrogées, seulement 25,17 % déclarent qu'ils ont reçu de formation sur les moyens de paiement électronique.

La grande majorité des répondants, soit 74,83 %, indiquent qu'ils n'ont pas bénéficié d'une formation sur les moyens de paiement électronique.

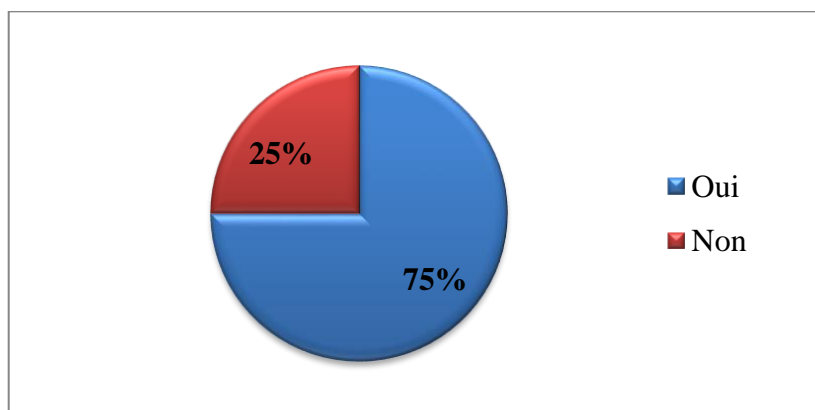
Question 20 : Si non, aimeriez-vous recevoir plus d'informations et de formation sur l'utilisation des cartes bancaires et des terminaux de paiement électronique ?

Tableau N°23 : Répartition des enquêtés selon leur désir de sensibilisation envers les moyens de paiement électronique

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------|--------------|-----------------|
| Oui | 107 | 75 |
| Non | 36 | 25 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 35 : Répartition des enquêtés selon leur désir de sensibilisation envers les moyens de paiement électronique



Source : Excel

Les résultats de l'enquête montrent que parmi les personnes interrogées, 75 % expriment le désir d'être sensibilisées aux moyens de paiement électronique. En revanche, 25 % des répondants indiquent qu'ils n'ont pas le besoin d'une telle sensibilisation.

La fiche signalétique

Question 21 : êtes Vous ?

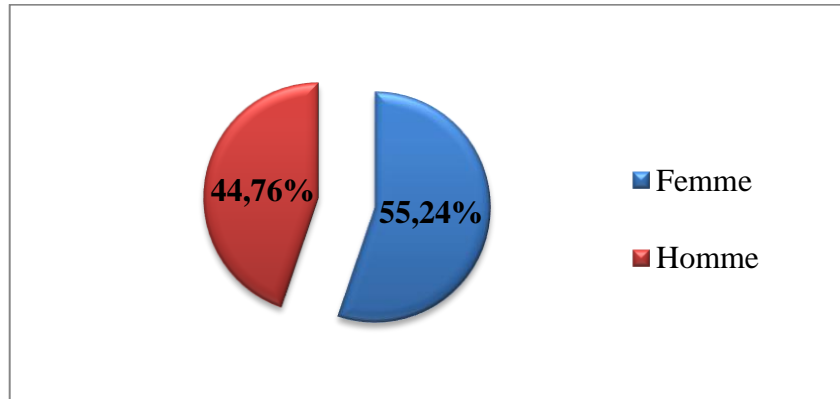
Tableau N°24 : Répartition des enquêtés selon le sexe

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage |
|-------------|--------------|-------------|
|-------------|--------------|-------------|

| | | (%) |
|--------------|----|-------|
| Femme | 79 | 55,24 |
| Homme | 64 | 44,76 |

Source : élaboré à la base du logiciel SPSS

Figure N° 36 : Répartition des enquêtés selon le sexe



Source : Excel

Parmi notre population, 55,24 % sont des femmes, tandis que 44,76 % sont des hommes.

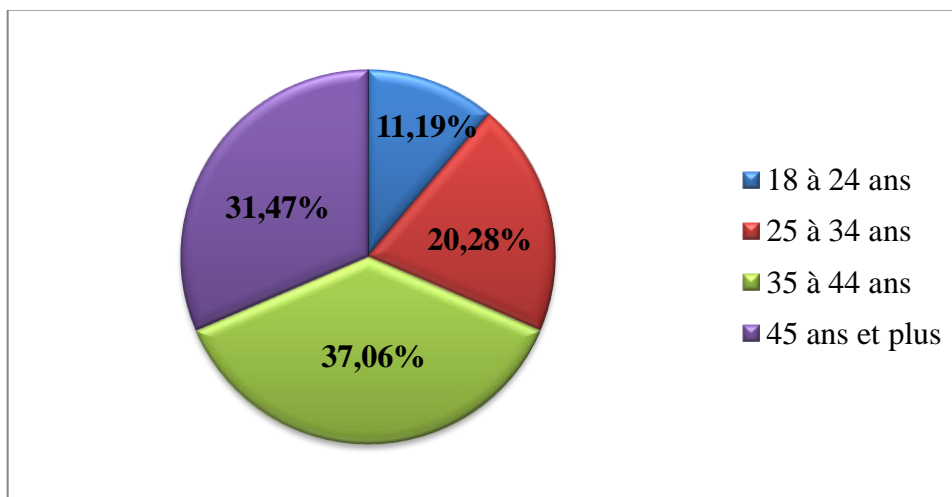
Question 21 : Quel âge avez-vous ?

Tableau N°25 : Répartition des enquêtés selon les tranches d'âge

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-----------------------|--------------|-----------------|
| 18 à 24 ans | 16 | 11,19 |
| 25 à 34 ans | 29 | 20,28 |
| 35 à 44 ans | 53 | 37,06 |
| 45 ans et plus | 45 | 31,47 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 37 : Répartition des enquêtés selon les tranches d'âge



Source : Excel

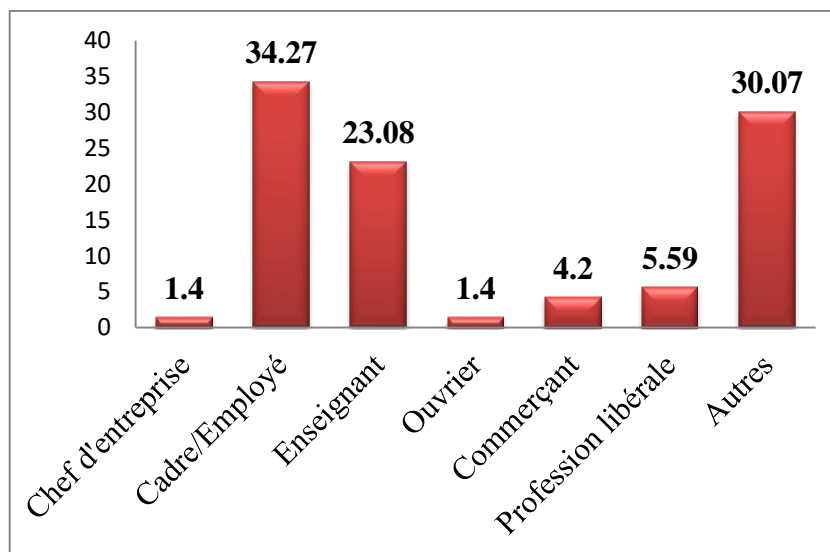
Sur un échantillon de 143 personnes interrogées, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 35 à 44 ans, avec une proportion de 37,06%. Une population significative, correspondant à 31,47%, est âgée de 45 ans et plus. Environ 20,28% des répondants sont âgés de 25 à 34 ans, tandis que 11,19% se situent dans la tranche d'âge de 18 à 24 ans.

Question 23 : Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

Tableau N°26: Répartition des enquêtés selon les catégories socioprofessionnelles

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|----------------------------|--------------|-----------------|
| Chef d'entreprise | 2 | 1,4 |
| Cadre/Employé | 49 | 34,27 |
| Enseignant | 33 | 23,08 |
| Ouvrier | 2 | 1,4 |
| Commerçant | 6 | 4,2 |
| Profession libérale | 8 | 5,59 |
| Autres | 43 | 30,07 |

Source : élaboré à partir du logiciel SPSS

Figure N° 38 : Répartition des enquêtés selon les catégories socioprofessionnelles

Source : Excel

Les personnes interrogées dans notre échantillon présentent une diversité d'occupations. Parmi eux, 1,4% sont des chefs d'entreprise, 34,27% sont des cadres/employés, 23,08% sont des enseignants, 1,4% sont des ouvriers, 4,2% sont des commerçants, 5,59% ont des professions libérales, et 30,07% ont déclaré exercer une autre occupation.

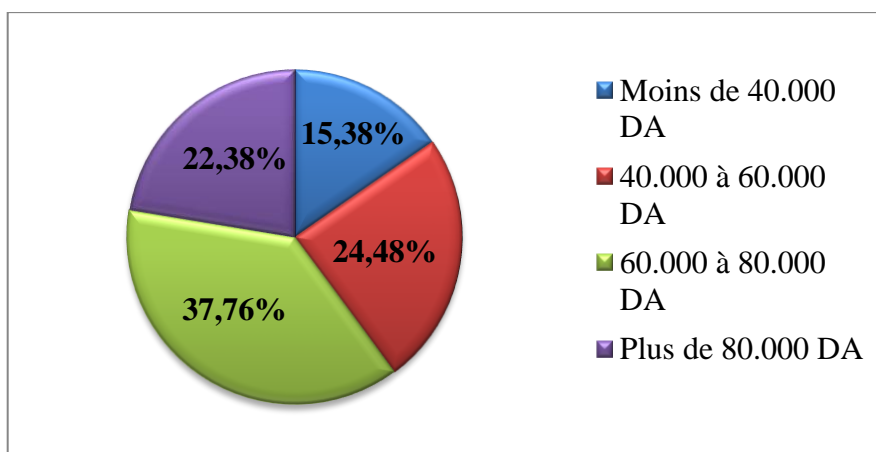
Question 24 : à combien s'élève votre revenu ?

Tableau N°27 : Répartition des enquêtés selon les revenus

| Désignation | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|--------------------|--------------|-----------------|
| Moins de 40.000 DA | 22 | 15,38 |
| 40.000 à 60.000 DA | 35 | 24,48 |
| 60.000 à 80.000 DA | 54 | 37,76 |
| Plus de 80.000 DA | 32 | 22,38 |

Source : élaboré à partir du logiciel Spss

Figure N° 39 : Répartition des enquêtés selon les revenus



Source : Excel

Parmi les personnes interrogées, la répartition des revenus mensuels montre une diversité des situations financières. 15,38% des répondants ont un revenu mensuel inférieur à 40 000 DA, tandis que 24,48% ont un revenu compris entre 40 000 et 60 000 DA. La tranche de revenu de 60 000 à 80 000 DA représente la plus grande proportion, avec 37,76% des enquêtés. Enfin, 22,38% des répondants déclarent avoir un revenu mensuel supérieur à 80 000 DA.

Synthèse globale

- Les statistiques montrent une situation encourageante en termes de proximité des services bancaires (69,93%) et de disponibilité des guichets automatiques (88,81%) pour les détenteurs de cartes CIB interrogés. Cependant, il y a encore une minorité qui rencontre des problèmes d'éloignement des agences bancaires et de manque de guichets automatiques, soulignant la nécessité d'améliorer l'accessibilité des services bancaires dans certaines régions.
- Une tendance favorable en matière d'utilisation des moyens de paiement électronique, pour retirer de l'argent, en raison de leur rapidité, de leur praticité et de leur disponibilité. Cela indique une adoption croissante des moyens de paiement électronique
- Une partie des utilisateurs préfèrent toujours les chèques en raison de leurs préférences personnelles, de la limitation du montant de leur carte ou d'autres facteurs.
- Les résultats révèlent que la majorité des détenteurs de cartes(41,26%) effectuent un nombre important de transactions en espèces chaque mois, ce qui indique une

préférence marquée pour l'utilisation d'argent liquide. Cela suggère l'existence d'une culture de paiement en espèces parmi ces détenteurs de cartes.

- Nous remarquons une prédominance des cartes classiques parmi les détenteurs de cartes, tandis que la carte Gold est également répandue. La plupart des enquêtés ont pris l'initiative d'obtenir leur carte bancaire, et une proportion significative utilise fréquemment les méthodes de paiement électronique.
- Une majorité (54,55%) estime que les coûts liés à l'utilisation de la carte de paiement sont plus élevés par rapport aux transactions en espèces. Cela suggère qu'ils perçoivent une charge financière supplémentaire associée à l'utilisation de la carte.
- Cependant, une proportion notable de détenteurs de cartes (45,45%) indique le contraire, Ils semblent percevoir des avantages liés à l'utilisation de la carte de paiement par rapport aux paiements en espèces.
- Une tendance positive, avec une majorité de répondants qui considèrent les transactions électroniques comme pratiques. De plus, ils expriment leur satisfaction envers les transactions sur les DAB, leur confiance envers les services bancaires et de paiement électronique, ainsi que leur perception des transactions électroniques comme sûres et sécurisées. Néanmoins, il est important de prendre en compte les préoccupations exprimées par certains enquêtés, afin de continuer à renforcer la confiance et la sécurité dans les transactions électroniques.
- La majorité des répondants (76,22%) ont signalé une absence d'erreurs liées aux transactions électroniques, ce qui indique leur fiabilité globale. Cependant, il est crucial de résoudre les problèmes rencontrés par les 23,78% des répondants qui ont signalé des erreurs et qui préfèrent utiliser les guichets bancaires en cas de difficultés non résolues immédiatement.
- Les résultats de l'enquête indiquent un manque généralisé de connaissance des différents types de cartes disponibles en Algérie, avec seulement 28,67% des enquêtés affirmant en avoir connaissance. De plus, la majorité des détenteurs de cartes n'ont pas été exposés aux campagnes publicitaires visant à promouvoir les paiements électroniques, et seulement 25,17% ont reçu une formation sur les moyens de paiement électronique. Cependant, une grande proportion des enquêtés exprime le désir d'être sensibilisée aux paiements électroniques. Ces résultats soulignent la

nécessité d'améliorer la sensibilisation, la communication et la formation pour promouvoir l'utilisation des paiements électroniques en Algérie.

- Les résultats de l'échantillon mettent en évidence une diversité générationnelle, occupationnelle et financière parmi les personnes interrogées. Les tranches d'âge les plus représentées sont celles des 35 à 44 ans et des 45 ans et plus, ce qui indique une représentation équilibrée des différentes générations. Les répondants proviennent d'une variété de professions, notamment des cadres/employés, des enseignants et des professions libérales, avec également une part importante déclarant exercer une autre occupation. En ce qui concerne les revenus mensuels, on observe une diversité de situations financières, avec une proportion notable ayant un revenu compris entre 60 000 et 80 000 DA. Cette diversité dans les caractéristiques démographiques et financières des répondants permet d'obtenir des perspectives variées sur les attitudes et les comportements en matière de services bancaires et de paiement électronique.

Cette étude a permis de tester la deuxième hypothèse sur la base des résultats obtenus.

Les résultats des questions 18 et 19 sur la sensibilisation des détenteurs de cartes confirment la deuxième hypothèse selon laquelle le manque de sensibilisation en faveur de la monétique contribue à la faible adoption des moyens de paiement électronique au sein de la BADR.

De ce fait la deuxième hypothèse est **vérifiée**.

SECTION 03 : ETUDE QUALITATIVE

SOUS-SECTION 01 : REALISATION DE L'ENTRETIEN

Nous avons choisi d'utiliser une approche d'entretien semi-directif pour notre étude, car elle est la plus appropriée pour atteindre notre objectif de recherche. Pour mener ces entretiens, nous avons élaboré un guide d'entretien. La mise en œuvre des questions de ce guide repose sur notre besoin de collecter des informations sur le thème de notre mémoire et sur nos hypothèses de recherche.

Les entretiens ont été réalisés avec un échantillon de deux personnes : un superviseur au sein de la « BADR » et un chef service centrale Direction Monétique « SATIM »

La durée de chaque entretien variait entre 20 et 30 minutes. Nous avons enregistré les réponses des différents interviewés pour une analyse plus approfondie.

Les répondants ont été sélectionnés en fonction de leur poste au sein de différentes entreprises, ainsi que de leur expérience et de leurs connaissances, afin de s'assurer de leur capacité à répondre à nos questions.

1.1 Définition d'un guide d'entretien

Un guide d'entretien est un outil préparé avant une entrevue, qui comprend une liste de questions et/ou de thèmes à aborder avec le participant. Son objectif est de structurer l'entretien de manière cohérente et de garantir la collecte de toutes les informations pertinentes, tout en laissant une certaine flexibilité pour explorer les sujets émergents ou les perspectives individuelles.

1.2 Objectif de l'entretien

L'objectif de notre entretien est de recueillir des informations significatives et des opinions pertinentes qui nous aideront à mieux comprendre le rôle de l'État vis-à-vis de la monétique, ainsi que la position de la monétique au sein de la BADR. Cette démarche nous permettra de renforcer notre questionnaire et d'avoir une vision plus concrète de la réalité de la monétique à travers les avis des experts et les données réelles. Nous souhaitons ainsi obtenir des perspectives approfondies qui enrichiront notre recherche et contribueront à une compréhension plus complète du sujet.

SOUS-SECTION 02 : RESULTATS DE L'ENTRETIEN 01

L'entretien (voire l'annexe 2) a été réalisé le 04/05/2023 avec « chef de service centrale de la Direction Monétique »¹ au sein de la SATIM. L'objectif de cet entretien était de recueillir des informations afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle le rôle joué par les autorités de supervision bancaire dans le développement des moyens de paiement électronique est insuffisant. Nous avons cherché à obtenir des perspectives précieuses de la part de cet expert pour évaluer la contribution de l'État dans ce domaine.

Les informations personnelles

Question 01 : Pouvez-vous vous présenter ?

Réponse 01

Bonjour, je suis Mme Kocentini Hadjer, j'occupe le poste d'un Chef de service central Direction Monétique.

Politiques des paiements électroniques

¹ KOCENTINI HADJER.

Question 02 : pouvez-vous nous parler sur les réglementations en vigueur concernant les paiements électroniques en Algérie ?

Réponse 02

Depuis le début des années 1990, l'Algérie a mis en place des réformes structurelles globales suite à son passage vers l'économie de marché. Les réformes ont touché également le système bancaire et financier notamment dans le cadre de la loi du 14/04/ 1990 portant sur la monnaie et le crédit. L'objectif de ces réformes, et de faire émerger un système financier concurrentiel adapté aux nouvelles exigences de l'environnement international.

Analyse de la réponse 02

La réponse fournie ne traite pas spécifiquement des réglementations en vigueur concernant les paiements électroniques en Algérie. Elle évoque plutôt les réformes générales du système bancaire et financier du pays dans le cadre de sa transition vers une économie de marché. Par conséquent, elle ne fournit pas d'informations détaillées sur les réglementations spécifiques aux paiements électroniques.

Les réformes structurelles mises en place en Algérie depuis les années 1990, notamment celles concernant le système bancaire et financier, visaient à créer un environnement financier compétitif en conformité avec les exigences du marché mondial en évolution constante.

Question 03 : Pensez-vous que ces politiques sont favorables à l'adoption des paiements électroniques ?

Réponse 03

Oui, dans une certaine mesure, ces politiques encouragent l'adoption des paiements électroniques en Algérie en créant un environnement favorable à la croissance du secteur et en instaurant un climat de confiance. Mais, il existe encore des contraintes qui entravent le développement de la monétique.

Analyse de la réponse 03

La réponse indique que les politiques en place sont favorables à l'adoption des paiements électroniques en Algérie, mais avec certaines limitations. Elle mentionne que ces politiques créent un environnement propice à la croissance du secteur et instaurent un climat de confiance, mais souligne également qu'il y a des contraintes qui entravent le développement de la monétique.

Cette analyse met en évidence le fait que bien que des politiques favorables aient été mises en place, il reste des défis et des obstacles à surmonter pour favoriser pleinement l'adoption des paiements électroniques en Algérie.

Efforts de l'État en matière de développement des paiements électroniques

Question 04 : Est-ce que le gouvernement algérien investit-il dans le développement et la promotion des paiements électroniques ? Si oui, comment ?

Réponse 04

Oui par le renouvellement des procédures, les procédures de paiement électroniques, la signature des accords portant renforcement des mécanismes de paiement électronique et la création des établissements notamment la SATIM.

Analyse de la réponse 04

La réponse indique que le gouvernement algérien investit dans le développement et la promotion des paiements électroniques. Cela se fait par le renouvellement des procédures de paiement électronique, la signature d'accords visant à renforcer les mécanismes de paiement électronique et la création d'établissements tels que la SATIM.

Ces mesures suggèrent que le gouvernement reconnaît l'importance des paiements électroniques et prend des initiatives pour promouvoir leur adoption en Algérie. Le renouvellement des procédures et la création d'établissements spécialisés témoignent de l'engagement du gouvernement à développer une infrastructure solide pour les paiements électroniques.

Question 05 : Quelles sont les mesures prises pour garantir la sécurité et la fiabilité des paiements électroniques en Algérie ?

Réponse 05

L'état favorise le développement des procédures et des activités liées à la société de l'information, tout en tenant compte des exigences de sécurité nationale.

Parmi les mesures de sécurité strictes qui ont été mises en œuvre pour garantir la fiabilité des paiements électroniques c'est d'authentification renforcée telle que l'OTP et la biométrie, le respect des normes de sécurité des données comme PCI DSS, ainsi que la surveillance et la réglementation assurées par les autorités compétentes.

Analyse de la réponse 05

La réponse souligne que des mesures ont été prises en Algérie pour garantir la sécurité et la fiabilité des paiements électroniques. L'État reconnaît l'importance de la sécurité nationale et

favorise le développement des procédures liées à la société de l'information. Parmi les mesures de sécurité mentionnées, on trouve l'authentification renforcée à l'aide de méthodes telles que l'OTP (One-Time Password) et la biométrie, le respect des normes de sécurité des données telles que PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) et la surveillance et la réglementation exercées par les autorités compétentes.

Ces mesures témoignent de l'engagement de l'Algérie à protéger les transactions électroniques, à prévenir les fraudes et à garantir la confidentialité des informations personnelles. Elles contribuent à instaurer un environnement de confiance pour les utilisateurs et à promouvoir l'adoption des paiements électroniques.

Question 06 : Pensez-vous que les efforts de l'état en matière de développement de paiement électronique sont suffisants ?

Réponse 06

Non ce n'est pas suffisant car Comparativement aux pays voisins, l'Algérie accuse un retard assez significatif en matière d'introduction et de maîtrise des nouvelles technologies et des moyens de paiement.

Analyse de la réponse 06

La réponse indique que les efforts gouvernementaux en matière de développement des paiements électroniques ne sont pas jugés suffisants. Elle souligne que l'Algérie présente un retard significatif par rapport à ses pays voisins en termes d'introduction et de maîtrise des nouvelles technologies et des moyens de paiement.

Cette analyse met en évidence une insuffisance perçue dans les mesures prises par l'État pour promouvoir les paiements électroniques en Algérie.

Perspectives pour les moyens de paiement électronique en Algérie

Question 07 : Selon vous quelles perspectives pour les moyens de paiement électronique en Algérie.

Réponse 07

Des mesures supplémentaires sont susceptibles d'être mises en place pour faciliter et promouvoir l'utilisation des solutions de paiement électronique, telles que des incitations fiscales pour les entreprises qui adoptent ces méthodes de paiement, des campagnes de sensibilisation visant à informer le public sur les avantages des paiements électroniques, ainsi que le développement de partenariats entre les acteurs du secteur financier et les fournisseurs de services de paiement pour offrir une gamme plus étendue de solutions de paiement

électronique. Ces initiatives visent à stimuler l'adoption du paiement électronique en Algérie et à favoriser une transition progressive vers une économie numérique.

Analyse de la réponse 07

La réponse indique que des perspectives positives sont envisagées pour les moyens de paiement électronique en Algérie. Des mesures supplémentaires sont prévues pour faciliter et promouvoir l'utilisation de ces solutions, telles que des incitations fiscales et des campagnes de sensibilisation. De plus, le développement de partenariats entre les acteurs financiers et les fournisseurs de services de paiement permettra d'offrir une gamme plus large de solutions. Ces initiatives visent à encourager l'adoption du paiement électronique et à favoriser la transition vers une « économie numérique »¹

Synthèse

En Algérie, malgré les réformes visant à encourager les paiements électroniques, leur développement est entravé par des contraintes. Le gouvernement investit dans ce domaine en introduisant de nouvelles procédures et en établissant des institutions dédiées, tout en mettant en place des mesures de sécurité rigoureuses. Cependant, il est reconnu que le rôle de l'État dans le développement des paiements électroniques n'est pas encore suffisant. Malgré ces défis, des perspectives positives se dessinent avec des initiatives prévues pour faciliter l'adoption des solutions de paiement électronique et promouvoir la transition vers une économie numérique.

Ces résultats nous a permis de **confirmer** la troisième hypothèse selon laquelle le rôle joué par les autorités gouvernementales dans le développement des moyens de paiement électronique n'est pas suffisant ; ainsi que la quatrième hypothèse selon laquelle l'état vient d'investir dans le domaine de la monétique avec l'arrivée des nouvelles technologies est également **vérifiée**.

SOUS-SECTION 03 : RESULTATS DE L'ENTRETIEN 02

L'entretien (voire l'annexe 3) a été réalisé le 21/02/2023 avec « Superviseur Monétique » au sein de la BADR.

Dans le but de recueillir des informations et d'évaluer l'importance accordée à la monétique par la banque. L'objectif était d'obtenir des perspectives précieuses de la part de cet expert afin de mieux comprendre la situation de la monétique au sein de la BADR.

La fiche personnelle :

¹L'économie numérique désigne un secteur économique qui regroupe les activités commerciales et sociales facilitées par les plateformes en ligne, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'accès à Internet. (Disponible sur <https://www.bsi-economics.org/>).

Question 01 : D'abord pouvez-vous vous présenter ?

Réponse 01

Bonsoir, je suis Mezyoda Majda et j'occupe un poste de « superviseur front office ».

La position de la monétique au sein de la banque :

Question 02 : Quels sont les produits de monétique proposés par votre banque ?

Réponse 02

Les produits monétique de notre banque représentés par : la carte CIB classique et gold, la MasterCard classique et Titanium ainsi que les TPE et les services de la banque à distance.

Analyse de la réponse 02

La réponse fournie indique que la banque propose plusieurs produits de monétique, notamment la carte CIB Classique et Gold, ainsi que la MasterCard classique et Titanium. De plus, elle mentionne également la disponibilité de terminaux de paiement électronique (TPE) et des services de banque à distance.

L'analyse de cette réponse permet de constater que la banque offre une gamme variée de produits de monétique, comprenant des cartes de crédit/débit avec différentes options et niveaux de prestations (classique et gold, MasterCard classique et Titanium). La mention des TPE indique que la banque propose également des solutions pour les paiements électroniques en point de vente. Enfin, la référence aux services de banque à distance suggère que la banque offre des solutions numériques permettant aux clients d'accéder et de gérer leurs comptes à distance.

Question 03 : Quels sont les avantages de la monétique pour votre banque ?

Réponse 03

Grâce à l'introduction de l'offre monétique dans notre banque, nous avons réussi à réduire les files d'attente aux guichets et à minimiser l'utilisation de liquidités

Analyse de la réponse 03

La réponse fournie mentionne deux avantages de la monétique pour la banque :

Réduction des files d'attente aux guichets : Cela suggère que l'introduction de l'offre monétique a permis à la banque de proposer des solutions de paiement électronique plus rapides et plus efficaces, ce qui a réduit les temps d'attente pour les clients. Cela peut améliorer l'expérience client en offrant une transaction plus fluide et rapide.

Minimisation de l'utilisation de liquidités : La mention de la réduction de l'utilisation de liquidités suggère que la banque encourage l'utilisation de solutions de paiement électronique plutôt que de dépendre exclusivement des espèces. Cela peut présenter des avantages en termes de sécurité, de gestion des flux de trésorerie et de coûts liés à la manipulation et au transport de l'argent liquide.

Ces avantages soulignent l'impact positif de l'offre monétique pour la banque, tant en termes de satisfaction client que d'efficacité opérationnelle. Cependant, la réponse ne fournit pas d'informations supplémentaires sur d'autres avantages potentiels

Question 04 : Selon vous, quelle est la position de la monétique au sein de la BADR ?

Réponse 04

La monétique occupe une place centrale dans les préoccupations actuelles de la banque. La diversité des offres monétiques proposées témoigne de notre engagement constant à améliorer ces services. La BADR a mis en œuvre tous les moyens matériels et physiques nécessaires pour répondre aux besoins de sa vaste clientèle en matière de solutions monétiques.

Analyse de la réponse 04

La réponse suggère que la monétique occupe une position centrale au sein de la BADR banque. La diversité des offres monétiques disponibles indique un fort engagement de la banque à améliorer et à développer en permanence ces services. De plus, la mention de l'utilisation de tous les moyens matériels et physiques nécessaires pour satisfaire les besoins de la clientèle en matière de solutions monétiques souligne l'importance accordée à ce domaine.

Les efforts de la BADR pour l'expansion de la monétique :

Question 05 : Est-ce que votre banque encourage-t-elle l'utilisation de la monétique en Algérie ?

Réponse 05

Oui, bien sûr, d'ailleurs La banque insiste régulièrement auprès de ses différentes agences pour fournir à ses clients des cartes et des terminaux de paiement électronique (TPE).

Analyse de la réponse 05

La réponse suggère que la banque encourage activement l'utilisation de la monétique en Algérie. La mention selon laquelle la banque insiste régulièrement auprès de ses agences pour fournir des cartes et des terminaux de paiement électronique à ses clients indique un effort soutenu pour promouvoir l'adoption de solutions monétiques.

Cela témoigne de l'engagement de la banque à encourager ses clients à utiliser des méthodes de paiement électronique plutôt que des transactions en espèces.

Question 06 : Avez-vous mis en place des campagnes de sensibilisation ou des offres promotionnelles pour encourager les clients à utiliser les moyens de paiement électronique ?

Réponse 06

Jusqu'à présent, nous n'avons pas mis en œuvre de campagnes de sensibilisation ou d'offres promotionnelles spécifiques pour encourager nos clients à utiliser les moyens de paiement électronique. Cependant, nous reconnaissons l'importance croissante de ces solutions et nous étudions actuellement des mesures pour promouvoir leur adoption à l'avenir.

Analyse de la réponse 06

La réponse indique que jusqu'à présent, la banque n'a pas mis en place de campagnes de sensibilisation ou d'offres promotionnelles spécifiques pour encourager les clients à utiliser les moyens de paiement électronique. Cependant, elle reconnaît l'importance croissante de ces solutions et indique qu'elle étudie actuellement des mesures pour promouvoir leur adoption à l'avenir.

L'analyse de cette réponse montre que la banque reconnaît l'évolution du paysage des paiements vers des solutions électroniques et qu'elle envisage de prendre des mesures pour encourager ses clients à utiliser ces moyens de paiement. Cependant, elle n'a pas encore mis en œuvre de campagnes ou d'offres spécifiques dans ce domaine.

Question 07 : Pensez-vous que la BADR a suffisamment investi dans le développement de la monétique ?

Réponse 07

Oui, l'investissement de la BADR dans le domaine de la monétique est relativement satisfaisant.

Analyse de la réponse 07

La réponse indique que l'investissement de la BADR dans le domaine de la monétique est relativement satisfaisant. Cependant, elle ne fournit pas d'éléments précis pour étayer cette affirmation, tels que des exemples spécifiques d'investissements réalisés ou de projets mis en place.

Synthèse

La BADR accorde une grande importance à la monétique, comme le confirme l'analyse des réponses fournies. La banque propose une gamme variée de produits monétiques, tels que des cartes de crédit/débit et des terminaux de paiement électronique (TPE). Elle met en place des mesures pour améliorer l'expérience client en réduisant les files d'attente et en minimisant l'utilisation de liquidités grâce à l'adoption de solutions monétiques.

Donc, d'après les réponses du superviseur au sein de la BADR, la première hypothèse selon laquelle la BADR a réalisé des progrès significatifs dans l'adoption des moyens de paiement électronique, est **vérifiée**.

Conclusion

En conclusion, ce chapitre pratique a permis de dresser une présentation générale de la BADR, mettant en évidence son rôle majeur dans le secteur bancaire.

De plus, une étude quantitative approfondie sur l'utilisation des moyens de paiement électronique a révélé un constat préoccupant : la faible adoption de la monétique. Cette situation semble être attribuée en grande partie à un manque de sensibilisation de la part des utilisateurs.

L'étude qualitative menée au sein de la BADR et la SATIM a également été d'une importance capitale pour comprendre la position de la monétique au sein de l'institution et le rôle des autorités gouvernementales vis-à-vis de ce système de paiement électronique.

Il ressort de cette analyse que la BADR reconnaît l'importance de la monétique et souhaite promouvoir son utilisation, notamment en favorisant la modernisation de ses infrastructures.

Cependant, il est crucial de souligner que la sensibilisation des utilisateurs est un élément clé pour stimuler l'adoption des moyens de paiement électronique. Les autorités, en tant qu'acteur majeur, doivent jouer un rôle actif dans la sensibilisation et l'éducation des citoyens quant aux avantages de la monétique, tant sur le plan économique que sur le plan de la sécurité des transactions.

CONCLUSION GENERALE

Le phénomène croissant de la monétique en tant que mode de paiement dans les pays développés nous pousse à examiner de plus près sa situation en Algérie.

Notre mémoire a pour objectif d'analyser en profondeur la réalité de la monétique au sein de la BADR, ainsi que les obstacles qui entravent son expansion.

Pour aboutir à notre objectif et répondre à notre problématique de base intitulée :

« **Quelle est la réalité de la monétique au sein de la BADR ?** », nous avons structuré notre étude autour de trois chapitres. Le premier chapitre de notre mémoire explore l'évolution de la monnaie, le cadre conceptuel de la monétique et les différents systèmes de paiement. Le deuxième chapitre se concentre sur la situation spécifique de la monétique en Algérie, en examinant les progrès réalisés ainsi que les obstacles rencontrés. Enfin, le dernier chapitre se penche sur la monétique au sein de la BADR, en présentant la banque, en analysant les données statistiques et en recueillant les témoignages des utilisateurs de la monétique au sein de l'institution.

Après avoir examiné en détail les concepts essentiels de notre recherche, nous avons élaboré une enquête visant à étudier le comportement des clients à l'égard de la carte interbancaire CIB. De plus, nous avons mené deux entretiens. Le premier avait pour objectif d'analyser les efforts de l'État en matière de paiements électroniques, tandis que le deuxième avait pour but d'évaluer la situation de la monétique au sein de la BADR.

Les résultats de l'enquête révèlent un faible niveau de connaissance des différents types de cartes disponibles en Algérie, avec seulement 28,67% des participants déclarant en être informés. De plus, la majorité des détenteurs de cartes n'ont pas été exposés aux campagnes publicitaires visant à promouvoir les paiements électroniques, et seuls 25,17% ont reçu une formation sur les moyens de paiement électronique.

Les résultats du premier entretien indiquent que malgré les réformes entreprises pour encourager les paiements électroniques, leur développement est entravé par divers obstacles. Le gouvernement investit dans ce domaine en introduisant de nouvelles procédures, en établissant des institutions spécialisées et en renforçant les mesures de sécurité. Toutefois, il est reconnu que le rôle de l'État dans le développement des paiements électroniques et l'expansion de la monétique reste insuffisant.

Lors du deuxième entretien avec le superviseur à la BADR, il est apparu clairement que la monétique occupe une position centrale et primordiale au sein de la banque. Des avancées notables ont été réalisées dans l'intégration des solutions de paiement électronique par la BADR.

Notre étude de recherche repose sur une approche mixte, combinant à la fois des méthodes qualitatives et quantitatives. Cette approche nous permet d'obtenir une vision complète de notre sujet en utilisant une variété de techniques pour collecter et analyser les données. Nous adoptons une approche multi-style qui englobe la description, l'explication et une analyse approfondie des résultats, afin d'obtenir une compréhension approfondie et équilibrée de notre sujet de recherche.

Tests des hypothèses

Les résultats obtenus dans cette étude ont permis de vérifier la validité des hypothèses formulées initialement. Ces hypothèses ont été un guide précieux pour évaluer la réalité de la monétique au sein de la BADR et pour identifier les contraintes qui entravent son développement. Voici comment ces hypothèses ont été vérifiées :

La première hypothèse :

Les résultats du deuxième entretien avec le superviseur au sein de BADR ont montré que la monétique occupe une place centrale au sein de la BADR. La banque a accompli des avancées remarquables dans l'intégration des moyens de paiement électronique ce qui **confirme** la validité de la première hypothèse selon laquelle la BADR a réalisé des progrès significatifs dans l'adoption des moyens de paiement électronique, en mettant en place une gamme variée de services électroniques à ses clients.

La deuxième hypothèse :

Les données du questionnaire recueillies auprès des clients de la BADR ont révélé un manque de sensibilisation et de connaissances sur les moyens de paiement électronique. Cette constatation confirme la validité de la deuxième hypothèse.

La deuxième hypothèse soulignant le manque de sensibilisation en faveur de la monétique comme facteur limitant est également **confirmée**.

La troisième hypothèse :

Les résultats du premier entretien avec « chef de service centrale Direction Monétique » ont démontré que le rôle de l'état dans le développement de la monétique en Algérie est insuffisant. Les mesures incitatives et les politiques favorables à l'adoption des paiements électroniques sont insuffisantes, confirmant ainsi la validité de cette hypothèse.

La troisième hypothèse mettant en évidence le rôle insuffisant de l'état dans le développement des moyens de paiement électronique en Algérie est **vérifiée**.

La quatrième hypothèse :

Les données recueillies du premier entretien ont montré que l'état a commencé à investir dans le domaine de la monétique en Algérie, et des mesures supplémentaires pourraient être prises pour soutenir l'innovation et l'adoption généralisée des paiements électroniques.

La quatrième hypothèse confirmant l'investissement de l'état dans le domaine de la monétique avec l'arrivée des nouvelles technologies est **vérifiée**.

En vérifiant ces hypothèses, cette étude a fourni des informations précieuses sur la réalité de la monétique au sein de la BADR et sur les défis auxquels elle est confrontée. Ces résultats peuvent servir de base pour prendre des mesures appropriées visant à promouvoir et à développer les moyens de paiement électronique au sein de la banque et plus largement en Algérie.

Recommandations

- ✓ **Renforcer les offres monétiques :** Il est important d'élargir et de diversifier les offres monétiques disponibles pour les clients. Cela peut inclure le développement de nouvelles applications mobiles conviviales, l'introduction de cartes prépayées ou de cartes de fidélité intégrées aux systèmes de paiement électronique, ainsi que la mise en place de solutions de paiement en ligne sécurisées ;
- ✓ **Améliorer l'expérience client :** Il est essentiel de mettre l'accent sur l'expérience client dans l'utilisation des services monétiques. Cela peut se faire en simplifiant les processus d'inscription et d'utilisation, en offrant un support client réactif et en améliorant la convivialité des interfaces de paiement électronique ;
- ✓ **Renforcer les campagnes de sensibilisation :** Il est essentiel d'intensifier les efforts de sensibilisation auprès du grand public, des entreprises et du personnel bancaire pour promouvoir les avantages et la sécurité des paiements électroniques. Des campagnes

de communication claires et ciblées doivent être menées pour informer et éduquer sur les différents moyens de paiement électronique disponibles ;

- ✓ **Améliorer l'interopérabilité des systèmes de paiement** : Il est important de favoriser une plus grande interopérabilité entre les différentes plateformes et systèmes de paiement électronique. Cela permettra une plus grande facilité d'utilisation et une meilleure fluidité des transactions entre les différentes institutions financières et les prestataires de services ;
- ✓ **Soutenir l'innovation technologique** : Il est crucial de soutenir la recherche et le développement de nouvelles technologies liées aux paiements électroniques. Cela comprend l'encouragement des start-ups et des entreprises innovantes dans le domaine de la monétique, ainsi que l'investissement dans des infrastructures technologiques modernes pour faciliter les transactions électroniques ;
- ✓ **Adopter une approche collaborative¹** : Il est nécessaire de promouvoir une approche collaborative entre les acteurs gouvernementaux, les institutions financières et les fournisseurs de services. Une coordination étroite et une coopération active favoriseront l'alignement des objectifs, l'échange d'expertise et la résolution des défis communs liés à l'adoption des paiements électroniques.

En mettant en œuvre ces recommandations, l'Algérie peut stimuler une adoption plus large et efficace des paiements électroniques, ce qui contribuera à moderniser le système financier du pays, à faciliter les transactions commerciales et à favoriser le développement économique.

Difficultés de la recherche

Nous avons rencontré diverses difficultés lors de l'étude de la réalité de la monétique et des obstacles rencontrés en Algérie, ainsi que au sein de la BADR. Parmi ces difficultés, nous avons noté :

- Difficulté d'obtenir des données précises et à jour sur la situation réelle de la monétique en Algérie ;
- Le manque d'études ou de recherches spécifiquement axées sur la réalité de la monétique en Algérie ces dernières années ;
- Certaines informations sensibles étaient limitées en termes de disponibilité ou de partage ;

¹ L'approche collaborative : une coopération étroite et une relation bénéfique entre différentes parties prenantes dans le but d'atteindre un objectif commun. Caractérisé par le partage des responsabilités et de l'autorité, ainsi que par une coordination active et une communication ouverte entre les acteurs impliqués.

- La réalité au sein du secteur bancaire est difficile à étudier.

Perspectives

Après avoir surmonté de nombreux obstacles tout au long de notre étude de recherche, nous sommes sur le point de conclure notre travail. Cependant, nous ouvrons la voie à de futures investigations pour des travaux de recherche plus approfondis, qui pourront explorer certains aspects spécifiques et apporter de nouvelles perspectives :

- Impact de la monétique sur l'inclusion financière ;
- Les effets de l'e-paiement sur les comportements d'achat des consommateurs ;
- Impact de la monétique sur la croissance économique ;
- Sécurité et confidentialité dans la banque numérique.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- 1) AIT ZIANE KAMAL, HORIA AIT ZIANE, *la banque électronique en Algérie*, 2019.
- 2) ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, *Introduction à l'économie monétaire*, 2ème édition, Dunod, paris, 2021.
- 3) CLAUDE DRAGON, DIDIER GEIBEN, DANIEL KAPLAN, GILBERT NALLARD, *les moyens de paiement*, édition banque, paris, 1997.
- 4) DIDIER HALLEPEE, *l'univers de la monétique*, édition Carrefour du net, 2009.
- 5) DOMINIQUE RAMBURE, CHRISTIAN BOISSIEU, *les systèmes de paiement*, édition Economica, paris, 2005.
- 6) JEZABEL COUPPEY SOUBEYRN, *Monnaie, banques, finance*, 2ème édition Presses Universitaires de France, 2012.
- 7) MARCEL DRACH, *l'argent*, édition la découverte, paris, 2004.
- 8) M.ZOLLINGER, *monétique et marketing*, édition Vuibert, paris, 1989.
- 9) OLIVIER HUEBER, *Economie générale*, Editions Technip, paris, 2012.
- 10) OUACHERINE(H) et CHABANI(S), *guide de méthodologie de la recherche en sciences sociales*, 2ème édition, Taleb, paris, 2018.
- 11) SHERIF MOSTAFA HASHEM, *paiements électroniques sécurisé*, presse polytechnique et universitaires romandes, Lausanne ,2007.
- 12) SOPHIE BRANA, MICHEL CAZALS, PASCAL KAUFFMANN, *monnaie banque et finance*, 5ème édition, Dunod, paris.2016.
- 13) W. STANLEY JEVONS, *La monnaie et le mécanisme de l'échange*, 2ème édition, paris, 1876.

Reuves et articles :

- 1) BENAMPOR KHALD, BOURZAMA DJILALI, *La réalité de la banque électronique en Algérie : entre les obstacles à l'expansion et les exigences de réussite*, revue de recherche économique arabe, vol 25, N° 80, 2019.
- 2) BENAZZOUZ DAOUIA, MOUTERFI AMEL, *Diagnostic et perspectives de l'e-paiement en Algérie*, vol 07, N°02, 2022.
- 3) BEN MADANI SADIK, *Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives*, Revue Etudes Economiques, vol 16, N° 01, 2022.
- 4) CHAIEB BACHA KARIMA, *Les mécanismes de protection contre les risques du paiement électronique dans la législation algérienne*, revue algérienne des politiques publiques, vol 07, N° 02, 2018.

- 5) DOMINIQUE DESJEUX, *le porte-monnaie électronique des années 2000*, N°37, 2014.
- 6) FABRICE PAPY, *Les Cahiers du numérique*, vol 04, N° 01, 2021
- 7) LAURENCE KOHN, WE NDY CHRITIANES, *Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances*, 2014/04.
- 8) REFABA BRAHIM, *La monétique en Algérie : développement et perspectives*, *Journal d'études en économie et Management*, Vol 03, N° 06, 2020.
- 9) YVON PESQUEUX, *L'économie informelle, une bonne « mauvaise pratique » ?*, *Revue française de gestion*, vol 8/9, N° 228/229, 2012.

Mémoires :

- 1) LAZREG MOHAMED, *la monétique en Algérie en 2007 : réalité et perspective*, mémoire de magister en sciences commerciales, option management, université d'Oran ES-Sénia, 2009

Thèses :

- 1) LAZREG MOHMED, *Développement de la Monétique en Algérie Réalité et Perspectives*, thèse de doctorat en science de gestion, UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAID TLEMCEN, 2015.

Webographies :

- 1) satim.dz
- 2) badrbanque.dz
- 3) group.bnpparibas
- 4) boursedescredits.com
- 5) bank-of-algeria.dz
- 6) iso.org
- 7) cairn.info
- 8) linternaute
- 9) lelynx
- 10) journaldunet
- 11) l-expert-comptable.com
- 12) definitions-marketing.com
- 13) my-tradinghouse.com
- 14) banque-france.fr
- 15) bceao.int
- 16) giemonetique.dz
- 17) bsi-economics.org
- 18) bdc.ca/fr

Documents :

Documents internes de la BADR

Dictionnaires :

- 1) Larousse
- 2) Dictionnaire juridique de Serge Braudo

- **Billets de banque** : une forme de monnaie représentée par des petites feuilles de papier émises par des institutions financières, représentant une valeur monétaire spécifique
- **Pièces de monnaie** : des disques en matériau solide, souvent en alliage métallique, qui sont émises par les gouvernements et utilisées dans diverses transactions
- **Coût d'opportunité** : valeur sacrifiée en choisissant une option d'investissement plutôt qu'une autre.
- **L'économie parallèle** : est un ensemble d'activités illégales pratiquées en marge de l'économie officielle par des individus et des groupes professionnels cherchant des gains faciles et échappant à la surveillance fiscale et réglementaire
- **L'économie numérique** : désigne un secteur économique qui regroupe les activités commerciales et sociales

ligne, les
de la
(TIC)
à Internet.

GLOSSAIRE

facilitées par les
plateformes en
technologies de
l'information et
communication
ainsi que l'accès

- **L'approche collaborative** : une coopération étroite et une relation bénéfique entre différentes parties prenantes dans le but d'atteindre un objectif commun. Caractérisé par le partage des responsabilités et de l'autorité, ainsi que par une coordination active et une communication ouverte entre les acteurs impliqués.

ANNEXE

Annexe 1

Questionnaire

1/ La banque la plus proche de chez vous se retrouve :

- Près de chez vous
- Loin de chez vous

2/ Les guichets automatiques sont-ils disponibles dans votre région ?

- Oui
- Non

3/ Pour retirer de l'argent avez-vous tendance à utiliser ?

- Le chèque
- Des moyens de paiement électroniques tels que les cartes de crédit

4/ Pourquoi ?

5/ Combien de transactions en espèces effectuez-vous par mois ?

- Une transaction
- 2 à 3 transactions
- 4 transactions et plus

6/ Connaissez-vous les différents types de cartes bancaires disponibles en Algérie ?

Oui

Non

7/ Quelle type de carte bancaire avez-vous ?

Classique

Gold

Autre

8/ Comment avez-vous obtenu votre carte interbancaire ?

À votre demande

Proposition de votre banque

9/ À quelle fréquence utilisez-vous des méthodes de paiement électronique (cartes de crédit, applications mobiles, etc.) ?

Fréquemment

Occasionnellement

Rarement

Jamais

10/Pensez-vous que les transactions électroniques sont plus pratiques que les transactions en espèces ?

Oui

Non

Je ne sais pas

11/ Pensez-vous que l'utilisation de la carte interbancaire est plus coûteuse que les services de guichets bancaires ?

Oui

Non

12/ Êtes-vous satisfait de l'expérience que vous avez avec le distributeur automatique (DAB) pour effectuer vos transactions bancaires ?

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Neutre
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

13/Avez-vous des préoccupations en matière de sécurité liées au paiement électronique ?

- Oui
- Non

14/ Pensez-vous que les transactions électroniques sont sûres et sécurisées ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

15/Avez-vous une confiance envers les services bancaires et de paiement électronique ?

- Oui
- Non

16/ Avez-vous déjà été victime d'une erreur liée à des transactions électroniques ?

- Oui
- Non

17/ Si oui, lorsque l'erreur ne peut être constatée instantanément quelle sera votre réaction ?

- Continuez-vous à retirer du distributeur automatique (DAB)
- Préférez-vous adresser aux guichets bancaires
- Opter purement aux guichets bancaires

18/ Avez-vous été exposé à des campagnes publicitaires de la part de la banque ou d'autres institutions financières pour promouvoir l'utilisation des moyens de paiement électronique ?

- Oui
- Non

19/ Avez-vous reçu des informations ou une formation adéquate sur l'utilisation des cartes bancaires et des terminaux de paiement électronique ?

Oui

Non

20/ Si non, aimeriez-vous recevoir plus d'informations et de formation sur l'utilisation des cartes bancaires et des terminaux de paiement électronique ?

Oui

Non

21/ êtes Vous ?

Homme

Femme

22/ Quel âge avez-vous ?

Entre 18 ans et 24 ans

Entre 25 ans et 34 ans

Entre 35 ans et 44 ans

45 ans et plus

23/ Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

Cadre/Employé(e)

Profession libérale

Ouvrier

Chef d'entreprise

Commerçant

Enseignant

Autre

24/ à combien s'élève votre revenu ?

Moins de 40.000 DA

De 40.000 DA à 60.000

De 60.000 DA à 80.000 DA

Plus de 80.000 DA

Annexe 2

Guide d'entretien 01

Bonjour et merci d'avoir accepté cette invitation à l'entretien. Je suis Zaiout Mouna, étudiante en 5^{ème} année à l'Ecole Supérieure de Commerce. Dans le cadre de préparation de mon mémoire de master en finance, monnaies et banques, je suis très heureuse de vous rencontrer aujourd'hui, et d'avoir l'opportunité de discuter avec vous. Cet entretien va nous permettre de mieux connaître et de parler de la monétique en Algérie.

Avant de commencer, pouvez-vous vous présenter ?

Les réglementations et les politiques gouvernementales en matière de paiements électroniques, telles que les exigences en matière de conformité et de sécurité, les restrictions sur les opérateurs de paiement électronique peuvent affecter l'adoption des moyens de paiement électronique.

- 1 Pouvez-vous nous parler sur les réglementations en vigueur concernant les paiements électroniques en Algérie ?**
- 2 Pensez-vous que ces politiques sont favorables à l'adoption des paiements électroniques ?**

L'un des aspects les plus importants de la transition numérique est le développement des paiements électroniques. Le gouvernement a donc entrepris des efforts pour investir dans le développement et la promotion des paiements électroniques dans le pays.

- 3 Est-ce que le gouvernement algérien investit-il dans le développement et la promotion des paiements électroniques ? Si oui, comment ?**

Les paiements électroniques sont en train de révolutionner l'économie mondiale, offrant de nouveaux moyens pratiques et sécurisés pour effectuer des transactions financières :

- 4 Pensez-vous que les responsables gouvernementaux en monétique reconnaissent pleinement le potentiel économique et social des paiements électronique en Algérie ?**
- 5 Quelles sont les mesures prises pour garantir la sécurité et la fiabilité des paiements électroniques en Algérie ?**

L'adoption des paiements électroniques en Algérie est en train de progresser :

- 6 Pensez-vous que les efforts de l'état en matière de développement de paiement électronique sont suffisants ?**
- 7 Selon vous quelles sont les perspectives pour le paiement électronique en Algérie ?**

Annexe 3

Guide d'entretien 02

Bonjour, je m'appelle Zaiout Mouna, étudiante en 5^{ème} année à l'Ecole Supérieure de Commerce. Dans le cadre de préparation de mon mémoire de master, je mène actuellement une enquête sur le développement des moyens de paiement électronique en Algérie. Aujourd'hui, j'aimerais discuter avec-vous de votre expérience en tant que représentant d'une banque en Algérie et en savoir plus sur votre point de vue sur la monétique.

D'abord pouvez-vous vous présenter ?

La monétique est un aspect important pour les banques, elle leur permet de proposer à leurs clients des services de paiement électronique pratiques et sécurisés.

- 1. Quels sont les produits de monétique proposés par votre banque ?**
- 2. Quels sont les avantages de la monétique pour votre banque ?**

L'utilisation des moyens de paiement électronique a connu une forte croissance au cours des dernières années dans nombreux pays du monde.

- 3. Selon vous, quelle est la position de la monétique au sein de la BADR banque ?**
- 4. Est-ce que votre banque encourage-t-elle l'utilisation de la monétique en Algérie ?**
- 5. Avez-vous mis en place des campagnes de sensibilisation ou des offres promotionnelles pour encourager les clients à utiliser les moyens de paiement électronique ?**
- 6. Est-ce que la Badr a des perspectives à venir pour développer son offre monétique ?**

L'Algérie est un pays en développement avec une économie en plein essor, qui se modernise rapidement.

Pensez-vous que la BADR a suffisamment investi dans le développement de la monétique ?

Annexe 4

Organigramme de la banque

